

GREAT-WEST  
**LIFECO** INC.

**États financiers consolidés**

Pour l'exercice 2016

**COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT**

*(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)*

	<b>Pour les exercices clos les 31 décembre</b>	
	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Produits</b>		
Primes reçues		
Primes brutes souscrites	<b>35 050 \$</b>	28 129 \$
Primes cédées	<b>(3 925)</b>	(3 628)
Total des primes, montant net	<b>31 125</b>	24 501
Produits nets tirés des placements (note 5)		
Produits nets tirés des placements – réguliers	<b>6 252</b>	6 271
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	<b>3 903</b>	(2 010)
Total des produits nets tirés des placements	<b>10 155</b>	4 261
Honoraires et autres produits	<b>5 101</b>	5 058
	<b>46 381</b>	33 820
<b>Prestations et charges</b>		
Prestations aux titulaires de polices		
Montant brut	<b>28 315</b>	22 553
Montant cédé	<b>(2 103)</b>	(2 000)
Total des prestations aux titulaires de polices, montant net	<b>26 212</b>	20 553
Participations des titulaires de polices et bonifications	<b>1 502</b>	1 477
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	<b>6 961</b>	812
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	<b>34 675</b>	22 842
Commissions	<b>2 602</b>	2 218
Charges d'exploitation et frais administratifs (note 27)	<b>4 799</b>	4 466
Taxes sur les primes	<b>411</b>	339
Charges financières (note 14)	<b>302</b>	303
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée (note 9)	<b>177</b>	146
Coûts de restructuration et d'acquisition (note 28)	<b>63</b>	35
<b>Bénéfice avant impôt</b>	<b>3 352</b>	3 471
Impôt sur le résultat (note 26)	<b>396</b>	460
<b>Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>2 956</b>	3 011
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (note 18)	<b>192</b>	123
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 764</b>	2 888
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	<b>123</b>	126
<b>Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires</b>	<b>2 641 \$</b>	2 762 \$
<b>Bénéfice par action ordinaire (note 20)</b>		
<b>De base</b>	<b>2,668 \$</b>	2,774 \$
<b>Dilué</b>	<b>2,663 \$</b>	2,768 \$

**ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL**

*(en millions de dollars canadiens)*

**Pour les exercices clos  
les 31 décembre**

	2016	2015
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 764 \$</b>	<b>2 888 \$</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
<b>Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans les comptes consolidés de résultat</b>		
Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	(1 485)	2 058
Profits (pertes) de change latents sur les titres d'emprunt libellés en euros désignés comme couverture de l'investissement net dans des établissements à l'étranger	42	(50)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(6)	9
Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	115	(20)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(10)	7
Profits réalisés sur les actifs disponibles à la vente	(80)	(104)
Charge d'impôt sur le résultat	12	17
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	107	(251)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(40)	95
Pertes réalisées sur les couvertures de flux de trésorerie	2	2
Économie d'impôt sur le résultat	(1)	(1)
Participations ne donnant pas le contrôle	48	(57)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(10)	3
<b>Total des éléments qui pourraient être reclassés</b>	<b>(1 306)</b>	<b>1 708</b>
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés dans les comptes consolidés de résultat</b>		
Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (note 23)	(231)	167
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	60	(32)
Participations ne donnant pas le contrôle	6	(5)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(1)	2
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés</b>	<b>(166)</b>	<b>132</b>
<b>Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)</b>	<b>(1 472)</b>	<b>1 840</b>
<b>Bénéfice global</b>	<b>1 292 \$</b>	<b>4 728 \$</b>

**BILANS CONSOLIDÉS**

(en millions de dollars canadiens)

31 décembre

	2016	2015
	(note 33)	
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	3 259 \$	2 813 \$
Obligations (note 5)	116 773	114 943
Prêts hypothécaires (note 5)	21 651	22 021
Actions (note 5)	8 665	7 873
Immeubles de placement (note 5)	4 340	5 237
Avances consenties aux titulaires de polices	8 467	8 694
	163 155	161 581
Fonds détenus par des assureurs cédants (note 6)	10 781	15 512
Goodwill (note 9)	5 977	5 913
Immobilisations incorporelles (note 9)	3 972	4 036
Instruments financiers dérivés (note 29)	528	461
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire (note 10)	649	653
Immobilisations corporelles (note 10)	304	298
Autres actifs (note 11)	2 263	2 643
Primes en voie de recouvrement, débiteurs et intérêts à recevoir	4 311	3 553
Actifs au titre des cessions en réassurance (note 12)	5 627	5 131
Impôt exigible	97	69
Actifs d'impôt différé (note 26)	1 845	1 891
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 13)	200 403	198 194
<b>Total de l'actif</b>	399 912 \$	399 935 \$
 <b>Passif</b>		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 12)	155 940 \$	158 492 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement (note 12)	2 009	2 253
Débitures et autres instruments d'emprunt (note 15)	5 980	5 395
Titres de fiducies de capital (note 16)	161	161
Fonds détenus en vertu de traités de réassurance	320	356
Instruments financiers dérivés (note 29)	2 012	2 624
Créditeurs	2 049	1 755
Autres passifs (note 17)	3 836	3 367
Impôt exigible	549	492
Passifs d'impôt différé (note 26)	1 645	1 586
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 13)	200 403	198 194
<b>Total du passif</b>	374 904	374 675
 <b>Capitaux propres</b>		
Participations ne donnant pas le contrôle (note 18)		
Surplus attribuable au compte de participation de filiales	2 782	2 626
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	224	195
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		
Capital social (note 19)		
Actions privilégiées	2 514	2 514
Actions ordinaires	7 130	7 156
Surplus cumulé	11 465	10 416
Cumul des autres éléments de bénéfice global (note 24)	746	2 218
Surplus d'apport	147	135
<b>Total des capitaux propres</b>	25 008	25 260
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	399 912 \$	399 935 \$

Approuvé par le conseil d'administration :



Jeffrey Orr  
Président du conseil



Paul Mahon  
Président et chef de la direction

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2016					
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>9 670 \$</b>	<b>135 \$</b>	<b>10 416 \$</b>	<b>2 218 \$</b>	<b>2 821 \$</b>	<b>25 260 \$</b>
Bénéfice net	—	—	2 764	—	192	2 956
Autres éléments de perte globale	—	—	—	(1 472)	(43)	(1 515)
	<b>9 670</b>	<b>135</b>	<b>13 180</b>	<b>746</b>	<b>2 970</b>	<b>26 701</b>
Dividendes aux actionnaires						
Détenteurs d'actions privilégiées (note 20)	—	—	(123)	—	—	(123)
Détenteurs d'actions ordinaires	—	—	(1 369)	—	—	(1 369)
Actions exercées et émises en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions (note 19)	31	(60)	—	—	62	33
Charge au titre des régimes de paiements fondés sur des actions	—	72	—	—	—	72
Règlement en titres de capitaux propres des régimes fondés sur des actions de Putnam	—	—	—	—	(39)	(39)
Actions achetées et annulées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 19)	(267)	—	—	—	—	(267)
Excédent du produit du rachat sur le capital déclaré selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 19)	210	—	(210)	—	—	—
Perte de dilution sur les participations ne donnant pas le contrôle	—	—	(13)	—	13	—
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>9 644 \$</b>	<b>147 \$</b>	<b>11 465 \$</b>	<b>746 \$</b>	<b>3 006 \$</b>	<b>25 008 \$</b>

	31 décembre 2015 (note 33)					
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>9 616 \$</b>	<b>126 \$</b>	<b>9 119 \$</b>	<b>378 \$</b>	<b>2 658 \$</b>	<b>21 897 \$</b>
Bénéfice net	—	—	2 888	—	123	3 011
Autres éléments de bénéfice global	—	—	—	1 840	57	1 897
	<b>9 616</b>	<b>126</b>	<b>12 007</b>	<b>2 218</b>	<b>2 838</b>	<b>26 805</b>
Dividendes aux actionnaires						
Détenteurs d'actions privilégiées (note 20)	—	—	(126)	—	—	(126)
Détenteurs d'actions ordinaires	—	—	(1 298)	—	—	(1 298)
Actions exercées et émises en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions (note 19)	99	(49)	—	—	39	89
Charge au titre des régimes de paiements fondés sur des actions	—	58	—	—	—	58
Règlement en titres de capitaux propres des régimes fondés sur des actions de Putnam	—	—	—	—	(47)	(47)
Actions achetées et annulées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 19)	(221)	—	—	—	—	(221)
Excédent du produit du rachat sur le capital déclaré selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 19)	176	—	(176)	—	—	—
Profit de dilution sur les participations ne donnant pas le contrôle	—	—	9	—	(9)	—
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>9 670 \$</b>	<b>135 \$</b>	<b>10 416 \$</b>	<b>2 218 \$</b>	<b>2 821 \$</b>	<b>25 260 \$</b>

**TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**

*(en millions de dollars canadiens)*

**Pour les exercices clos  
les 31 décembre**

	2016	2015
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice avant impôt	3 352 \$	3 471 \$
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements reçus	(223)	(361)
Ajustements :		
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	7 128	(1 088)
Variation des fonds détenus par des assureurs cédants	505	821
Variation des fonds détenus en vertu de traités de réassurance	18	28
Variation des coûts d'acquisition différés	42	32
Variation des actifs au titre des cessions en réassurance	(567)	367
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(3 903)	2 010
Autres	(98)	(157)
	<b>6 254</b>	<b>5 123</b>
<b>Activités de financement</b>		
Émission d'actions ordinaires (note 19)	31	99
Actions ordinaires achetées et annulées (note 19)	(267)	(221)
Émission de titres d'emprunt libellés en euros (note 15)	706	—
Diminution de la marge de crédit d'une filiale	(31)	(130)
Augmentation (diminution) des débentures et autres instruments d'emprunt	8	(7)
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(1 369)	(1 298)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(123)	(126)
	<b>(1 045)</b>	<b>(1 683)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Ventes et échéances d'obligations	29 949	29 082
Encaissements sur prêts hypothécaires	2 616	2 926
Ventes d'actions	2 717	2 107
Ventes d'immeubles de placement	427	206
Variation des avances consenties aux titulaires de polices	48	8
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis (note 3)	(33)	(4)
Placement dans des obligations	(34 186)	(32 015)
Placement dans des prêts hypothécaires	(3 264)	(3 033)
Placement dans des actions	(2 737)	(2 423)
Placement dans des immeubles de placement	(102)	(278)
	<b>(4 565)</b>	<b>(3 424)</b>
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(198)	299
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>446</b>	<b>315</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>2 813</b>	<b>2 498</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>3 259 \$</b>	<b>2 813 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Produits d'intérêts reçus	5 303 \$	5 386 \$
Intérêts versés	294 \$	295 \$
Dividendes reçus	251 \$	239 \$

## NOTES ANNEXES

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

### 1. Renseignements généraux

Great-West Lifeco Inc. (Lifeco ou la Compagnie) est une société inscrite en Bourse (Bourse de Toronto : GWO), constituée en société par actions et domiciliée au Canada. L'adresse du siège social de la Compagnie est la suivante : 100, rue Osborne Nord, Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada et sa société mère est la Corporation Financière Power (la Financière Power).

Lifeco est une société de portefeuille spécialisée dans les services financiers ayant des participations dans l'assurance-vie, l'assurance-maladie, l'épargne-retraite, la gestion de placements et la réassurance, principalement au Canada, aux États-Unis et en Europe, par l'entremise de ses filiales en exploitation, dont La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Great-West), la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie (la London Life), La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada-Vie), Great-West Life & Annuity Insurance Company (Great-West Financial) et Putnam Investments, LLC (Putnam).

Les états financiers consolidés (les états financiers) de la Compagnie au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos à cette date ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 9 février 2017.

### 2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables

Les états financiers de la Compagnie ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'IASB). Les méthodes comptables ont été appliquées de façon uniforme pour préparer les états financiers consolidés des filiales de la Compagnie.

La Compagnie a adopté les modifications à portée limitée des IFRS pour IFRS 11, *Partenariats*, IAS 16, *Immobilisations corporelles*, IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, IAS 1, *Présentation des états financiers*, IFRS 10, *États financiers consolidés*, IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, ainsi que pour les *Améliorations annuelles Cycle 2012-2014*, qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'adoption de ces modifications à portée limitée n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Compagnie.

#### Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés de la Compagnie ont été préparés en date du 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos à cette date et comprennent les informations comparatives au 31 décembre 2015. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la Compagnie obtient le contrôle, et continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle la Compagnie n'exerce plus ce contrôle. La Compagnie a le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes, qu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ces activités et qu'elle peut utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements variables. L'ensemble des soldes, des transactions, des produits, des charges, des profits et pertes intersociétés, y compris les dividendes liés aux transactions intersociétés, sont éliminés au moment de la consolidation.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants

Aux fins de la préparation des présents états financiers, la direction doit porter des jugements importants, faire des estimations importantes et formuler des hypothèses importantes qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et sur l'information fournie à leur sujet. Bien que ces jugements et estimations comportent un degré d'incertitude inhérente, la direction est d'avis que les montants présentés sont raisonnables. Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et les secteurs où des jugements importants ont été portés sont présentés dans les notes annexes et comprennent notamment :

- La direction fait appel à des services d'évaluation indépendants pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement, ceux-ci ayant recours à des jugements et des hypothèses. Ces évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des hypothèses qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou des conditions générales de marché (note 5).
- Dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la direction de la Compagnie exerce son jugement quant au choix des données relatives à la juste valeur, particulièrement pour les éléments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (note 8).
- La direction a déterminé que les groupes d'unités génératrices de trésorerie relatives au goodwill et aux immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont ceux qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne; elle doit ainsi exercer son jugement pour déterminer quel est ce niveau (note 9).
- La direction évalue les synergies et les avantages futurs en vue de l'évaluation et de la comptabilisation initiales du goodwill et des immobilisations incorporelles, ainsi que de l'appréciation de la valeur recouvrable. La détermination de la valeur comptable et de la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie pour le goodwill et les immobilisations incorporelles repose sur la détermination de la juste valeur ou de la valeur d'utilité à l'aide de méthodes d'évaluation (note 9).
- La direction porte des jugements lorsqu'elle détermine si les coûts d'acquisition différés et les provisions au titre des produits différés peuvent être comptabilisés dans les bilans consolidés. Les coûts d'acquisition différés sont comptabilisés si la direction détermine qu'ils répondent à la définition d'un actif et qu'ils sont marginaux et liés à l'émission du contrat d'investissement. Les provisions au titre des produits différés sont amorties de façon linéaire sur la durée de la police (notes 11 et 17).
- La direction exerce son jugement pour évaluer le classement des contrats d'assurance et des traités de réassurance afin de déterminer si ces derniers doivent être comptabilisés à titre de contrats d'assurance, de contrats d'investissement ou de contrats de service.
- Les hypothèses actuarielles, comme les taux d'intérêt, l'inflation, le comportement des titulaires de polices, les taux de mortalité et de morbidité des titulaires de polices, qui sont utilisées dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et à certains contrats d'investissement en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan reposent sur des jugements importants et sur des estimations importantes (note 12).
- Les hypothèses actuarielles qui sont utilisées pour déterminer la charge et les obligations au titre des prestations pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la Compagnie requièrent un jugement important ainsi que des estimations importantes. La direction examine les résultats antérieurs pour les participants à ses régimes et les conditions du marché, y compris les taux d'intérêt et d'inflation, lorsqu'elle évalue les hypothèses utilisées afin de déterminer la charge pour l'exercice considéré (note 23).
- La Compagnie exerce ses activités dans divers territoires régis par des autorités fiscales différentes au sein desquels la direction doit formuler des estimations importantes et porter des jugements importants lorsqu'il s'agit d'interpréter les lois et règlements de nature fiscale pour déterminer les provisions d'impôt de la Compagnie ainsi que la valeur comptable de ses actifs et passifs d'impôt (note 26).
- La direction évalue la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs. La direction croit que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé, au 31 décembre 2016, sera recouvrable (note 26).
- Les provisions liées à des poursuites judiciaires ou autres sont comptabilisées en raison d'un événement antérieur qui, selon la direction, pourrait donner lieu à une sortie de ressources économiques qui devraient être versées à un tiers dans le but de régler l'obligation. La direction fait appel à son jugement pour évaluer les résultats et les risques éventuels lorsqu'elle établit sa meilleure estimation de la provision à la date de clôture (note 30).

---

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

- Les secteurs opérationnels de la Compagnie, soit les secteurs pour lesquels le président et chef de la direction de la Compagnie évalue le rendement et affecte des ressources au sein de la Compagnie, concordent avec la répartition géographique des activités de la Compagnie. La direction exerce son jugement lorsqu'elle regroupe les unités d'exploitation pour former les secteurs opérationnels de la Compagnie (note 32).
- La Compagnie consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles la direction a déterminé que la Compagnie exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la Compagnie à diriger les activités de la filiale ou de l'entité afin d'en tirer des rendements variables. La direction exerce son jugement lorsqu'elle détermine s'il y a contrôle ou non. Elle l'exerce également pour évaluer les rendements variables et déterminer dans quelle mesure la Compagnie peut user de son pouvoir afin de générer des rendements variables.
- La direction a recours à des critères faisant appel au jugement, comme lorsqu'elle doit déterminer les risques et avantages associés à la transaction afin de déterminer si la Compagnie conserve l'obligation primaire envers un client dans le cadre d'accords conclus avec des sous-conseillers. Si la Compagnie conserve les risques et avantages, les produits et les charges sont comptabilisés selon leur montant brut.
- Dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie, les achats et les ventes de placements de portefeuille sont comptabilisés dans les activités d'investissement en raison de la nature à long terme de ces activités d'investissement, comme le détermine la direction.
- Les résultats de la Compagnie tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions ainsi que du change à l'échelle mondiale. La provision pour pertes sur créances futures, incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la Compagnie, est tributaire des notations des placements. La Compagnie a pour habitude d'utiliser les notations de tiers indépendants lorsqu'elles sont disponibles. La direction porte des jugements lorsqu'elle doit établir une notation pour les instruments qui ne se sont pas vus accorder de notation par un tiers.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

**a) Placements de portefeuille**

Les placements de portefeuille comprennent les obligations, les prêts hypothécaires, les actions et les immeubles de placement. Les placements de portefeuille sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance ou encore comme des prêts et créances ou des instruments non financiers, selon l'intention de la direction relativement à la finalité et à la nature du placement. La Compagnie ne détient aucun placement classé comme détenu jusqu'à son échéance.

Les placements dans des obligations ou des actions normalement négociées activement sur un marché organisé ou pour lesquels la juste valeur peut être évaluée de façon fiable sont désignés ou classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou encore classés comme disponibles à la vente à la date de la transaction. Un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable. Les variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compensées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, car l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs qui couvrent les passifs. Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il fait partie d'un portefeuille dont les titres sont négociés activement dans le but de générer des produits tirés des placements. Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat. Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes réalisés sur les placements disponibles à la vente font l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global aux comptes consolidés de résultat lorsque le placement est vendu. Les produits d'intérêts gagnés sur les obligations à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente sont comptabilisés au titre des produits nets tirés des placements, dans les comptes consolidés de résultat.

---

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Les placements dans les actions dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés au coût. Les placements dans les actions de sociétés sur lesquelles la Compagnie exerce une influence notable, mais dont elle n'a pas le contrôle sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Parmi ces placements figure le placement de la Compagnie dans la Société financière IGM Inc. (IGM), une société liée membre du groupe de sociétés de la Financière Power, et le placement dans Allianz Ireland, une compagnie d'assurance de dommages non cotée qui exerce ses activités en Irlande.

Les placements dans des titres hypothécaires et des obligations qui ne sont normalement pas négociés activement sur un marché public sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des provisions pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts gagnés et les profits et les pertes réalisés à la vente de placements classés comme des prêts et créances sont comptabilisés au titre des produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital. Les immeubles de placement sont initialement évalués au coût, puis comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au titre des produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire ou pour lesquels il n'existe aucune intention d'occupation à long terme, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés comme biens immobiliers occupés par leur propriétaire. Les immeubles loués qui auraient autrement été classés comme des immeubles de placement, s'ils avaient appartenu à la Compagnie, sont également inclus dans les immeubles de placement.

Évaluation à la juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers reflète nécessairement la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité dont tiennent compte les méthodes d'établissement des prix de marché utilisées par la Compagnie.

Les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif, sauf si les obligations sont considérées dépréciées.

Les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation des instruments comptabilisés à la juste valeur sont décrites ci-dessous :

*Obligations – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente*

La juste valeur des obligations classées et désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. Lorsqu'il n'existe pas de cours publié sur un marché normalement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation. La Compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Compagnie obtient les cours publiés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente.

---

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

*Obligations et prêts hypothécaires – Prêts et créances*

Aux seules fins de la présentation de l'information, la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires classés comme des prêts et créances est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux du marché pour des instruments semblables. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

*Actions – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente*

La juste valeur des actions négociées sur un marché actif est généralement déterminée selon le dernier cours acheteur du titre à la Bourse où celui-ci se négocie principalement. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif se fonde généralement sur d'autres techniques d'évaluation, comme l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, l'examen de la fluctuation du prix par rapport au marché, ainsi que l'utilisation de renseignements fournis par le gestionnaire du placement sous-jacent. La Compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Compagnie obtient les cours du marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'actions à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, à la date de clôture.

*Immeubles de placement*

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants disposant des compétences pertinentes et reflète les ajustements effectués par la direction pour tenir compte des variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou de la conjoncture générale des marchés observées entre deux évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, notamment les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

Dépréciation

Les placements font individuellement l'objet d'examen réguliers afin de déterminer s'ils seront dépréciés. Différents facteurs sont pris en compte par la Compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse de la juste valeur sans lien avec les taux d'intérêt, une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

---

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Les placements sont réputés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective montrant que le recouvrement ultime des flux de trésorerie futurs ne peut plus être estimé de façon fiable. La juste valeur d'un placement n'est pas en soi un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le prix sur le marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux obligations et aux prêts hypothécaires classés comme des prêts et créances et qui sont dépréciés, des provisions sont établies ou des radiations sont comptabilisées dans le but de ramener la valeur comptable à la valeur de réalisation nette. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le prix du marché observable est utilisée aux fins de l'établissement de la valeur de réalisation nette. En ce qui a trait aux prêts disponibles à la vente ayant subi une perte de valeur qui sont comptabilisés à la juste valeur, la perte cumulée comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée dans les produits nets tirés des placements. Une perte de valeur sur un instrument de créance disponible à la vente est contrepassée s'il existe une indication objective d'un recouvrement durable. Les profits et les pertes sur les obligations classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont déjà comptabilisés dans les produits nets tirés des placements; par conséquent, toute réduction attribuable à la dépréciation de ces actifs sera comptabilisée dans les produits nets tirés des placements. De plus, lorsqu'une perte de valeur a été établie, les intérêts ne sont plus comptabilisés et les intérêts courus sont contrepassés.

Prêts de titres

La Compagnie prend part à des prêts de titres par l'entremise de ses dépositaires de titres, qui agissent comme agents de prêt. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et sont toujours présentés dans l'actif investi, car la Compagnie conserve d'importants risques et avantages ainsi que des avantages économiques relatifs aux titres prêtés.

**b) Coûts de transaction**

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Dans le cas d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente ou comme des prêts et créances, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur de l'instrument au moment de l'acquisition et comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas de passifs financiers autres que ceux classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction sont inscrits dans la valeur de l'instrument émis et sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**c) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les comptes courants, les dépôts à un jour et les dépôts à terme dont l'échéance est de trois mois ou moins et qui sont détenus en vue de répondre aux besoins de liquidités à court terme. Les paiements nets en circulation et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs.

**d) Actifs du compte de négociation**

Les actifs du compte de négociation sont constitués des placements dans des fonds commandités, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire en Europe, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur en fonction de la valeur liquidative de ces fonds. Les placements dans ces actifs sont inclus dans les autres actifs des bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

**e) Débentures et autres instruments d'emprunt, et titres de fiducies de capital**

Les débentures et autres instruments d'emprunt ainsi que les titres de fiducies de capital sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les charges financières dans les comptes consolidés de résultat. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation est annulée ou lorsque les titres sont remboursés.

**f) Autres actifs et autres passifs**

Les autres actifs, qui comprennent les charges payées d'avance, les coûts d'acquisition différés et divers autres actifs, sont évalués au coût. Les autres passifs, qui comprennent les provisions au titre des produits différés et les découverts bancaires, sont évalués au coût. Les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi qui sont également inclus dans les autres actifs et les autres passifs sont évalués de la manière décrite à la note 2w).

**g) Instruments financiers dérivés**

La Compagnie utilise des produits financiers dérivés pour gérer les risques et couvrir ou gérer ses positions d'actif, de passif et de capitaux propres, y compris les honoraires et les produits tirés des placements. Les lignes directrices de la Compagnie interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

La Compagnie fournit à la note 29 des informations à l'égard du risque de crédit maximal, du risque de crédit futur, du risque de crédit équivalent et de l'équivalent pondéré en fonction du risque, tel que le prescrit le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le BSIF).

Tous les dérivés, y compris ceux incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés. La méthode de comptabilisation des profits et des pertes réalisés et latents sur la juste valeur dépend de la désignation ou non des dérivés comme instruments de couverture. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements des comptes consolidés de résultat. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés en fonction de la nature de l'élément couvert.

Les dérivés sont évalués en tenant compte des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes de taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

Pour être admissible à la comptabilité de couverture, la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit respecter plusieurs conditions strictes en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de l'évaluation. Si ces conditions ne sont pas respectées, la relation n'est pas admissible à la comptabilité de couverture, et l'élément couvert et l'instrument de couverture sont alors comptabilisés de façon distincte comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Lorsqu'il y a présence d'une relation de couverture, la Compagnie documente toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs en matière de gestion du risque et la stratégie qu'elle emploie pour conclure diverses opérations de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les dérivés utilisés dans des opérations de couverture à des actifs et à des passifs précis figurant aux bilans consolidés, ou encore à des engagements fermes ou à des transactions prévues précis. La Compagnie détermine aussi, au commencement de la couverture et de façon continue par la suite, si les dérivés qui servent aux opérations de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. La Compagnie évalue l'efficacité de la couverture chaque trimestre en effectuant des tests de corrélation. La comptabilité de couverture est abandonnée lorsque la couverture n'y est plus admissible.

Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables

En ce qui a trait aux dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements.

Couvertures de la juste valeur

En ce qui a trait aux couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et du risque couvert sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements, et toute tranche inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée dans les produits nets tirés des placements.

À l'heure actuelle, la Compagnie ne détient aucun instrument désigné comme couverture de la juste valeur.

Couvertures de flux de trésorerie

En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée de la même façon que l'élément couvert dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits nets tirés des placements. Les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements au cours de la période où les éléments couverts ont une incidence sur le bénéfice net. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie font immédiatement l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global aux produits nets tirés des placements s'il devient probable que l'opération prévue n'aura pas lieu.

À l'heure actuelle, la Compagnie a recours à des swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Couvertures d'investissement net

En ce qui a trait aux couvertures d'investissement net, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits nets tirés des placements. Les profits (pertes) de change latents sur les instruments sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et seront reclassés en résultat net à la sortie des établissements à l'étranger.

À l'heure actuelle, la Compagnie détient des instruments désignés comme couvertures d'investissement net.

**h) Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hôte qui a pour effet de faire varier les flux de trésorerie de l'hôte d'une manière semblable à un dérivé, sur la base d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, d'un cours de change, d'un indice sous-jacent ou d'une autre variable spécifiée. Les dérivés incorporés sont traités comme des contrats séparés et sont comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques et leurs risques économiques ne sont pas étroitement liés aux risques et caractéristiques du contrat hôte, et si le contrat hôte n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur par le biais des comptes consolidés de résultat. Les dérivés incorporés qui satisfont à la définition de contrats d'assurance sont évalués et comptabilisés comme des contrats d'assurance.

---

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

**i) Écart de change**

La Compagnie exerce ses activités dans plusieurs monnaies fonctionnelles. Les états financiers consolidés de la Compagnie sont présentés en dollars canadiens, car il s'agit de la présentation la plus pertinente pour les utilisateurs des états financiers. En ce qui a trait aux filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente, les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires qui font partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger sont comptabilisés en profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger dans les autres éléments du résultat global.

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur aux dates des bilans, et tous les produits et charges sont convertis selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change latents liés à la conversion de l'investissement net de la Compagnie dans ses établissements à l'étranger sont présentés séparément à titre de composante des autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes latents seront comptabilisés proportionnellement dans les produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat lorsqu'une cession de l'investissement dans les établissements à l'étranger aura eu lieu.

Les profits ou les pertes de change sur les opérations réalisées par la Compagnie en monnaies étrangères sont inclus dans les produits nets tirés des placements.

**j) Avances consenties aux titulaires de polices**

Les avances consenties aux titulaires de polices sont classées dans les prêts et créances et évaluées au coût amorti. Le montant des avances consenties aux titulaires de polices correspond au solde du capital non remboursé de ces avances, et les avances sont totalement garanties par les valeurs de rachat des polices visées. La valeur comptable des avances consenties aux titulaires de polices correspond approximativement à leur juste valeur.

**k) Traités de réassurance**

Dans le cours normal des activités, la Compagnie utilise des produits de réassurance de façon à limiter les pertes qui pourraient découler de certains risques et elle fournit également de tels produits. La réassurance prise en charge désigne la prise en charge par la Compagnie de certains risques d'assurance d'une autre société. La réassurance cédée vise le transfert du risque d'assurance et des primes connexes à un ou à plusieurs réassureurs qui partageront les risques. Dans l'éventualité où lesdits réassureurs ne peuvent respecter leurs obligations à cet égard, la Compagnie demeure responsable auprès de ses titulaires de polices en ce qui a trait à la partie réassurée. Par conséquent, des provisions sont constituées à l'égard des montants liés aux traités de réassurance jugés irrécouvrables.

Les traités de réassurance sont des contrats d'assurance et sont classés conformément à ce qui est décrit à la rubrique Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement de la présente note. Les primes, les commissions et les règlements de sinistres liés à la réassurance prise en charge, ainsi que les actifs au titre des cessions en réassurance relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, sont comptabilisés conformément aux modalités du traité de réassurance sous-jacent. Les actifs au titre des cessions en réassurance font l'objet de tests de dépréciation réguliers afin de déceler les événements qui pourraient entraîner leur dépréciation. Différents facteurs sont pris en compte par la Compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la recouvrabilité des montants à recevoir conformément aux modalités du contrat. La valeur comptable d'un actif au titre des cessions en réassurance est ajustée par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur, et la perte de valeur est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat.

Les profits et les pertes lors de l'achat de réassurance sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat immédiatement à la date de l'achat, en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan.

Les montants bruts des actifs et des passifs liés à la réassurance sont présentés dans les bilans consolidés. Les estimations à l'égard du montant des passifs cédés aux réassureurs ont été effectuées en fonction du passif lié aux sinistres qui est associé aux risques réassurés.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

**l) Fonds détenus par des assureurs cédants et fonds détenus en vertu de traités de réassurance**

Sur le plan de l'actif, les fonds détenus par des assureurs cédants sont des actifs qui seraient normalement payés à la Compagnie, mais qui sont retenus par le cédant afin de réduire le risque de crédit potentiel. Dans certaines formes de traités de réassurance, il est d'usage pour le cédant de retenir des montants selon la méthode des fonds retenus, lesquels couvrent les passifs relatifs aux contrats d'assurance ou d'investissement cédés. Lorsque la Compagnie gère le portefeuille d'actifs sous-jacents, elle conserve le risque de crédit lié aux actifs sous forme de fonds retenus. Le solde des fonds retenus dont la Compagnie assume le risque de crédit est évalué à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents, et la variation de cette juste valeur est comptabilisée dans les produits nets tirés des placements. Se reporter à la note 6 pour plus de détails sur les fonds détenus par des assureurs cédants qui sont gérés par la Compagnie. Les autres fonds détenus par des assureurs cédants constituent des obligations générales du cédant et sont affectés en garantie des passifs relatifs aux contrats d'assurance repris des cédants. Les actifs sous forme de fonds retenus liés à ces contrats n'ont pas de date d'échéance fixe, leur libération reposant habituellement sur le règlement différé des passifs relatifs aux contrats d'assurance correspondants.

Sur le plan du passif, les fonds détenus en vertu de traités de réassurance se composent essentiellement de montants retenus par la Compagnie relativement à des activités cédées et comptabilisés selon la méthode des fonds retenus. La Compagnie retient des actifs liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance cédés afin de réduire le risque de crédit.

**m) Regroupement d'entreprises, goodwill et immobilisations incorporelles**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode de l'acquisition. La Compagnie détermine et classe, conformément à ses politiques comptables, tous les actifs acquis et les passifs repris en date de l'acquisition. Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie de l'acquisition sur la juste valeur de l'actif net des filiales acquises de la Compagnie. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles représentent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et indéterminée des filiales acquises de la Compagnie ainsi que les logiciels acquis ou développés à l'interne par la Compagnie. Les immobilisations incorporelles à durée déterminée comprennent la valeur de la technologie et des logiciels, de certains contrats conclus avec les clients et des canaux de distribution. Ces immobilisations incorporelles à durée déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, qui, généralement, s'établit entre 3 et 30 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée comprennent les marques, les marques de commerce, certains contrats conclus avec les clients et la tranche du bénéfice futur lié au compte de participation acquis revenant aux actionnaires. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour la Compagnie. Les facteurs pertinents à considérer pour déterminer qu'une immobilisation incorporelle a une durée indéterminée sont entre autres les cycles de vie des produits, l'obsolescence potentielle, la stabilité du secteur d'activité et la position concurrentielle. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Test de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Les immobilisations incorporelles ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la Compagnie sera tenue de contrepasser le montant de la charge pour perte de valeur ou une partie de ce montant.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée ont été attribués aux groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel les actifs ont été attribués à leur valeur recouvrable. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Les immobilisations incorporelles à durée déterminée font l'objet d'un examen annuel en vue de vérifier l'existence d'indices de dépréciation et d'évaluer si le mode et la période d'amortissement sont appropriés. Si des indices de dépréciation sont identifiés, un test de dépréciation est effectué et soit l'amortissement de ces immobilisations est ajusté, soit on juge que la perte de valeur est nécessaire.

**n) Comptabilisation des produits**

Les primes pour tous les types de contrats d'assurance ainsi que pour les contrats comportant des risques de morbidité et de mortalité limités sont généralement constatées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sur les obligations et les prêts hypothécaires sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende pour les actions cotées en Bourse et, habituellement, à la date d'avis ou à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les instruments de capital-investissement.

Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les loyers reçus des locataires aux termes de contrats de location, ainsi que les recouvrements de sommes engagées au titre de l'impôt foncier et des coûts d'exploitation. Les produits locatifs liés à des contrats comportant des hausses contractuelles de loyer et des périodes de location gratuite sont comptabilisés de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les honoraires et autres produits comprennent surtout les honoraires gagnés pour la gestion des actifs des fonds distincts et des actifs des fonds communs de placement exclusifs, les contrats collectifs de garanties de soins de santé (services administratifs seulement), ainsi que les commissions et honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion. Les honoraires et autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que leur montant peut être raisonnablement estimé.

La Compagnie a conclu des accords avec des sous-conseillers en vertu desquels la Compagnie conserve l'obligation primaire envers le client. Par conséquent, les honoraires gagnés sont présentés sur une base brute et la charge connexe liée aux sous-conseillers est inscrite au titre des charges d'exploitation et frais administratifs.

**o) Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles**

Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé de manière à amortir complètement le coût des actifs selon un mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, de la façon suivante :

Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	De 15 à 20 ans
Mobilier et agencements	De 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	De 3 à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un examen au moins une fois par année et sont ajustés au besoin.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

**p) Coûts d'acquisition différés**

Les coûts d'acquisition différés sont inclus dans les autres actifs. Ceux-ci sont comptabilisés au titre des actifs s'ils sont marginaux et qu'ils ont été engagés dans le cadre de l'établissement du contrat, et sont principalement amortis de façon linéaire sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

**q) Fonds distincts**

L'actif et le passif des fonds distincts découlent de contrats en vertu desquels tous les risques financiers liés aux actifs connexes reposent sur les titulaires de polices, et ils sont présentés séparément dans les bilans consolidés. L'actif et le passif sont comptabilisés à un montant égal à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents. Les produits tirés des placements et la variation de la juste valeur de l'actif des fonds distincts sont contrebalancés par une variation correspondante du passif des fonds distincts.

**r) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement**

Classement des contrats

Si le contrat comporte un risque d'assurance important, les produits de la Compagnie sont classés, lors de la prise d'effet du contrat, comme des contrats d'assurance conformément à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). Il existe un risque d'assurance important lorsque la Compagnie accepte d'indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires d'un contrat à l'égard d'événements futurs spécifiés qui ont une incidence défavorable sur ces derniers, sans que la Compagnie sache s'ils surviendront, quand ils surviendront et quelle sera la somme qu'elle serait alors tenue de payer. Se reporter à la note 12 pour une analyse du risque d'assurance.

Si le contrat ne comporte pas un risque d'assurance important, il sera classé à titre de contrat d'investissement ou de contrat de service. Les contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire sont comptabilisés conformément à IFRS 4 et ceux qui n'en comportent pas sont comptabilisés selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La Compagnie n'a classé aucun contrat à titre de contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance après la prise d'effet si le risque d'assurance devient important. Un contrat classé à titre de contrat d'assurance lors de sa prise d'effet demeure un contrat d'assurance jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et des obligations.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, c'est-à-dire le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt, prix d'une marchandise, taux de change ou notation. Se reporter à la note 7 pour une analyse de la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Mesure

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les montants qui, en plus des primes et des produits tirés des placements futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de la Compagnie. Les actuaires nommés par les filiales de la Compagnie ont pour responsabilité de déterminer le montant des passifs afin de constituer les provisions requises pour couvrir les obligations de la Compagnie à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires nommés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon des pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. La méthode utilisée est la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures, et nécessite une part importante de jugement.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée grâce aux flux de trésorerie actualisés à l'aide des courbes de rendement des instruments financiers présentant des caractéristiques similaires en ce qui a trait aux flux de trésorerie.

**s) Provisions au titre des produits différés**

Sont incluses dans les autres passifs les provisions au titre des produits différés liés aux contrats d'investissement. Celles-ci sont amorties de façon linéaire afin que les frais initiaux liés aux polices soient constatés sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

**t) Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt sur le résultat de la période représente la somme de l'impôt sur le résultat exigible et de l'impôt sur le résultat différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés hors résultat, dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt sur le résultat est aussi comptabilisé hors résultat.

Impôt exigible

L'impôt sur le résultat est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la Compagnie s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans chaque territoire visé. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une provision pour impôt incertain est évaluée lorsque cet impôt atteint le seuil de probabilité aux fins de constatation, évaluation qui est fondée sur l'approche de la moyenne pondérée par les probabilités.

Impôt différé

L'impôt différé représente l'impôt à payer ou à recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles, les pertes fiscales inutilisées et les reports en avant pourront être imputés, sera disponible.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la Compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

---

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture, et elle est réduite si la disponibilité d'un bénéfice imposable suffisant pour utiliser en tout ou en partie ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture, et ils sont comptabilisés si la disponibilité d'un bénéfice imposable futur suffisant pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf si le groupe est en mesure de déterminer la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

**u) Prestations aux titulaires de polices**

Les prestations aux titulaires de polices comprennent les montants des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie, les versements échus, les paiements de rentes et les rachats. Les montants bruts des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie comprennent les coûts au titre de toutes les réclamations présentées au cours de l'exercice et le règlement des réclamations. Les sinistres-décès et les rachats sont comptabilisés en fonction des avis reçus. Les versements échus et les paiements de rentes sont comptabilisés à l'échéance.

**v) Conventions de rachat**

La Compagnie comptabilise à titre de dérivés certaines opérations sur valeurs qui n'ont pas encore été annoncées et dont le règlement reste à venir, car la Compagnie n'accepte pas régulièrement la livraison de ce type de titres lorsqu'ils sont émis.

**w) Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi**

Les filiales de la Compagnie ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. Les filiales de la Compagnie offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie postérieures à l'emploi.

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et le coût correspondant des services rendus au cours de la période sont déterminés à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées (note 23). L'actif des régimes de retraite est comptabilisé à la juste valeur.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies des filiales de la Compagnie, les coûts des services et les charges d'intérêts nettes sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat. Les coûts des services comprennent le coût des services rendus au cours de la période, les frais administratifs, le coût des services passés et l'incidence des réductions et des liquidations. Pour déterminer les charges d'intérêts nettes (les produits d'intérêts nets) qui sont comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat, les filiales de la Compagnie appliquent un taux d'actualisation sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, lequel taux d'actualisation est déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché, à l'ouverture de l'exercice.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies des filiales de la Compagnie, les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies découlant du rendement inférieur (supérieur) des actifs sur les produits d'intérêts, les écarts actuariels et les changements apportés au plafond de l'actif sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

---

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Les filiales de la Compagnie ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. Dans le cas des régimes à cotisations définies des filiales de la Compagnie, le coût des services rendus au cours de la période est comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat.

**x) Capital social et surplus**

Les instruments financiers émis par la Compagnie sont classés dans le capital social s'ils représentent une participation résiduelle dans l'actif de la Compagnie. Les actions privilégiées sont classées dans les capitaux propres si elles ne sont pas remboursables, ou si elles sont rachetables uniquement au gré de la Compagnie et que les dividendes sont discrétionnaires. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de capital social sont portés en réduction des capitaux propres, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

Le surplus d'apport représente la charge au titre de l'acquisition de droits relative aux instruments de capitaux propres qui n'ont pas été exercés en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions.

Le cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) représente le total des profits et des pertes de change latents à la conversion des établissements à l'étranger, des profits et des pertes de change latents sur les titres d'emprunt libellés en euros désignés comme couvertures de l'investissement net dans des établissements à l'étranger, des profits et des pertes latents sur les actifs disponibles à la vente, des profits et des pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie, et des réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite de l'impôt, le cas échéant.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la proportion des capitaux propres attribuable aux actionnaires minoritaires.

Le surplus attribuable au compte de participation des filiales représente la proportion des capitaux propres attribuable au compte de participation des filiales de la Compagnie.

**y) Paiements fondés sur des actions**

La Compagnie offre une rémunération fondée sur des actions à certains employés et administrateurs de la Compagnie et de ses filiales.

La Compagnie utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour calculer la charge de rémunération liée aux actions et aux options sur actions attribuées aux employés en vertu du régime d'options sur actions de la Compagnie (note 22). Cette charge au titre des régimes de paiements fondés sur des actions est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat, au poste Charges d'exploitation et frais administratifs, et elle est portée en augmentation du surplus d'apport sur la période d'acquisition des droits liés aux options attribuées. Lorsque les options sont exercées, le produit de l'exercice et le montant porté au surplus d'apport sont transférés au capital social.

La Compagnie et certaines de ses filiales disposent de régimes d'unités d'actions différées auxquels participent les administrateurs de la Compagnie. Les droits des unités émises aux termes de ces régimes sont acquis au moment de l'attribution. La Compagnie comptabilise une hausse des charges d'exploitation et des frais administratifs pour les unités attribuées aux termes des régimes d'unités d'actions différées. La Compagnie comptabilise un passif pour les unités attribuées en vertu des régimes d'unités d'actions différées, ce passif étant réévalué à chaque période de présentation de l'information financière en fonction de la valeur de marché des actions ordinaires de la Compagnie.

Certains employés de la Compagnie ont le droit de participer au régime d'unités d'actions liées au rendement. Les droits des unités émises aux termes de ce régime sont acquis sur une période de trois ans. La Compagnie utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la charge de rémunération liée aux unités attribuées aux termes du régime pour la période d'acquisition des droits, et elle inscrit une augmentation correspondante du passif selon la valeur de marché des actions ordinaires de la Compagnie.

---

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

La Compagnie a un plan d'achat d'actions pour les employés selon lequel, sous réserve du respect de certaines conditions, la Compagnie versera des cotisations équivalentes à celles des employés, jusqu'à concurrence d'un certain montant. Les cotisations de la Compagnie sont passées en charges dans les charges d'exploitation et frais administratifs à mesure qu'elles sont engagées.

**z) Bénéfice par action ordinaire**

Le bénéfice par action ordinaire est calculé selon le bénéfice net après les dividendes sur les actions privilégiées et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le bénéfice dilué par action est calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives et en présumant que tous les instruments convertibles sont convertis et que les options en circulation sont exercées.

**aa) Contrats de location**

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes des contrats de location simple, en vertu desquels la Compagnie est locataire, sont imputés au bénéfice net sur la période d'utilisation.

Lorsque la Compagnie est le bailleur aux termes d'un contrat de location simple pour un immeuble de placement, les actifs qui font l'objet du contrat de bail sont présentés dans les bilans consolidés. Les produits tirés de ces contrats de location sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les investissements dans un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés à titre de contrats de location-financement. La Compagnie est le bailleur en vertu d'un contrat de location-financement et l'investissement est constaté dans les débiteurs à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, lequel représente la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à recevoir du preneur et est présenté dans les bilans consolidés. Une partie des paiements reçus du preneur sont comptabilisés dans les produits tirés des contrats de location-financement et le reste est porté en diminution des créances liées à des contrats de location-financement. Les produits tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat à un taux de rentabilité périodique constant sur l'en-cours de l'investissement net de la Compagnie dans le contrat de location-financement.

**ab) Secteurs opérationnels**

Les secteurs opérationnels ont été établis en fonction de rapports internes que le chef de la direction de la Compagnie examine régulièrement afin d'affecter des ressources à ces secteurs et d'en évaluer la performance. Les secteurs opérationnels à présenter de la Compagnie sont classés par région et incluent l'exploitation canadienne, l'exploitation américaine et l'exploitation européenne. L'exploitation canadienne comprend les unités d'exploitation Assurance individuelle, Gestion du patrimoine et Assurance collective. Great-West Financial et Putnam sont présentées dans l'exploitation américaine. L'exploitation européenne se compose de l'unité Assurance et rentes et de l'unité Réassurance. L'exploitation générale de Lifeco englobe les activités et les transactions qui ne sont pas directement attribuables aux autres secteurs opérationnels de la Compagnie.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

**ac) Méthodes comptables futures**

Le tableau ci-après présente les IFRS publiées par l'IASB qui pourraient avoir des répercussions sur la Compagnie :

Nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i>	<p>En septembre 2016, l'IASB a publié une modification à IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i> (IFRS 4). La modification, intitulée « Application d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, et d'IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i> » propose deux options aux compagnies d'assurance admissibles pour répondre à la volatilité qui pourrait résulter de la mise en œuvre d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> (IFRS 9), avant l'entrée en vigueur de la nouvelle norme proposée sur les contrats d'assurance. Voici ces deux options :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Approche du report</i> – permet de reporter la mise en œuvre d'IFRS 9 jusqu'en 2021 ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance, selon la première éventualité.</li> <li>• <i>Approche par superposition</i> – permet de comptabiliser la volatilité qui pourrait découler de l'application d'IFRS 9 dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net.</li> </ul> <p>La Compagnie est admissible aux termes de cette modification et elle appliquera l'approche du report afin de permettre l'adoption simultanée d'IFRS 9 et de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance le 1<sup>er</sup> janvier 2021.</p>
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	<p>En juillet 2014, l'IASB a publié une version définitive d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, qui remplacera IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>. La norme apporte des modifications à la comptabilisation des instruments financiers à l'égard des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le classement et l'évaluation des instruments financiers en fonction du modèle économique suivi pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier;</li> <li>• la dépréciation basée sur le modèle des pertes attendues;</li> <li>• la comptabilité de couverture qui tient compte des pratiques en matière de gestion des risques d'une entité.</li> </ul> <p>Compte tenu de l'application de l'approche du report, comme il est indiqué ci-dessus, la norme entrera en vigueur pour la Compagnie le 1<sup>er</sup> janvier 2021.</p>

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

<b>Nouvelle norme</b>	<b>Sommaire des modifications à venir</b>
<p>IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i></p>	<p>En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>, qui constitue une norme unique de comptabilisation des produits en vue d'harmoniser la présentation des produits tirés de contrats avec des clients et des coûts connexes. Les produits tirés des contrats d'assurance, des contrats de location et des instruments financiers ne sont pas assujettis aux exigences d'IFRS 15 en matière de comptabilisation des produits. Une société comptabiliserait les produits au moment du transfert de biens ou de services aux clients, au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir du client.</p> <p>En septembre 2015, l'IASB a publié une modification à IFRS 15 qui prévoit le report d'un an de la date d'entrée en vigueur de la norme, la faisant ainsi passer du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 1<sup>er</sup> janvier 2018.</p> <p>En avril 2016, une nouvelle modification à IFRS 15 a été publiée afin de clarifier les exigences de la norme et de fournir d'autres mesures d'allégement transitoire pour les sociétés qui mettent en œuvre la norme.</p> <p>La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme. La Compagnie ne s'attend pas à ce que cette norme ait une incidence importante, mais elle n'est pas en mesure pour l'instant de fournir une estimation fiable des effets qu'aura cette norme sur ses états financiers.</p>
<p>IFRS 16, <i>Contrats de location</i></p>	<p>En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, <i>Contrats de location</i>, qui énonce de nouvelles directives quant à la manière de déterminer les contrats de location, et qui annonce un nouveau modèle comptable pour les preneurs qui repose sur le droit d'utilisation, lequel remplacera les modèles comptables de contrat de location simple et de contrat de location-financement qui existent actuellement. Selon le nouveau modèle comptable, en règle générale, tous les preneurs seront tenus de comptabiliser les actifs et les passifs provenant d'un contrat de location au bilan, initialement à la valeur actualisée des paiements inévitables au titre de la location pour l'ensemble des contrats de location d'une durée maximum possible de plus de 12 mois.</p> <p>Contrairement aux changements importants concernant les preneurs, la nouvelle norme conservera plusieurs aspects clés du modèle comptable actuel pour les bailleurs.</p> <p>Cette norme entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme, mais elle n'est pas en mesure pour l'instant de fournir une estimation fiable des effets qu'aura cette norme sur ses états financiers.</p>

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

<b>Nouvelle norme</b>	<b>Sommaire des modifications à venir</b>
<i>Améliorations annuelles – Cycle 2014-2016</i>	<p>En décembre 2016, l'IASB a publié les <i>Améliorations annuelles – Cycle 2014-2016</i> dans le cadre de son processus en cours visant à gérer efficacement les modifications non urgentes à portée limitée des IFRS. Cette publication comporte des modifications relatives à trois normes, soit IFRS 12, <i>Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités</i>, IFRS 1, <i>Première application des Normes internationales d'information financière</i>, et IAS 28, <i>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i>.</p> <p>Les modifications à IFRS 12 entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017, alors que les modifications à IFRS 1 et à IAS 28 entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'adoption de ces modifications n'aura pas d'incidence sur les états financiers consolidés de la Compagnie.</p>
<i>IAS 40, Immeubles de placement</i>	<p>En décembre 2016, l'IASB a publié une modification à IAS 40, <i>Immeubles de placement</i>, afin de clarifier les exigences relatives aux transferts, entrées ou sorties, de la catégorie immeubles de placement.</p> <p>Cette modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme.</p>
<i>IAS 7, Tableau des flux de trésorerie</i>	<p>En janvier 2016, l'IASB a publié une modification à IAS 7, <i>Tableau des flux de trésorerie</i>, visant la présentation d'informations supplémentaires pour permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement.</p> <p>Cette modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'adoption de cette modification n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Compagnie.</p>
<i>IFRS 2, Paiement fondé sur des actions</i>	<p>En juin 2016, l'IASB a publié des modifications à portée limitée d'IFRS 2, <i>Paiement fondé sur des actions</i>, afin de clarifier la comptabilisation de certaines transactions dont le paiement est fondé sur des actions.</p> <p>Ces modifications entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ces modifications.</p>
<i>IAS 12, Impôts sur le résultat</i>	<p>En janvier 2016, l'IASB a publié une modification à IAS 12, <i>Impôts sur le résultat</i>, afin de clarifier la manière de comptabiliser des actifs d'impôt différé pour pertes latentes sur les instruments d'emprunt évalués à la juste valeur.</p> <p>Cette modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'adoption de cette modification n'aura pas d'incidence sur les états financiers consolidés de la Compagnie.</p>
<i>IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée</i>	<p>En décembre 2016, l'IASB a publié IFRIC 22, <i>Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée</i>, qui fournit des exigences à l'égard du taux de change à utiliser dans la présentation de transactions en monnaie étrangère pour lesquelles le paiement est versé ou reçu de façon anticipée.</p> <p>Cette interprétation entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette interprétation.</p>

### 3. Acquisitions d'entreprises

Le 1<sup>er</sup> août 2016, la Compagnie a conclu, par l'intermédiaire d'une filiale irlandaise en propriété exclusive indirecte, Irish Life Group Limited (Irish Life), l'acquisition d'Aviva Health Insurance Ireland Limited (Aviva Health), une compagnie irlandaise d'assurance-maladie, et a pris contrôle de GloHealth Financial Services Limited (GloHealth), une société dans laquelle Irish Life détenait déjà une participation de 49 %. La juste valeur de la participation de 49 % dans GloHealth se chiffrait à 32 \$ à l'acquisition, ce qui comprend une hausse de 24 \$ de la juste valeur qui a été comptabilisée dans les produits nets tirés des placements pour la période close le 31 décembre 2016. La Compagnie détient maintenant une participation de 100 % dans GloHealth.

Au cours du quatrième trimestre de 2016, la Compagnie a achevé son évaluation exhaustive de la juste valeur de l'actif net acquis d'Aviva Health et de GloHealth et de la répartition du prix d'acquisition. Par conséquent, le goodwill initial de 126 \$ présenté dans les états financiers intermédiaires au 30 septembre 2016 et comptabilisé lors de l'acquisition d'Aviva Health et de GloHealth a été rajusté au cours du quatrième trimestre de 2016. Des ajustements ont été apportés aux montants provisoires présentés dans les états financiers intermédiaires non audités au 30 septembre 2016 au titre de la comptabilisation et de l'évaluation des immobilisations incorporelles.

Le tableau suivant contient les montants attribués aux actifs acquis, au goodwill, aux passifs repris et à la contrepartie éventuelle le 1<sup>er</sup> août 2016, présentés au 31 décembre 2016 pour Aviva Health et GloHealth :

#### Actifs acquis et goodwill

Trésorerie et équivalents de trésorerie	85 \$
Placements de portefeuille	123
Actifs au titre des cessions en réassurance	242
Autres actifs	292
Immobilisations incorporelles	35
Goodwill	95
<b>Total des actifs acquis et du goodwill</b>	<b>872 \$</b>

#### Passifs repris et contrepartie éventuelle

Passifs relatifs aux contrats d'assurance	360 \$
Autres passifs	318
Contrepartie éventuelle	37
<b>Total des passifs repris et de la contrepartie éventuelle</b>	<b>715 \$</b>

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill relatif à l'acquisition pour la période du 30 septembre au 31 décembre :

<b>Goodwill présenté antérieurement au 30 septembre 2016</b>	<b>126 \$</b>
Comptabilisation et évaluation des immobilisations incorporelles	(35)
Passifs d'impôt différé et autres ajustements apportés à la répartition du prix d'acquisition	4
<b>Goodwill présenté au 31 décembre 2016</b>	<b>95 \$</b>

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net et correspond aux synergies ou aux avantages économiques futurs découlant des autres actifs acquis qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément dans l'acquisition. Le goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales.

Aviva Health est devenue Irish Life Health, une entité regroupant les activités d'Aviva Health et de GloHealth, qui a fourni un apport de 117 \$ aux produits et entraîné des pertes nettes de 8 \$, qui comprennent des coûts d'acquisition et de restructuration de 13 \$, depuis la date d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2016. Ces montants sont inclus dans les comptes consolidés de résultat et les états consolidés du résultat global.

**4. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des sommes détenues par Lifeco, la société de portefeuille, et par les filiales consolidées de Lifeco.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Trésorerie	<b>1 559 \$</b>	1 792 \$
Dépôts à court terme	<b>1 700</b>	1 021
<b>Total</b>	<b><u>3 259 \$</u></b>	<u>2 813 \$</u>

Au 31 décembre 2016, un montant en trésorerie de 185 \$ était soumis à restrictions par la Compagnie (159 \$ au 31 décembre 2015). Il s'agissait de trésorerie détenue en fidéicommis aux fins d'ententes de réassurance ou auprès des organismes de réglementation, de fonds détenus en vertu de certaines ententes d'indemnité, de fonds des clients détenus par des courtiers et de montants en espèces détenus en mains tierces.

**5. Placements de portefeuille**

a) **Les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des placements de portefeuille sont les suivantes :**

	2016		2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Obligations</b>				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	85 739 \$	85 739 \$	83 688 \$	83 688 \$
Classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	2 586	2 586	2 815	2 815
Disponibles à la vente	11 478	11 478	11 535	11 535
Prêts et créances	16 970	18 484	16 905	18 253
	<b>116 773</b>	<b>118 287</b>	114 943	116 291
<b>Prêts hypothécaires</b>				
Résidentiels	8 062	8 260	7 783	8 148
Biens commerciaux	13 589	14 290	14 238	15 298
	<b>21 651</b>	<b>22 550</b>	22 021	23 446
<b>Actions</b>				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	7 606	7 606	6 647	6 647
Disponibles à la vente	48	48	57	57
Disponibles à la vente, au coût <sup>(2)</sup>	391	391	534	534
Méthode de la mise en équivalence	620	610	635	601
	<b>8 665</b>	<b>8 655</b>	7 873	7 839
<b>Immeubles de placement</b>				
	<b>4 340</b>	<b>4 340</b>	5 237	5 237
<b>Total</b>	<b>151 429 \$</b>	<b>153 832 \$</b>	150 074 \$	152 813 \$

<sup>(1)</sup> Un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable. Les variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compensées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, car l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs qui couvrent les passifs.

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il fait partie d'un portefeuille dont les titres sont négociés activement dans le but de générer des produits tirés des placements.

<sup>(2)</sup> Comme la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les placements sont détenus au coût.

5. Placements de portefeuille (suite)

- b) Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires par durée à courir jusqu'à l'échéance :

	2016			Total
	Durée jusqu'à l'échéance			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	11 841 \$	26 601 \$	78 016 \$	116 458 \$
Prêts hypothécaires	1 259	6 764	13 571	21 594
<b>Total</b>	<b>13 100 \$</b>	<b>33 365 \$</b>	<b>91 587 \$</b>	<b>138 052 \$</b>

  

	2015			Total
	Durée jusqu'à l'échéance			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	11 679 \$	25 784 \$	77 113 \$	114 576 \$
Prêts hypothécaires	1 358	6 037	14 598	21 993
<b>Total</b>	<b>13 037 \$</b>	<b>31 821 \$</b>	<b>91 711 \$</b>	<b>136 569 \$</b>

Les tableaux ci-dessus excluent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires ayant subi une dépréciation, car le moment précis de la recouvrabilité est inconnu.

- c) La rubrique qui suit présente certaines actions pour lesquelles le bénéfice est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence :

- i) Les actions comprennent le placement que la Compagnie détient par l'entremise de la Great-West dans une société liée membre du groupe de sociétés de la Financière Power, soit IGM, dont elle ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle elle exerce une influence notable. La quote-part de la Compagnie dans le bénéfice d'IGM est comptabilisée au titre des produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat. La Compagnie détenait 9 202 706 actions d'IGM au 31 décembre 2016 (9 203 174 actions au 31 décembre 2015), soit une participation de 3,83 % (3,73 % au 31 décembre 2015). La Compagnie utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans IGM, puisqu'elle exerce une influence notable sur celle-ci. Cette influence notable découle de plusieurs facteurs, notamment le contrôle commun exercé par la Financière Power sur la Compagnie et sur IGM, la représentation partagée du conseil d'administration de la Compagnie et d'IGM, les échanges de membres de la direction ainsi que certaines alliances stratégiques conjointes et d'importantes opérations intersociétés et ententes de services qui influencent les politiques financières et opérationnelles des deux sociétés.

	2016	2015
<b>Valeur comptable au début de l'exercice</b>	<b>358 \$</b>	356 \$
Quote-part du bénéfice d'IGM comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	23	23
Dividendes reçus	(20)	(21)
<b>Valeur comptable à la fin de l'exercice</b>	<b>361 \$</b>	358 \$
<b>Quote-part des capitaux propres à la fin de l'exercice</b>	<b>181 \$</b>	180 \$
<b>Juste valeur à la fin de l'exercice</b>	<b>351 \$</b>	325 \$

5. Placements de portefeuille (suite)

La date de clôture de l'exercice de la Compagnie et d'IGM est le 31 décembre. Les résultats de fin d'exercice de la Compagnie sont approuvés et présentés avant la publication des résultats financiers d'IGM. Par conséquent, la Compagnie présente l'information financière d'IGM en estimant le montant du bénéfice qui lui est attribuable, selon les résultats du trimestre précédent et selon les attentes générales, pour effectuer la mise en équivalence. L'écart entre les résultats réels et les résultats estimés est présenté dans le trimestre suivant et n'est pas significatif pour les états financiers de la Compagnie.

On peut consulter l'information financière d'IGM au 31 décembre 2016 dans l'information qu'elle publie.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, IGM détenait 39 737 388 actions ordinaires de la Compagnie.

- ii) Les actions comprennent la participation de 30,43 % que la Compagnie détient (30,43 % au 31 décembre 2015), par l'entremise d'Irish Life, dans Allianz Ireland, une compagnie d'assurance de dommages non cotée qui exerce ses activités en Irlande.

	2016	2015
<b>Valeur comptable au début de l'exercice</b>	<b>218 \$</b>	191 \$
Quote-part du bénéfice global d'Allianz comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	2	18
Dividendes reçus	(18)	(4)
Fluctuations des taux de change	(10)	13
<b>Valeur comptable à la fin de l'exercice</b>	<b>192 \$</b>	218 \$
<b>Quote-part des capitaux propres à la fin de l'exercice</b>	<b>140 \$</b>	161 \$

La juste valeur d'Allianz Ireland aux 31 décembre 2016 et 2015 correspond approximativement à sa juste valeur.

La date de clôture de l'exercice de la Compagnie et d'Allianz Ireland est le 31 décembre. Les résultats financiers de fin d'exercice de la Compagnie sont approuvés et présentés avant la présentation des résultats financiers d'Allianz Ireland. Par conséquent, la Compagnie présente l'information financière d'Allianz Ireland en estimant le montant du bénéfice qui lui est attribuable, selon les résultats du trimestre précédent et selon les attentes générales, pour effectuer la mise en équivalence. L'écart entre les résultats réels et les résultats estimés est présenté dans le trimestre suivant et n'est pas significatif pour les états financiers de la Compagnie.

**d) Les placements de portefeuille incluent les éléments suivants :**

- i) Valeur comptable des placements ayant subi une dépréciation

	2016	2015
Montants dépréciés par classement		
À la juste valeur par le biais du résultat net	283 \$	355 \$
Disponibles à la vente	10	11
Prêts et créances	79	30
<b>Total</b>	<b>372 \$</b>	396 \$

La valeur comptable des placements ayant subi une dépréciation comprend des obligations de 315 \$ et des prêts hypothécaires de 57 \$ au 31 décembre 2016 (obligations de 367 \$, actions de 1 \$ et prêts hypothécaires de 28 \$ au 31 décembre 2015). La valeur comptable des prêts et créances est présentée ci-dessus, déduction faite de provisions de 43 \$ et de 20 \$ au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, respectivement.

5. Placements de portefeuille (suite)

- ii) La provision pour pertes sur créances et les variations de la provision pour pertes sur créances relatives aux placements classés comme des prêts et créances s'établissent comme suit :

	2016			2015		
	Obligations	Prêts hypothécaires	Total	Obligations	Prêts hypothécaires	Total
<b>Solde au début de l'exercice</b>	— \$	20 \$	20 \$	— \$	18 \$	18 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances de l'exercice, montant net	7	28	35	—	—	—
Radiations, déduction faite des reprises	—	(6)	(6)	—	—	—
Autres (y compris les fluctuations des taux de change)	—	(6)	(6)	—	2	2
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>7 \$</b>	<b>36 \$</b>	<b>43 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>20 \$</b>

La provision pour pertes sur créances est complétée par la provision pour pertes sur créances futures comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

- e) Les produits nets tirés des placements se répartissent comme suit :

	2016					
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Produits nets tirés des placements – réguliers :						
Produits tirés des placements – gagnés	4 230 \$	921 \$	266 \$	325 \$	571 \$	6 313 \$
Profits nets réalisés						
Disponibles à la vente	80	—	4	—	—	84
Autres classements	30	51	—	—	—	81
Dotation à la provision pour pertes sur créances sur les prêts et créances, montant net	(7)	(28)	—	—	—	(35)
Autres produits et charges	—	—	—	(84)	(107)	(191)
	<b>4 333</b>	<b>944</b>	<b>270</b>	<b>241</b>	<b>464</b>	<b>6 252</b>
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	3 182	—	957	—	(297)	3 842
Comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	—	61	—	61
	<b>3 182</b>	<b>—</b>	<b>957</b>	<b>61</b>	<b>(297)</b>	<b>3 903</b>
<b>Total</b>	<b>7 515 \$</b>	<b>944 \$</b>	<b>1 227 \$</b>	<b>302 \$</b>	<b>167 \$</b>	<b>10 155 \$</b>

5. Placements de portefeuille (suite)

	2015					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Produits nets tirés des placements – réguliers :						
Produits tirés des placements – gagnés	4 252 \$	965 \$	279 \$	356 \$	416 \$	6 268 \$
Profits nets réalisés						
Disponibles à la vente	104	—	2	—	—	106
Autres classements	10	97	—	—	—	107
Autres produits et charges	—	—	—	(100)	(110)	(210)
	<u>4 366</u>	<u>1 062</u>	<u>281</u>	<u>256</u>	<u>306</u>	<u>6 271</u>
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	13	—	—	—	—	13
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	(2 000)	—	(409)	—	137	(2 272)
Comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	—	249	—	249
	<u>(1 987)</u>	<u>—</u>	<u>(409)</u>	<u>249</u>	<u>137</u>	<u>(2 010)</u>
<b>Total</b>	<u><u>2 379 \$</u></u>	<u><u>1 062 \$</u></u>	<u><u>(128) \$</u></u>	<u><u>505 \$</u></u>	<u><u>443 \$</u></u>	<u><u>4 261 \$</u></u>

Les produits tirés des placements gagnés comprennent les produits générés par les placements classés comme disponibles à la vente, comme des prêts et créances et comme des placements classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits tirés des placements liés aux obligations et aux prêts hypothécaires comprennent les produits d'intérêts ainsi que l'amortissement des primes et de l'escompte. Les produits tirés des actions comprennent les dividendes, les distributions de capital-investissement et les produits tirés de la participation de la Compagnie dans IGM et Allianz Ireland. Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les produits locatifs gagnés à l'égard de ces immeubles, les loyers fonciers gagnés sur les terrains loués et sous-loués, le recouvrement des frais, les produits au titre de la résiliation de baux ainsi que les intérêts et les autres produits tirés des placements réalisés sur les immeubles de placement. Les autres produits comprennent les produits tirés des avances consenties aux titulaires de polices, les profits et les pertes de change, les produits gagnés sur les instruments financiers dérivés, ainsi que les autres produits divers.

f) **Le tableau suivant présente la valeur comptable des immeubles de placement ainsi que la variation de cette valeur comptable :**

	2016	2015
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>5 237 \$</b>	4 613 \$
Entrées	102	278
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	61	249
Cessions	(427)	(282)
Fluctuations des taux de change	(633)	379
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>4 340 \$</b>	5 237 \$

5. Placements de portefeuille (suite)

**g) Actifs financiers transférés**

La Compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Les dépositaires de titres de la Compagnie agissent comme agents de prêt. Une garantie, d'une valeur supérieure à la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à l'agent de prêt de la Compagnie et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents nous aient été rendus. L'agent de prêt fait un suivi quotidien de la juste valeur des titres prêtés et il exige une garantie supplémentaire ou la remise d'une partie de la garantie donnée, à mesure que les justes valeurs desdits titres fluctuent. Aux 31 décembre 2016 et 2015, la garantie versée à l'agent de prêt de la Compagnie ne comprenait aucun montant en trésorerie. De plus, l'agent de prêt indemnise la Compagnie contre le risque lié à l'emprunteur, ce qui signifie que l'agent de prêt consent, en vertu de dispositions contractuelles, à remplacer les titres qui n'ont pas été rendus en raison d'un défaut de paiement de l'emprunteur. Au 31 décembre 2016, la juste valeur des titres que la Compagnie avait prêtés (qui sont inclus dans l'actif investi) s'établissait à 7 520 \$ (6 593 \$ au 31 décembre 2015).

**6. Fonds détenus par des assureurs cédants**

Au 31 décembre 2016, les dépôts de la Compagnie au titre des fonds détenus par des assureurs cédants aux bilans consolidés se chiffraient à 10 781 \$ (15 512 \$ au 31 décembre 2015). Les produits et les charges résultant de ces ententes sont portés aux produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat.

En 2016, la Compagnie a terminé le transfert de polices de rentes de The Equitable Life Assurance Company (Equitable Life) acquises en 2015, d'un montant d'environ 1 600 \$. Par conséquent, les actifs connexes présentés au poste Fonds détenus par des assureurs cédants au 31 décembre 2015 sont comptabilisés à titre de placements de portefeuille au 31 décembre 2016.

En 2016, une filiale de la Compagnie a terminé le transfert d'un portefeuille d'un montant d'environ 1 300 \$ dans le cadre duquel des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement ont été repris et des obligations et de la trésorerie connexes ont été acquises. Le portefeuille de passifs relatifs aux contrats d'investissement avait auparavant été réassuré par la Compagnie, selon la méthode des fonds retenus. Par conséquent, les actifs connexes présentés au poste Fonds détenus par des assureurs cédants au 31 décembre 2015 sont comptabilisés à titre de placements de portefeuille au 31 décembre 2016.

Les points suivants présentent les fonds déposés aux termes de certaines ententes pour lesquelles la Compagnie est exposée au risque de crédit :

**a) Valeurs comptables et justes valeurs de marché estimatives :**

	2016		2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	214 \$	214 \$	180 \$	180 \$
Obligations	8 391	8 391	13 472	13 472
Autres actifs	118	118	178	178
<b>Total</b>	<b>8 723 \$</b>	<b>8 723 \$</b>	<b>13 830 \$</b>	<b>13 830 \$</b>
Éléments couverts :				
Passifs au titre des cessions en réassurance	8 218 \$	8 218 \$	13 222 \$	13 222 \$
Surplus	505	505	608	608
<b>Total</b>	<b>8 723 \$</b>	<b>8 723 \$</b>	<b>13 830 \$</b>	<b>13 830 \$</b>

6. Fonds détenus par des assureurs cédants (suite)

b) Le tableau suivant présente, par secteur, la valeur comptable des obligations comprises dans les fonds déposés :

	2016	2015
Obligations émises ou garanties par :		
Trésor	1 143 \$	2 357 \$
Organismes gouvernementaux	1 506	2 153
Créances titrisées par des agences	3	20
Autres créances titrisées	1 126	1 580
Services financiers	1 764	2 679
Communications	132	205
Produits de consommation courante	692	1 248
Énergie	276	557
Produits industriels	252	435
Technologie	72	243
Transport	164	233
Services publics	1 228	1 738
Total des obligations à long terme	8 358	13 448
Obligations à court terme	33	24
<b>Total</b>	<b>8 391 \$</b>	<b>13 472 \$</b>

c) **Qualité de l'actif**

Portefeuille d'obligations selon la notation

	2016	2015
AAA	618 \$	3 697 \$
AA	3 792	3 405
A	3 300	5 186
BBB	476	798
BB ou inférieure	205	386
<b>Total</b>	<b>8 391 \$</b>	<b>13 472 \$</b>

## 7. Gestion du risque lié aux instruments financiers

La Compagnie dispose de politiques pour déterminer, mesurer, gérer, surveiller et signaler les risques liés à ses instruments financiers. Les principaux risques à cet égard sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (change, taux d'intérêt et marchés boursiers). Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est responsable du suivi des principaux risques auxquels la Compagnie est exposée.

Les moyens mis en œuvre par la Compagnie pour gérer chacun de ces risques sont décrits ci-dessous.

### a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte découlant de l'incapacité ou du refus éventuels d'un débiteur de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles auprès de la Compagnie.

La Compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- Des politiques en matière de placement sont mises en œuvre afin d'acquérir uniquement des placements de première qualité et de réduire la concentration excessive dans certains émetteurs, secteurs et territoires ou certaines sociétés rattachées.
- Des limites en matière de placement précisent le seuil minimal et le seuil maximal à respecter relativement à chaque catégorie d'actif.
- Identification du risque de crédit à l'aide d'un système interne de classification du risque de crédit qui comprend une évaluation détaillée de la solvabilité d'un débiteur. Le classement attribué au risque de crédit ne peut être supérieur à la meilleure notation fournie par certaines sociétés de notation indépendantes.
- Les portefeuilles font l'objet d'une surveillance continue et d'examen réguliers par le comité de gestion des risques ou le comité de placements du conseil d'administration.
- Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement en fonction de la conjoncture à la date du bilan, et conformément à des pratiques jugées au moins aussi prudentes que celles recommandées par les organismes de réglementation. Pour réduire le risque de crédit lié aux instruments dérivés, la Compagnie établit dans ses politiques de placement des limites à l'égard de la notation de la contrepartie, et elle cherche également à obtenir des ententes de garanties, lorsqu'il est possible de le faire.
- La solidité financière des contreparties qui fournissent de la réassurance à la Compagnie est revue dans le cadre d'un processus continu de surveillance. La solidité financière minimale des réassureurs est décrite dans la politique de gestion du risque pour la réassurance cédée de la Compagnie. Pour réduire le risque de crédit lié à la réassurance, la Compagnie établit des limites basées sur les notations pour l'exposition nette au montant cédé, par contrepartie, et recherche une protection sous forme d'ententes de garanties ou de retenue de fonds, lorsqu'il est possible de le faire.
- Des lignes directrices en matière de placement précisent également les exigences à satisfaire en matière de garantie.

7. Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)

i) Risque de crédit maximal

Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal de la Compagnie lié aux instruments financiers. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

	<b>2016</b>	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>3 259 \$</b>	2 813 \$
Obligations		
À la juste valeur par le biais du résultat net	<b>88 325</b>	86 503
Disponibles à la vente	<b>11 478</b>	11 535
Prêts et créances	<b>16 970</b>	16 905
Prêts hypothécaires	<b>21 651</b>	22 021
Avances consenties aux titulaires de polices	<b>8 467</b>	8 694
Fonds détenus par des assureurs cédants <sup>(1)</sup>	<b>10 781</b>	15 512
Actifs au titre des cessions en réassurance	<b>5 627</b>	5 131
Intérêts à recevoir et intérêts courus	<b>1 310</b>	1 430
Débiteurs	<b>1 835</b>	1 420
Primes en voie de recouvrement	<b>1 166</b>	703
Actifs du compte de négociation	<b>516</b>	590
Créances liées à des contrats de location-financement	<b>273</b>	293
Autres actifs <sup>(2)</sup>	<b>648</b>	772
Actifs dérivés	<b>528</b>	461
<b>Total</b>	<b>172 834 \$</b>	<b>174 783 \$</b>

<sup>(1)</sup> Ce poste comprend un montant de 8 723 \$ (13 830 \$ au 31 décembre 2015) de fonds détenus par des assureurs cédants pour lesquels la Compagnie conserve le risque de crédit lié aux actifs qui couvrent les passifs cédés (note 6).

<sup>(2)</sup> Ce poste comprend des éléments tels que l'impôt exigible à recevoir et d'autres actifs de la Compagnie (note 11).

La conclusion d'accords de garantie constitue également une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. La direction examine la valeur de la garantie, exige au besoin une garantie additionnelle et procède à une évaluation de la dépréciation, s'il y a lieu. Les garanties reçues de contreparties par la Compagnie au 31 décembre 2016 relativement aux actifs dérivés s'élevaient à 149 \$ (107 \$ au 31 décembre 2015).

ii) Concentration du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Ces caractéristiques font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques.

7. Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations par secteur et par région :

	2016			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Obligations émises ou garanties par :				
Trésor	1 422 \$	786 \$	10 880 \$	13 088 \$
Organismes gouvernementaux	18 379	3 903	6 765	29 047
Créances titrisées par des agences	100	3 685	158	3 943
Autres créances titrisées	2 392	4 293	1 875	8 560
Services financiers	3 167	3 268	5 245	11 680
Communications	634	1 336	970	2 940
Produits de consommation				
courante	2 799	3 305	3 224	9 328
Énergie	1 618	2 102	986	4 706
Produits industriels	1 358	3 951	1 634	6 943
Technologie	506	1 054	471	2 031
Transport	2 246	826	1 095	4 167
Services publics	6 226	4 454	4 259	14 939
Total des obligations à long terme	40 847	32 963	37 562	111 372
Obligations à court terme	3 871	10	1 520	5 401
<b>Total</b>	<b>44 718 \$</b>	<b>32 973 \$</b>	<b>39 082 \$</b>	<b>116 773 \$</b>

	2015			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Obligations émises ou garanties par :				
Trésor	1 376 \$	1 064 \$	10 974 \$	13 414 \$
Organismes gouvernementaux	17 171	3 972	7 095	28 238
Créances titrisées par des agences	105	4 161	218	4 484
Autres créances titrisées	2 851	3 790	2 131	8 772
Services financiers	3 467	2 970	5 916	12 353
Communications	652	1 204	1 028	2 884
Produits de consommation				
courante	2 689	2 935	3 075	8 699
Énergie	1 565	2 047	928	4 540
Produits industriels	1 432	3 706	1 635	6 773
Technologie	513	877	247	1 637
Transport	2 160	802	912	3 874
Services publics	5 898	4 307	4 277	14 482
Total des obligations à long terme	39 879	31 835	38 436	110 150
Obligations à court terme	3 241	216	1 336	4 793
<b>Total</b>	<b>43 120 \$</b>	<b>32 051 \$</b>	<b>39 772 \$</b>	<b>114 943 \$</b>

7. Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des prêts hypothécaires par région :

	2016			Total
	Résidences unifamiliales	Résidences multifamiliales	Biens commerciaux	
Exploitation canadienne	2 075 \$	3 709 \$	7 108 \$	12 892 \$
Exploitation américaine	—	1 895	3 274	5 169
Exploitation européenne	—	383	3 207	3 590
<b>Total</b>	<b>2 075 \$</b>	<b>5 987 \$</b>	<b>13 589 \$</b>	<b>21 651 \$</b>

  

	2015			Total
	Résidences unifamiliales	Résidences multifamiliales	Biens commerciaux	
Exploitation canadienne	1 962 \$	3 674 \$	7 055 \$	12 691 \$
Exploitation américaine	—	1 770	3 162	4 932
Exploitation européenne	—	377	4 021	4 398
<b>Total</b>	<b>1 962 \$</b>	<b>5 821 \$</b>	<b>14 238 \$</b>	<b>22 021 \$</b>

iii) Qualité de l'actif

Portefeuille d'obligations selon la notation

	2016	2015
AAA	27 762 \$	36 434 \$
AA	29 816	20 364
A	37 787	35 623
BBB	20 116	20 984
BB ou inférieure	1 292	1 538
<b>Total</b>	<b>116 773 \$</b>	<b>114 943 \$</b>

Portefeuille de dérivés selon la notation

	2016	2015
Contrats négociés sur le marché hors cote (notations des contreparties) :		
AA	221 \$	209 \$
A	288	248
BBB	16	—
Dérivés négociés en Bourse	3	4
<b>Total</b>	<b>528 \$</b>	<b>461 \$</b>

7. Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)

iv) Prêts en souffrance n'ayant pas subi de dépréciation

Les prêts qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas considérés comme étant dépréciés sont des prêts dont les paiements n'ont pas été reçus aux dates prévues, mais pour lesquels la direction est raisonnablement assurée de recouvrer le montant total du capital et des intérêts. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas considérés comme étant dépréciés :

	2016	2015
Moins de 30 jours	54 \$	33 \$
De 30 à 90 jours	—	2
Plus de 90 jours	2	3
<b>Total</b>	<b>56 \$</b>	<b>38 \$</b>

v) Les données qui suivent représentent la provision pour pertes sur créances futures pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Ces montants s'ajoutent à la provision pour pertes sur actifs comprise dans l'actif :

	2016	2015
Polices avec participation	1 155 \$	1 395 \$
Polices sans participation	1 791	2 163
<b>Total</b>	<b>2 946 \$</b>	<b>3 558 \$</b>

**b) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond au risque que la Compagnie ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance. La Compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- La Compagnie gère étroitement les liquidités d'exploitation au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Cette façon de procéder assure une correspondance entre les obligations à l'égard des titulaires de polices et le rendement de l'actif. Environ 67 % (environ 69 % en 2015) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont non encaissables avant l'échéance ou assujettis à des rajustements à la juste valeur.
- La direction surveille de près la solvabilité et les positions de capitaux propres de ses principales filiales et les compare aux besoins de liquidités de la société de portefeuille. La Compagnie peut obtenir des liquidités supplémentaires par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou de transactions sur les marchés financiers. La Compagnie détient des liquidités de 350 \$ par l'intermédiaire de marges de crédit obtenues par Lifeco auprès de banques à charte canadiennes. De plus, la Compagnie dispose d'une facilité de crédit de 150 \$ par l'intermédiaire de la Great-West, d'une facilité de crédit renouvelable de 500 \$ US auprès d'un syndicat de banques qui est mise à la disposition de Putnam, ainsi qu'une marge de crédit de 50 \$ US mise à la disposition de Great-West Financial.

7. Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs qui ont une incidence sur ses liquidités à court et à long terme. Le calendrier de remboursement du capital lié à certains des passifs financiers de la Compagnie est résumé dans le tableau suivant :

	<b>Paiements exigibles par période</b>						<b>Plus de 5 ans</b>
	<b>Total</b>	<b>1 an</b>	<b>2 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>4 ans</b>	<b>5 ans</b>	
Débitures et autres instruments d'emprunt	6 013 \$	712 \$	200 \$	— \$	500 \$	— \$	4 601 \$
Titres de fiducies de capital <sup>(1)</sup>	150	—	—	—	—	—	150
Obligations d'achat	283	108	53	62	42	15	3
Cotisations au titre des régimes de retraite	273	273	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>6 719 \$</b>	<b>1 093 \$</b>	<b>253 \$</b>	<b>62 \$</b>	<b>542 \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>4 754 \$</b>

<sup>(1)</sup> Le montant des paiements exigibles n'a pas été réduit afin de refléter le fait que la Compagnie détient des titres de fiducies de capital d'une valeur nominale de 37 \$ (valeur comptable de 50 \$).

**c) Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché qui peuvent être classés dans trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt (compte tenu de l'inflation) et le risque lié aux marchés boursiers.

Mise en garde au sujet des sensibilités au risque

Les présents états financiers contiennent des estimations de sensibilité et de mesures d'exposition relatives à certains risques, notamment la sensibilité à des fluctuations précises des taux d'intérêt projetés et des cours de marché à la date d'évaluation. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations, notamment en raison :

- de l'évaluation des circonstances donnant lieu au scénario qui pourrait entraîner des changements aux approches d'investissement et de réinvestissement et aux scénarios de taux d'intérêt pris en compte;
- des changements apportés aux hypothèses actuarielles et aux hypothèses sur le rendement des investissements et les activités d'investissement futures;
- des résultats réels, qui pourraient être sensiblement différents des résultats prévus aux hypothèses;
- des changements apportés à la répartition des activités, aux taux d'imposition effectifs et à d'autres facteurs liés au marché;
- des interactions entre ces facteurs et les hypothèses lorsque plusieurs viennent à changer;
- des limites générales des modèles internes de la Compagnie.

Pour ces raisons, les sensibilités énoncées devraient être considérées uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs en fonction des hypothèses émises ci-dessus. Étant donné la nature de ces calculs, la Compagnie ne peut en aucun cas garantir que l'incidence réelle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires correspondra à celle qui est indiquée.

---

7. Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)

i) Risque de change

Le risque de change réside dans le fait que les activités de la Compagnie et les instruments financiers qu'elle détient sont libellés en diverses devises. En ce qui concerne l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement qui n'est pas libellé dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent exposer la Compagnie au risque que les pertes de change ne soient pas contrebalancées par des diminutions du passif. La Compagnie détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. Les dettes de la Compagnie sont libellées en dollars canadiens, en euros et en dollars américains. En vertu des IFRS, les profits et les pertes de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et de l'incidence fiscale connexes, sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain, de la livre sterling et de l'euro a une incidence sur le total des capitaux propres de la Compagnie. Par conséquent, la valeur comptable par action et le ratio des capitaux propres de la Compagnie surveillés par les agences de notation en subissent également l'incidence.

Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de change auquel la Compagnie est exposée :

- La Compagnie utilise certaines mesures financières, par exemple, des calculs selon un taux de change constant, pour mieux observer l'incidence des fluctuations liées à la conversion des devises.
- Les placements sont normalement effectués dans la même devise que les passifs couverts par ces placements. Les lignes directrices en matière de placement par secteur prévoient une tolérance maximale en ce qui a trait au risque non couvert lié à la non-concordance des devises.
- Dans le cas d'actifs couvrant des passifs qui ne sont pas libellés dans la même devise, la Compagnie reconvertit généralement ces actifs dans la monnaie des passifs en question au moyen de contrats de change.
- Un affaiblissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation non significative du bénéfice net. Un raffermissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation non significative du bénéfice net.

ii) Risque de taux d'intérêt

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsqu'il n'y a pas appariement parfait entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne un écart de valeur entre l'actif et le passif. Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt auquel la Compagnie est exposée :

- La Compagnie utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur.
- Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus.
- Lorsque ces produits sont liés à des paiements de prestations ou de sommes qui sont tributaires de l'inflation (rentes, régimes de retraite et demandes d'indemnisation relatives à l'assurance-invalidité indexés en fonction de l'inflation), la Compagnie investit habituellement dans des instruments à rendement réel dans le but de couvrir le montant réel de ses flux de trésorerie liés au passif. La Compagnie bénéficie d'une certaine protection contre les fluctuations de l'indice d'inflation puisque toute variation connexe de la juste valeur de l'actif sera largement contrebalancée par une variation semblable de la juste valeur du passif.

7. Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)

- Pour les produits accordant des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont effectués dans des instruments à revenu fixe ou des biens immobiliers dont les flux de trésorerie suivent de près ceux qui se rapportent aux passifs. Lorsqu'aucun actif ne peut être apparié aux flux de trésorerie d'une période, par exemple, des flux de trésorerie d'une durée indéterminée, une partie des placements sont effectués dans des titres de participation et les autres sont appariés en fonction de la durée. En l'absence de placements permanents convenables, on a recours, au besoin, à des instruments de couverture pour réduire les risques de pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt. Dans la mesure où il y a appariement de ces flux de trésorerie, on obtient une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, et toute variation de la juste valeur de marché des actifs est compensée par une variation semblable de la juste valeur de marché des passifs.
- Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, la Compagnie investit dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie sont d'une durée qui prend fin avant le versement des prestations prévues, ou dans des titres de participation, tel qu'il est indiqué ci-dessous.
- Les risques liés à la non-concordance des durées des placements du portefeuille, à la non-concordance des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

Les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de rendement de l'actif qui les couvre, aux titres à revenu fixe, aux capitaux propres et à l'inflation. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des taux de réinvestissement futurs et de l'inflation (en supposant qu'il y ait corrélation), et incluent des marges servant à couvrir les écarts défavorables, déterminées conformément aux normes de la profession. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les flux de trésorerie projetés des instruments à revenu fixe utilisés dans les calculs actuariels sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes éventuelles pour rendement insuffisant de l'actif. La réduction du taux de rendement net réel s'est établie en moyenne à 0,14 % (0,18 % en 2015). Les pertes sur créances futures sur les actifs sont évaluées en fonction de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacents.

Le risque de réinvestissement est évalué au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt, qui prévoient tour à tour l'augmentation, la diminution et la fluctuation des taux. La provision totale relative aux taux d'intérêt suffit à couvrir un ensemble plus étendu ou plus strict de risques que l'ensemble de risques minimal défini dans les scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires.

La fourchette des taux d'intérêt couverts par ces provisions est établie en tenant compte des résultats historiques à long terme et elle fait l'objet d'une surveillance trimestrielle et d'un examen exhaustif annuel. De l'avis de la Compagnie, une modification parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement n'aurait pas une incidence significative sur la fourchette des taux d'intérêt devant être couverts par les provisions. Toutefois, si elle se prolongeait, cette modification parallèle pourrait avoir une incidence sur les scénarios envisagés par la Compagnie.

Le total de la provision relative aux taux d'intérêt tient également compte des scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires :

- Une augmentation parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits n'aurait aucune incidence sur la provision totale relative aux taux d'intérêt.
- Une diminution parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits n'aurait aucune incidence sur la provision totale relative aux taux d'intérêt.

7. Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)

Une autre façon de mesurer le risque de taux d'intérêt associé à ces hypothèses consiste à déterminer l'incidence d'une modification de 1 % de la fourchette des taux d'intérêt qui, selon la Compagnie, devraient être couverts par ces provisions sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se répercutant sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Compagnie. L'incidence qu'aurait une augmentation ou une diminution immédiate de 1 % des taux de la partie inférieure et supérieure de la fourchette des taux d'intérêt prise en compte dans les provisions se présente comme suit :

	2016		2015	
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
<b>Variation des taux d'intérêt</b>				
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	(202) \$	677 \$	(163) \$	614 \$
Augmentation (diminution) du bénéfice net	149 \$	(491) \$	109 \$	(430) \$

iii) Risque lié aux marchés boursiers

Le risque lié aux marchés boursiers correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs et des passifs découlant des fluctuations des marchés boursiers et à d'autres risques de prix. Afin d'atténuer le risque de prix, la politique de placement de la Compagnie prévoit le recours à des investissements prudents dans les marchés boursiers, selon des limites clairement définies. Le risque associé aux garanties liées aux fonds distincts a été atténué au moyen d'un programme de couverture des garanties de retrait minimum à vie, lequel prévoit l'utilisation de contrats à terme standardisés sur actions, de contrats à terme de gré à gré sur devises et d'instruments dérivés sur taux. En ce qui a trait aux polices comportant des garanties liées aux fonds distincts, la Compagnie calcule généralement les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon un niveau d'espérance conditionnelle unilatérale 75 (ECU 75).

Certains passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont soutenus par des immeubles de placement, des actions ordinaires et des titres de capitaux propres non cotés en Bourse, notamment des produits de fonds distincts et des produits aux flux de trésorerie de durée indéterminée. Ces passifs fluctuent généralement en fonction des valeurs des actions. Leur montant pourrait donc varier en conséquence. Les répercussions attendues d'une hausse ou d'une baisse de 10 % des valeurs des actions se présentent comme suit :

	2016		2015	
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %
<b>Variation des valeurs des actions</b>				
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation	(51) \$	61 \$	(53) \$	139 \$
Augmentation (diminution) du bénéfice net	43 \$	(50) \$	45 \$	(108) \$

7. Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)

Les hypothèses les plus probables liées au rendement des actions se fondent principalement sur les moyennes historiques à long terme. Des changements sur le marché actuel pourraient donner lieu à des modifications de ces hypothèses et auraient une incidence sur les flux de trésorerie de l'actif et du passif. Les répercussions attendues d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % des hypothèses les plus probables se présentent comme suit :

	2016		2015	
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
<b>Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement</b>				
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation	(504) \$	552 \$	(534) \$	573 \$
Augmentation (diminution) du bénéfice net	407 \$	(438) \$	433 \$	(457) \$

**d) Conventions-cadres de compensation exécutoires ou accords similaires**

La Compagnie a recours à des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'ISDA) dans la négociation de dérivés sur le marché hors cote. La Compagnie reçoit et donne des garanties conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie de la convention-cadre de l'ISDA. Ces conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation aux bilans consolidés puisqu'elles donnent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les dérivés négociés en Bourse assujettis à des accords de compensation de dérivés conclus avec des Bourses et des chambres de compensation ne sont pas assortis de clauses de compensation en cas de défaillance. Le tableau ci-après exclut la marge initiale puisque celle-ci deviendrait alors une composante d'un processus de règlement collectif.

Les prises en pension de titres de la Compagnie font également l'objet de droits de compensation en cas de défaillance. Ces transactions et ces accords comprennent des conventions-cadres de compensation qui prévoient la compensation des obligations de paiement entre la Compagnie et ses contreparties en cas de défaillance.

7. Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)

Les tableaux présentent l'incidence potentielle, sur les bilans consolidés de la Compagnie, des instruments financiers qui ont été présentés à leur montant brut lorsqu'il existe un droit de compensation dans certaines circonstances qui ne sont pas admissibles à la compensation dans les bilans consolidés.

	2016			
	Montants connexes non compensés dans le bilan			Exposition nette
	Montant brut des instruments financiers présentés dans le bilan	Position de compensation de la contrepartie <sup>(1)</sup>	Garanties financières reçues ou versées <sup>(2)</sup>	
<b>Instruments financiers – actifs</b>				
Instruments financiers dérivés	528 \$	(341) \$	(131) \$	56 \$
<b>Total des instruments financiers – actifs</b>	<b>528 \$</b>	<b>(341) \$</b>	<b>(131) \$</b>	<b>56 \$</b>
<b>Instruments financiers – passifs</b>				
Instruments financiers dérivés	2 012 \$	(341) \$	(403) \$	1 268 \$
<b>Total des instruments financiers – passifs</b>	<b>2 012 \$</b>	<b>(341) \$</b>	<b>(403) \$</b>	<b>1 268 \$</b>
	2015			
	Montants connexes non compensés dans le bilan			Exposition nette
	Montant brut des instruments financiers présentés dans le bilan	Position de compensation de la contrepartie <sup>(1)</sup>	Garanties financières reçues ou versées <sup>(2)</sup>	
<b>Instruments financiers – actifs</b>				
Instruments financiers dérivés	461 \$	(302) \$	(104) \$	55 \$
Prises en pension de titres <sup>(3)</sup>	43	—	(43)	—
<b>Total des instruments financiers – actifs</b>	<b>504 \$</b>	<b>(302) \$</b>	<b>(147) \$</b>	<b>55 \$</b>
<b>Instruments financiers – passifs</b>				
Instruments financiers dérivés	2 624 \$	(302) \$	(586) \$	1 736 \$
<b>Total des instruments financiers – passifs</b>	<b>2 624 \$</b>	<b>(302) \$</b>	<b>(586) \$</b>	<b>1 736 \$</b>

<sup>(1)</sup> Comprend les montants des contreparties comptabilisés dans les bilans consolidés lorsque la Compagnie a une position de compensation potentielle (tel qu'il est décrit plus haut), mais que les critères de compensation au bilan ne sont pas satisfaits, à l'exclusion des garanties.

<sup>(2)</sup> Les garanties financières présentées dans le tableau ci-dessus excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en Bourse, la marge initiale. Les garanties financières reçues à l'égard de prises en pension de titres sont détenues par un tiers. Le total des garanties financières, incluant la marge initiale et le surdimensionnement, reçues relativement aux actifs dérivés s'élevait à 159 \$ (107 \$ au 31 décembre 2015), un montant de néant a été reçu à l'égard de prises en pension de titres (44 \$ au 31 décembre 2015) et un montant de 475 \$ a été donné en garantie à l'égard des passifs dérivés (671 \$ au 31 décembre 2015).

<sup>(3)</sup> Les actifs liés aux prises en pension de titres sont compris dans les obligations dans les bilans consolidés.

## 8. Évaluation à la juste valeur

La Compagnie a classé ses actifs et ses passifs évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 utilisent des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la Compagnie a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de participation négociés activement, les contrats à terme standardisés négociés en Bourse ainsi que les fonds communs de placement et les fonds distincts dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Ces données du niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif et du passif, par exemple, les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres du niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Ces données incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les négociations publiées, les prix obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs correspondant au niveau 2 comprennent ceux dont le prix est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée moyenne, des titres de gouvernements et d'agences, des actions incessibles, un certain nombre d'obligations et d'actions privées, la plupart des obligations de sociétés assorties d'une notation élevée et de grande qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les prêts hypothécaires. Les contrats d'investissement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compris dans le niveau 2.

Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables; il s'agit de cas où il n'y a que peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif. Les valeurs pour la plupart des titres correspondant au niveau 3 ont été obtenues à partir des prix d'un seul courtier, de modèles internes d'établissement des prix ou d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs financiers évalués en fonction du niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations, certains titres adossés à des actifs, des actions privées, les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant certaines clauses de rachat restrictives, certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les immeubles de placement.

8. Évaluation à la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la Compagnie évalués à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie :

Actifs évalués à la juste valeur	2016			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 259 \$	— \$	— \$	3 259 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations	—	88 324	1	88 325
Actions	7 520	6	80	7 606
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	7 520	88 330	81	95 931
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations	—	11 478	—	11 478
Actions	47	—	1	48
Total des actifs financiers disponibles à la vente	47	11 478	1	11 526
Immeubles de placement	—	—	4 340	4 340
Fonds détenus par des assureurs cédants	214	8 391	—	8 605
Dérivés <sup>(1)</sup>	3	525	—	528
Autres actifs :				
Actifs du compte de négociation	302	213	1	516
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>11 345 \$</b>	<b>108 937 \$</b>	<b>4 423 \$</b>	<b>124 705 \$</b>
<b>Passifs évalués à la juste valeur</b>				
Dérivés <sup>(2)</sup>	1 \$	2 011 \$	— \$	2 012 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	—	1 989	20	2 009
<b>Total des passifs évalués à la juste valeur</b>	<b>1 \$</b>	<b>4 000 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>4 021 \$</b>

(1) Compte non tenu de garanties de 149 \$ reçues de contreparties.

(2) Compte non tenu de garanties de 425 \$ données à des contreparties.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la Compagnie au cours de l'exercice considéré.

8. Évaluation à la juste valeur (suite)

	2015 (note 33)			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs évalués à la juste valeur				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 813 \$	— \$	— \$	2 813 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations	—	86 493	10	86 503
Actions	6 573	8	66	6 647
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	6 573	86 501	76	93 150
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations	—	11 534	1	11 535
Actions	56	—	1	57
Total des actifs financiers disponibles à la vente	56	11 534	2	11 592
Immeubles de placement	—	—	5 237	5 237
Fonds détenus par des assureurs cédants	180	13 472	—	13 652
Dérivés <sup>(1)</sup>	4	457	—	461
Autres actifs :				
Actifs du compte de négociation	381	204	5	590
Total des actifs évalués à la juste valeur	10 007 \$	112 168 \$	5 320 \$	127 495 \$
Passifs évalués à la juste valeur				
Dérivés <sup>(2)</sup>	3 \$	2 621 \$	— \$	2 624 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	—	2 226	27	2 253
Total des passifs évalués à la juste valeur	3 \$	4 847 \$	27 \$	4 877 \$

<sup>(1)</sup> Compte non tenu de garanties de 107 \$ reçues de contreparties.

<sup>(2)</sup> Compte non tenu de garanties de 608 \$ données à des contreparties.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la Compagnie au cours de l'exercice considéré.

8. Évaluation à la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des actifs et des passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente pour lesquels la Compagnie a utilisé des données du niveau 3 :

	2016							Passifs relatifs aux contrats d'investissement
	Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	Obligations disponibles à la vente	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(3)</sup>	Actions disponibles à la vente	Immeubles de placement	Autres actifs – compte de négociation <sup>(4)</sup>	Total de l'actif de niveau 3	
<b>Solde au début de l'exercice</b>	10 \$	1 \$	66 \$	1 \$	5 237 \$	5 \$	5 320 \$	27 \$
Total des profits								
Compris dans le bénéfice net	—	—	2	—	61	—	63	—
Compris dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale) <sup>(1)</sup>	—	—	—	—	(633)	—	(633)	—
Achats	—	—	50	—	102	—	152	—
Ventes	—	—	(38)	—	(427)	(5)	(470)	—
Autres	—	—	—	—	—	—	—	(7)
Transferts vers le niveau 3 <sup>(2)</sup>	—	—	—	—	—	1	1	—
Transferts hors du niveau 3 <sup>(2)</sup>	(9)	(1)	—	—	—	—	(10)	—
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>80 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>4 340 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>4 423 \$</b>	<b>20 \$</b>
<b>Total des profits pour l'exercice compris dans les produits nets tirés des placements</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>61 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>63 \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Variation des profits latents pour l'exercice compris dans le résultat pour les actifs détenus au 31 décembre 2016</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>— \$</b>

(1) Le montant des autres éléments du résultat global pour les immeubles de placement représente les profits et les pertes de change latents.

(2) Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts.

(3) Comprennent les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

(4) Comprennent des titres de capitaux propres non liquides lorsqu'il n'existe pas de cours publié; toutefois, la Compagnie est d'avis que le fait de changer les données de manière à modifier raisonnablement les hypothèses n'entraînerait pas de changement important en ce qui a trait à la valeur.

8. Évaluation à la juste valeur (suite)

	2015							
	Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	Obligations disponibles à la vente	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(3)</sup>	Actions disponibles à la vente	Immeubles de placement	Autres actifs – compte de négociation <sup>(4)</sup>	Total de l'actif de niveau 3	Passifs relatifs aux contrats d'investissement
Solde au début de l'exercice	86 \$	1 \$	17 \$	1 \$	4 613 \$	— \$	4 718 \$	28 \$
Total des profits								
Compris dans le résultat net	5	—	7	—	249	—	261	—
Compris dans les autres éléments de bénéfice global <sup>(1)</sup>	—	—	—	—	379	—	379	—
Achats	—	—	50	—	278	5	333	—
Ventes	—	—	(4)	—	(282)	—	(286)	—
Remboursements	(47)	—	—	—	—	—	(47)	—
Autres	—	—	—	—	—	—	—	(1)
Transferts vers le niveau 3 <sup>(2)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—
Transferts hors du niveau 3 <sup>(2)</sup>	(34)	—	(4)	—	—	—	(38)	—
Solde à la fin de l'exercice	10 \$	1 \$	66 \$	1 \$	5 237 \$	5 \$	5 320 \$	27 \$
Total des profits pour l'exercice compris dans les produits nets tirés des placements	5 \$	— \$	7 \$	— \$	249 \$	— \$	261 \$	— \$
Variation des profits latents pour l'exercice compris dans le résultat pour les actifs détenus au 31 décembre 2015	5 \$	— \$	7 \$	— \$	243 \$	— \$	255 \$	— \$

- (1) Le montant des autres éléments du résultat global pour les immeubles de placement représente les profits de change latents.
- (2) Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts.
- (3) Comprennent les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.
- (4) Comprennent des titres de capitaux propres non liquides lorsqu'il n'existe pas de cours publié; toutefois, la Compagnie est d'avis que le fait de changer les données de manière à modifier raisonnablement les hypothèses n'entraînerait pas de changement important en ce qui a trait à la valeur.

8. Évaluation à la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des données importantes non observables utilisées en fin d'exercice aux fins de l'évaluation des actifs et des passifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

Type d'actif	Méthode d'évaluation	Données importantes non observables	Valeur des données	Interdépendance entre les données importantes non observables et l'évaluation de la juste valeur
Immeubles de placement	L'évaluation des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent le montant net des flux trésorerie futurs prévus. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les taux du marché.	Taux d'actualisation  Taux réversif  Taux d'inoccupation	Fourchette de 2,9 % à 10,3 %  Fourchette de 5,0 % à 8,3 %  Moyenne pondérée de 3,1 % de la juste valeur	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.  Une diminution du taux réversif se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux réversif se traduirait par une diminution de la juste valeur.  Une diminution du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une diminution de la juste valeur.

8. Évaluation à la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la Compagnie présentés à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie :

	2016				Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	
<b>Actifs présentés à la juste valeur</b>					
Prêts et créances à titre d'actifs financiers					
Obligations	— \$	18 355 \$	129 \$	— \$	18 484 \$
Prêts hypothécaires	—	22 550	—	—	22 550
Avances consenties aux titulaires de polices	—	8 467	—	—	8 467
<b>Total des prêts et créances au titre des actifs financiers</b>	<b>—</b>	<b>49 372</b>	<b>129</b>	<b>—</b>	<b>49 501</b>
Actifs financiers disponibles à la vente					
Actions <sup>(1)</sup>	—	—	—	391	391
Autres actions <sup>(2)</sup>	351	—	—	259	610
Fonds détenus par des assureurs cédants	—	—	—	118	118
<b>Total des actifs présentés à la juste valeur</b>	<b>351 \$</b>	<b>49 372 \$</b>	<b>129 \$</b>	<b>768 \$</b>	<b>50 620 \$</b>
<b>Passifs présentés à la juste valeur</b>					
Débentures et autres instruments d'emprunt					
	428 \$	6 001 \$	— \$	— \$	6 429 \$
Titres de fiducies de capital	—	212	—	—	212
<b>Total des passifs présentés à la juste valeur</b>	<b>428 \$</b>	<b>6 213 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>6 641 \$</b>

(1) Comme la juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut être déterminée de façon fiable, ces placements sont comptabilisés au coût.

(2) Les autres actions comprennent les placements de la Compagnie dans IGM, une société liée membre du groupe de sociétés de la Financière Power, et dans Allianz Ireland, une compagnie d'assurance de dommages non cotée qui exerce ses activités en Irlande, dont la Compagnie ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle elle exerce une influence notable.

8. Évaluation à la juste valeur (suite)

	2015				Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	
Actifs présentés à la juste valeur					
Prêts et créances à titre d'actifs financiers					
Obligations	— \$	18 145 \$	108 \$	— \$	18 253 \$
Prêts hypothécaires	—	23 446	—	—	23 446
Avances consenties aux titulaires de polices	—	8 694	—	—	8 694
Total des prêts et créances au titre des actifs financiers	—	50 285	108	—	50 393
Actifs financiers disponibles à la vente					
Actions <sup>(1)</sup>	—	—	—	534	534
Autres actions <sup>(2)</sup>	325	—	—	276	601
Fonds détenus par des assureurs cédants	—	—	—	178	178
Total des actifs présentés à la juste valeur	325 \$	50 285 \$	108 \$	988 \$	51 706 \$
Passifs présentés à la juste valeur					
Débitures et autres instruments d'emprunt	467 \$	5 565 \$	— \$	— \$	6 032 \$
Titres de fiducies de capital	—	215	—	—	215
Total des passifs présentés à la juste valeur	467 \$	5 780 \$	— \$	— \$	6 247 \$

(1) Comme la juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut être déterminée de façon fiable, ces placements sont comptabilisés au coût.

(2) Les autres actions comprennent les placements de la Compagnie dans IGM, une société liée membre du groupe de sociétés de la Financière Power, dans Allianz Ireland, une compagnie d'assurance de dommages non cotée qui exerce ses activités en Irlande, et la coentreprise GloHealth, dont la Compagnie a obtenu le contrôle en 2016 (note 3).

**9. Goodwill et immobilisations incorporelles**

**a) Goodwill**

i) La valeur comptable du goodwill et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

	2016	2015
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>5 913 \$</b>	5 855 \$
Acquisitions d'entreprises (note 3)	<b>95</b>	—
Fluctuations des taux de change	<b>(31)</b>	58
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>5 977 \$</b>	5 913 \$

Le cumul des pertes de valeur du goodwill et les variations de ce cumul se présentent comme suit :

	2016	2015
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>1 241 \$</b>	1 043 \$
Fluctuations des taux de change	<b>(36)</b>	198
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 205 \$</b>	1 241 \$

ii) Pour chacun des trois secteurs opérationnels, le goodwill a été affecté à des groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Lifeco n'affecte pas les montants négligeables de goodwill et d'immobilisations incorporelles à durée indéterminée à de multiples groupes d'unités génératrices de trésorerie. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel le goodwill a été attribué à sa valeur recouvrable, de la manière suivante :

	2016	2015
Exploitation canadienne		
Assurance collective	<b>1 047 \$</b>	1 047 \$
Assurance individuelle et gestion du patrimoine	<b>2 740</b>	2 740
Exploitation européenne		
Assurance et rentes	<b>1 984</b>	1 915
Réassurance	<b>1</b>	1
Exploitation américaine		
Services financiers	<b>205</b>	210
<b>Total</b>	<b>5 977 \$</b>	5 913 \$

9. Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

**b) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles de 3 972 \$ (4 036 \$ en 2015) comprennent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée. La valeur comptable de ces immobilisations incorporelles et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

i) Immobilisations incorporelles à durée indéterminée :

	2016			
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	Total
Coût				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	1 020 \$	3 019 \$	354 \$	4 393 \$
Transfert vers les immobilisations incorporelles à durée déterminée	—	(3)	—	(3)
Fluctuations des taux de change	(41)	(78)	—	(119)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>979 \$</b>	<b>2 938 \$</b>	<b>354 \$</b>	<b>4 271 \$</b>
Cumul des pertes de valeur				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	(162) \$	(1 116) \$	— \$	(1 278) \$
Fluctuations des taux de change	5	32	—	37
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(157) \$</b>	<b>(1 084) \$</b>	<b>— \$</b>	<b>(1 241) \$</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>822 \$</b>	<b>1 854 \$</b>	<b>354 \$</b>	<b>3 030 \$</b>
	2015			
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	Total
Coût				
Solde au début de l'exercice	921 \$	2 592 \$	354 \$	3 867 \$
Acquisitions d'entreprises	—	3	—	3
Fluctuations des taux de change	99	424	—	523
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 020 \$</b>	<b>3 019 \$</b>	<b>354 \$</b>	<b>4 393 \$</b>
Cumul des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(140) \$	(939) \$	— \$	(1 079) \$
Fluctuations des taux de change	(22)	(177)	—	(199)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(162) \$</b>	<b>(1 116) \$</b>	<b>— \$</b>	<b>(1 278) \$</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>858 \$</b>	<b>1 903 \$</b>	<b>354 \$</b>	<b>3 115 \$</b>

9. Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

- ii) Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée ont été affectées aux groupes d'unités génératrices de trésorerie comme suit :

	2016	2015
Exploitation canadienne		
Assurance individuelle et gestion du patrimoine	973 \$	973 \$
Exploitation européenne		
Assurance et rentes	216	246
Exploitation américaine		
Gestion d'actifs	1 841	1 896
<b>Total</b>	<b>3 030 \$</b>	<b>3 115 \$</b>

- iii) Immobilisations incorporelles à durée déterminée :

	2016			Total
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Technologie et logiciels	
	9 à 30 ans Linéaire	30 ans Linéaire	3 à 10 ans Linéaire	
Période d'amortissement	9 à 30 ans	30 ans	3 à 10 ans	
Mode d'amortissement	Linéaire	Linéaire	Linéaire	
Coût				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	810 \$	118 \$	1 106 \$	2 034 \$
Entrées	39	—	183	222
Transfert hors des immobilisations incorporelles à durée indéterminée	3	—	—	3
Fluctuations des taux de change	(21)	(12)	(25)	(58)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	831 \$	106 \$	1 264 \$	2 201 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	(418) \$	(49) \$	(646) \$	(1 113) \$
Fluctuations des taux de change	8	5	18	31
Amortissement	(50)	(4)	(123)	(177)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	(460) \$	(48) \$	(751) \$	(1 259) \$
<b>Valeur comptable nette</b>	371 \$	58 \$	513 \$	942 \$

9. Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

	2015			Total
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Technologie et logiciels	
Période d'amortissement	9 à 20 ans	30 ans	3 à 10 ans	
Mode d'amortissement	Linéaire	Linéaire	Linéaire	
<b>Coût</b>				
Solde au début de l'exercice	745 \$	109 \$	864 \$	1 718 \$
Entrées	—	—	161	161
Fluctuations des taux de change	65	9	81	155
Solde à la fin de l'exercice	810 \$	118 \$	1 106 \$	2 034 \$
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</b>				
Solde au début de l'exercice	(338) \$	(42) \$	(501) \$	(881) \$
Pertes de valeur	—	—	(2)	(2)
Fluctuations des taux de change	(31)	(3)	(50)	(84)
Amortissement	(49)	(4)	(93)	(146)
Solde à la fin de l'exercice	(418) \$	(49) \$	(646) \$	(1 113) \$
Valeur comptable nette	392 \$	69 \$	460 \$	921 \$

La période d'amortissement moyenne pondérée restante des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux contrats de clients et aux canaux de distribution est de 10 ans et de 17 ans, respectivement (9 ans et 18 ans au 31 décembre 2015, respectivement).

**c) Valeur recouvrable**

Pour les besoins du test de dépréciation annuel, la Compagnie affecte le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée à des groupes d'unités génératrices de trésorerie. Les pertes de valeur potentielles au titre du goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont établies en comparant la valeur recouvrable d'un groupe d'unités génératrices de trésorerie avec sa valeur comptable. La valeur recouvrable est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La juste valeur est déterminée initialement en fonction des multiples de valorisation d'institutions financières comparables négociées en Bourse et de transactions d'acquisition d'entreprises précédentes. Ces multiples de valorisation peuvent inclure des mesures telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/valeur comptable utilisées par les compagnies d'assurance-vie et les gestionnaires d'actif. Cette évaluation pourrait tenir compte de diverses considérations pertinentes, notamment la croissance attendue, le risque et la conjoncture des marchés financiers, entre autres. Les multiples de valorisation utilisés pour mesurer la juste valeur représentent des données de niveau 2.

Au cours du quatrième trimestre de 2016, la Compagnie a soumis le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée au test annuel de dépréciation, selon le solde des actifs au 30 septembre 2016. Il a été déterminé que la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie était plus élevée que leur valeur comptable; il n'y avait donc aucune indication de dépréciation.

Une modification raisonnable des hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie ne devrait pas faire en sorte que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie excède leur valeur recouvrable.

## 10. Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire ainsi que sa variation :

	2016	2015
<b>Valeur comptable au début de l'exercice</b>	<b>715 \$</b>	671 \$
Déduire : cumul des amortissements et des pertes de valeur	<b>(62)</b>	(52)
<b>Valeur comptable nette au début de l'exercice</b>	<b>653</b>	619
Enrées	<b>21</b>	10
Pertes de valeur	<b>—</b>	(1)
Cessions	<b>(2)</b>	(1)
Amortissement	<b>(10)</b>	(9)
Change	<b>(13)</b>	35
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>649 \$</b>	653 \$

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles était de 304 \$ au 31 décembre 2016 (298 \$ au 31 décembre 2015).

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles par région :

	2016	2015
Exploitation canadienne	<b>548 \$</b>	531 \$
Exploitation américaine	<b>270</b>	277
Exploitation européenne	<b>135</b>	143
<b>Total</b>	<b>953 \$</b>	951 \$

Aucune restriction ne s'applique au titre de propriété des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles, et ceux-ci ne sont pas donnés en garantie de la dette.

## 11. Autres actifs

	2016	2015
Coûts d'acquisition différés	<b>597 \$</b>	704 \$
Actifs du compte de négociation <sup>(1)</sup>	<b>516</b>	590
Créances liées à des contrats de location-financement	<b>273</b>	293
Actif au titre du régime de retraite à prestations définies (note 23)	<b>214</b>	250
Charges payées d'avance	<b>112</b>	103
Autres actifs divers	<b>551</b>	703
<b>Total</b>	<b>2 263 \$</b>	2 643 \$

<sup>(1)</sup> Ce poste comprend des obligations d'un montant de 141 \$ et des actions d'un montant de 375 \$ au 31 décembre 2016 (obligations d'un montant de 124 \$, et actions d'un montant de 466 \$ au 31 décembre 2015).

11. Autres actifs (suite)

Le total d'autres actifs d'un montant de 1 203 \$ (1 421 \$ au 31 décembre 2015) devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les coûts d'acquisition différés, dont la variation est indiquée ci-dessous.

**Coûts d'acquisition différés**

	2016	2015
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>704 \$</b>	685 \$
Entrées	<b>93</b>	120
Amortissement	<b>(73)</b>	(111)
Fluctuations des taux de change	<b>(74)</b>	66
Cessions	<b>(53)</b>	(56)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>597 \$</b>	704 \$

**Créances liées à des contrats de location-financement**

La Compagnie a un contrat de location-financement relatif à une propriété au Canada qui a été louée pour une durée de 25 ans. La Compagnie a deux contrats de location-financement relatifs à des propriétés en Europe. Ces propriétés ont été louées pour une durée de 35 ans.

Le tableau suivant présente le total des créances liées à des contrats de location-financement pour les trois propriétés :

	2016	
	Paie- ments minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paie- ments minimaux au titre de la location
Un an	24 \$	23 \$
Plus de un an à cinq ans	94	74
Plus de cinq ans	524	176
	642	273
Déduire : produits non acquis au titre des contrats de location-financement	369	—
<b>Total des créances liées à des contrats de location-financement</b>	<b>273 \$</b>	<b>273 \$</b>

Le taux de rendement interne des contrats, qui s'établit entre 5,4 % et 7,5 %, est fixé à la date des contrats et demeurera fixe pour leur durée.

**12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement**

**a) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement**

	2016		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	155 940 \$	5 627 \$	150 313 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	2 009	—	2 009
<b>Total</b>	<b>157 949 \$</b>	<b>5 627 \$</b>	<b>152 322 \$</b>

  

	2015 (note 33)		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	158 492 \$	5 131 \$	153 361 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	2 253	—	2 253
<b>Total</b>	<b>160 745 \$</b>	<b>5 131 \$</b>	<b>155 614 \$</b>

**b) Composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement et actif connexe**

- i) La composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se présente comme suit :

	2016		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation			
Exploitation canadienne	34 019 \$	(443) \$	34 462 \$
Exploitation américaine	11 790	14	11 776
Exploitation européenne	1 385	—	1 385
Polices sans participation			
Exploitation canadienne	29 125	923	28 202
Exploitation américaine	29 081	309	28 772
Exploitation européenne	52 549	4 824	47 725
<b>Total</b>	<b>157 949 \$</b>	<b>5 627 \$</b>	<b>152 322 \$</b>

# GREAT-WEST LIFECO INC.

## 12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

	2015 (note 33)		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation			
Exploitation canadienne	32 072 \$	(419) \$	32 491 \$
Exploitation américaine	12 278	16	12 262
Exploitation européenne	1 519	—	1 519
Polices sans participation			
Exploitation canadienne	28 162	794	27 368
Exploitation américaine	27 625	339	27 286
Exploitation européenne	59 089	4 401	54 688
<b>Total</b>	<b>160 745 \$</b>	<b>5 131 \$</b>	<b>155 614 \$</b>

ii) Le tableau suivant présente la composition de l'actif couvrant les passifs ainsi que les capitaux propres :

	2016					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
<b>Valeur comptable</b>						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	16 311 \$	8 327 \$	4 828 \$	1 354 \$	3 199 \$	34 019 \$
Exploitation américaine	5 597	451	—	—	5 742	11 790
Exploitation européenne	988	32	123	56	186	1 385
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation canadienne	17 464	3 699	1 979	13	5 970	29 125
Exploitation américaine	23 820	4 005	—	—	1 256	29 081
Exploitation européenne	31 550	3 557	236	2 679	14 527	52 549
Autres	14 996	952	—	59	200 948	216 955
Total des capitaux propres	6 047	628	1 499	179	16 655	25 008
<b>Total de la valeur comptable</b>	<b>116 773 \$</b>	<b>21 651 \$</b>	<b>8 665 \$</b>	<b>4 340 \$</b>	<b>248 483 \$</b>	<b>399 912 \$</b>
<b>Juste valeur</b>	<b>118 287 \$</b>	<b>22 550 \$</b>	<b>8 655 \$</b>	<b>4 340 \$</b>	<b>248 483 \$</b>	<b>402 315 \$</b>

12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

	2015 (note 33)					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Valeur comptable						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	15 332 \$	7 816 \$	4 112 \$	1 341 \$	3 471 \$	32 072 \$
Exploitation américaine	5 887	485	—	—	5 906	12 278
Exploitation européenne	1 087	40	154	71	167	1 519
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation canadienne	18 848	3 839	1 732	7	3 736	28 162
Exploitation américaine	23 023	3 813	—	—	789	27 625
Exploitation européenne	31 982	4 358	226	3 342	19 181	59 089
Autres	13 048	941	—	65	199 876	213 930
Total des capitaux propres	5 736	729	1 649	411	16 735	25 260
Total de la valeur comptable	<u>114 943 \$</u>	<u>22 021 \$</u>	<u>7 873 \$</u>	<u>5 237 \$</u>	<u>249 861 \$</u>	<u>399 935 \$</u>
Juste valeur	<u>116 291 \$</u>	<u>23 446 \$</u>	<u>7 839 \$</u>	<u>5 237 \$</u>	<u>249 861 \$</u>	<u>402 674 \$</u>

L'appariement des flux de trésorerie de l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se fait dans des limites raisonnables. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.

Les variations de la juste valeur de l'actif couvrant le capital et le surplus, déduction faite de l'impôt sur le résultat, entraîneraient une variation correspondante du surplus avec le temps conformément aux méthodes comptables suivies à l'égard des placements.

12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

**c) Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance**

La variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance au cours de l'exercice tient aux affaires et aux modifications des hypothèses actuarielles suivantes :

	<b>2016</b>			
	<b>Polices avec participation</b>			
	<b>Passif, montant brut</b>	<b>Actifs au titre des cessions en réassurance</b>	<b>Montant net</b>	
<b>Solde au début de l'exercice</b>	45 844 \$	(403) \$	46 247 \$	
Incidence des nouvelles affaires	35	—	35	
Variations normales des affaires en vigueur	2 009	(26)	2 035	
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(229)	2	(231)	
Incidence des fluctuations des taux de change	(483)	(2)	(481)	
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>47 176 \$</b>	<b>(429) \$</b>	<b>47 605 \$</b>	
	<b>Polices sans participation</b>			
	<b>Passif, montant brut</b>	<b>Actifs au titre des cessions en réassurance</b>	<b>Montant net</b>	<b>Total, montant net</b>
<b>Solde au début de l'exercice</b>	112 648 \$	5 534 \$	107 114 \$	153 361 \$
Incidence des nouvelles affaires	5 396	(326)	5 722	5 757
Variations normales des affaires en vigueur	966	824	142	2 177
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(135)	335	(470)	(701)
Transfert d'affaires avec des parties externes	(113)	—	(113)	(113)
Incidence des fluctuations des taux de change	(9 998)	(311)	(9 687)	(10 168)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>108 764 \$</b>	<b>6 056 \$</b>	<b>102 708 \$</b>	<b>150 313 \$</b>

12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

	2015			Total, montant net
	Polices avec participation			
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
Solde au début de l'exercice	42 893 \$	(144) \$	43 037 \$	
Incidence des nouvelles affaires	23	—	23	
Variations normales des affaires en vigueur	1 046	(70)	1 116	
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(276)	(192)	(84)	
Incidence des fluctuations des taux de change	2 158	3	2 155	
Solde à la fin de l'exercice	<u>45 844 \$</u>	<u>(403) \$</u>	<u>46 247 \$</u>	
	Polices sans participation			
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Total, montant net
Solde au début de l'exercice	102 305 \$	5 295 \$	97 010 \$	140 047 \$
Incidence des nouvelles affaires	4 380	126	4 254	4 277
Variations normales des affaires en vigueur	(5 711)	(178)	(5 533)	(4 417)
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(489)	(78)	(411)	(495)
Transfert d'affaires avec des parties externes	1 588	(2)	1 590	1 590
Incidence des fluctuations des taux de change	10 575	371	10 204	12 359
Solde à la fin de l'exercice	<u>112 648 \$</u>	<u>5 534 \$</u>	<u>107 114 \$</u>	<u>153 361 \$</u>

Selon la comptabilisation à la juste valeur, les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif. Les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance associées aux variations de la juste valeur des actifs connexes sont incluses dans les variations normales des affaires en vigueur ci-dessus.

En 2016, les principaux facteurs à la base de la diminution du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été l'incidence des fluctuations des taux de change de 10 168 \$ qui découle principalement de l'affaiblissement de la livre sterling, de même que celle des mesures prises par la direction et modifications des hypothèses, d'un montant de 701 \$. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par des hausses attribuables à l'incidence des nouvelles affaires de 5 757 \$, aux variations normales des affaires en vigueur de 2 177 \$, qui découlent principalement de la variation de la juste valeur.

12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 470 \$ en 2016 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses. Ce montant comprend une diminution de 56 \$ enregistrée par l'exploitation canadienne, une diminution de 348 \$ enregistrée par l'exploitation européenne et une diminution de 66 \$ enregistrée par l'exploitation américaine.

La diminution enregistrée par l'exploitation canadienne s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 86 \$, la révision de la provision pour sinistres de 61 \$ essentiellement attribuable à la diminution du délai dans la présentation des règlements des sinistres liés à l'assurance-maladie, la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 20 \$ et le raffinement de la modélisation de 8 \$, facteurs partiellement contrebalancés par la révision des hypothèses au titre des charges et de l'impôt de 91 \$, la révision des hypothèses économiques de 20 \$ et la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 8 \$.

La diminution enregistrée par l'exploitation européenne s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 207 \$, la révision des hypothèses économiques de 165 \$, le raffinement de la modélisation de 30 \$, la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 17 \$ et la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 9 \$, facteurs partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 43 \$ et à la révision des hypothèses au titre des charges et de l'impôt de 40 \$.

Le taux d'actualisation servant à l'évaluation d'un actif au titre des cessions en réassurance a été modifié en Irlande. Cette modification des estimations comptables a donné lieu à une hausse de 360 \$ du montant brut des passifs et des actifs au titre des cessions en réassurance et n'a eu aucune incidence sur le passif net et le bénéfice net.

La diminution enregistrée par l'exploitation américaine découle principalement de la révision des hypothèses économiques de 27 \$, de la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 19 \$, de la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 17 \$ et du raffinement de la modélisation de 3 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 231 \$ en 2016 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses actuarielles. Cette diminution s'explique principalement par la révision des hypothèses au titre des charges et de l'impôt de 153 \$, la hausse du rendement des placements de 102 \$, les provisions au titre des participations des titulaires de polices futures de 19 \$, la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 13 \$ et la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 2 \$, facteurs partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 29 \$ et au raffinement de la modélisation de 29 \$.

En 2015, les principaux facteurs à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été l'incidence des fluctuations des taux de change de 12 359 \$, l'incidence des nouvelles affaires de 4 277 \$ et les transferts d'affaires en provenance de parties externes, ou vers celles-ci, de 1 590 \$, lesquels tiennent essentiellement à l'acquisition des activités de rentes d'Equitable Life au premier trimestre de 2015. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par des baisses causées par les variations normales des affaires en vigueur de 4 417 \$ qui découlent principalement de la variation de la juste valeur, ainsi que par les mesures prises par la direction et les modifications des hypothèses d'une incidence de 495 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 411 \$ en 2015 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses. Ce montant comprend une diminution de 50 \$ enregistrée par l'exploitation canadienne, une diminution de 331 \$ enregistrée par l'exploitation européenne et une diminution de 30 \$ enregistrée par l'exploitation américaine.

12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

La diminution enregistrée par l'exploitation canadienne s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 159 \$, la révision des hypothèses économiques de 15 \$ et la révision des hypothèses au titre des charges et de l'impôt de 12 \$, facteurs partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 85 \$, et au raffinement de la modélisation de 49 \$.

La diminution enregistrée par l'exploitation européenne s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 292 \$, la révision des hypothèses économiques de 184 \$, la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 12 \$ et la révision d'autres provisions de 10 \$, facteurs partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 64 \$, à la révision des hypothèses au titre des charges et de l'impôt de 55 \$, au raffinement de la modélisation de 37 \$ et à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 11 \$.

La diminution enregistrée par l'exploitation américaine découle principalement de la révision des hypothèses économiques de 30 \$ et par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 8 \$, facteurs partiellement contrebalancés par une augmentation attribuable à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 6 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 84 \$ en 2015 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses actuarielles. Cette diminution s'explique principalement par les provisions au titre des participations des titulaires de polices futures de 4 991 \$, par la révision des hypothèses au titre des charges et de l'impôt de 545 \$ et par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 412 \$, facteurs partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la baisse du rendement des placements de 5 527 \$, à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 188 \$ et au raffinement de la modélisation de 149 \$.

**d) Variations des passifs relatifs aux contrats d'investissement, évalués à la juste valeur**

	2016	2015 (note 33)
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>2 253 \$</b>	922 \$
Variations normales des affaires en vigueur	(220)	(89)
Résultats au chapitre des placements	93	18
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(46)	7
Transfert d'affaires avec des parties externes	—	1 330
Incidence des fluctuations des taux de change	(71)	65
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>2 009 \$</b>	2 253 \$

La valeur comptable des passifs relatifs aux contrats d'investissement se rapproche de leur juste valeur. Aucun passif relatif à des contrats d'investissement n'a été réassuré.

Les transferts d'affaires avec des parties externes effectués en 2015 découlent principalement d'une entente de rétrocession visant la prise en charge d'un bloc de passifs relatifs à des contrats d'investissement sous forme de règlements échelonnés dont les échéances et les montants sont fixes.

12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

**e) Primes brutes souscrites et montants bruts des prestations aux titulaires de polices**

i) Primes reçues

	2016	2015
Primes directes	23 772 \$	22 120 \$
Primes liées à la réassurance prise en charge	11 278	6 009
<b>Total</b>	<b>35 050 \$</b>	<b>28 129 \$</b>

ii) Prestations aux titulaires de polices

	2016	2015
Prestations directes	16 721 \$	15 880 \$
Prestations liées à la réassurance prise en charge	11 594	6 673
<b>Total</b>	<b>28 315 \$</b>	<b>22 553 \$</b>

**f) Hypothèses actuarielles**

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

Mortalité

Une étude de la mortalité en assurance-vie est effectuée annuellement pour chacun des principaux blocs de produits d'assurance. Les résultats de chaque étude permettent de réviser les tables de mortalité du bloc utilisées par la Compagnie à des fins actuarielles. Lorsque les données sont insuffisantes, les derniers résultats du secteur servent à établir une hypothèse de mortalité estimative appropriée. On prévoit une amélioration des résultats au chapitre de la mortalité pour les 25 prochaines années. En outre, des provisions appropriées ont été constituées en prévision de la détérioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance temporaire.

Pour ce qui est des rentes, les résultats au chapitre de la mortalité font également l'objet d'études régulières. Les résultats servent à modifier les tables de mortalité du secteur établies à l'égard des rentiers. On prévoit, pour les années à venir, une amélioration des résultats au chapitre de la mortalité chez les rentiers.

Morbidité

La Compagnie utilise des tables de morbidité conçues par le secteur et modifiées selon les nouveaux résultats techniques de la Compagnie. Le bilan des sinistres et les résiliations sont étudiés régulièrement, et les nouveaux résultats enregistrés sont pris en compte dans les estimations courantes.

12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Réassurance IARD

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à la réassurance IARD souscrite par le Groupe de réassurance London (le GRL), une filiale de la London Life, sont établis au moyen de pratiques actuarielles reconnues pour les assureurs dans le domaine de l'assurance IARD au Canada. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été établis au moyen de techniques d'évaluation des flux de trésorerie, notamment l'actualisation. Ils sont fondés sur des états de cession fournis par des sociétés cédantes. De plus, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent un montant au titre des sinistres survenus mais non déclarés, lequel peut différer sensiblement de celui des sinistres définitifs. Les estimations et la méthode sous-jacente sont continuellement examinées et mises à jour, et les ajustements apportés aux estimations sont comptabilisés dans les résultats. Le GRL analyse les nouveaux sinistres par rapport aux hypothèses prévues pour chaque traité de réassurance et pour le portefeuille dans son ensemble. Une analyse plus approfondie des résultats de la société cédante est effectuée au besoin.

Rendement des placements

Les actifs qui correspondent aux différentes catégories de passif sont répartis par segments. Pour chaque segment, les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les flux de trésorerie des actifs sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes prévues pour rendement insuffisant de l'actif. Le risque de réinvestissement est déterminé au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt et de capitaux propres, qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux (note 7c).

Frais

Les frais contractuels afférents aux polices (les commissions, par exemple) et l'impôt sont comptabilisés selon les hypothèses les plus probables. Les études portant sur les charges d'exploitation indirectes sont révisées régulièrement afin de permettre une estimation appropriée des charges d'exploitation futures à l'égard du type de passif visé. Les projections ne tiennent pas compte de l'amélioration des charges d'exploitation unitaires. L'évaluation des charges d'exploitation futures tient compte d'hypothèses sur l'inflation conformes aux scénarios de taux d'intérêt utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan, compte tenu du fait que l'inflation est liée aux taux d'intérêt de l'argent frais.

Résiliation de polices

Les études servant à déterminer les taux de résiliation de polices sont révisées régulièrement afin qu'elles forment la base de cette estimation. Il est également possible d'avoir recours à des données du secteur lorsque la Compagnie n'a pas de statistiques relativement à certains types de polices ou lorsque son risque à ce chapitre est limité. La Compagnie est largement exposée aux produits T-100 et d'assurance-vie universelle à coût nivelé au Canada, et au taux de renouvellement des polices à l'échéance de la période de renouvellement pour les polices temporaires renouvelables au Canada et dans l'unité Réassurance. La Compagnie s'est fondée sur l'information disponible dans le secteur pour établir ses hypothèses sur ces produits, sa propre expérience à cet égard étant très limitée.

Utilisation d'options facultatives liées aux polices

Une vaste gamme d'options facultatives est intégrée aux polices offertes par la Compagnie. Ces options comprennent la reconduction à terme, la conversion en produits d'assurance-vie entière (assurance temporaire), l'achat de rentes à règlement à des taux garantis (rentes de dépôt) et le rétablissement de garanties (garanties à l'échéance des fonds distincts). Les hypothèses relatives aux taux d'utilisation sont fondées sur les données de la Compagnie ou du secteur, le cas échéant. En l'absence de telles données, ces hypothèses sont fondées sur le jugement en fonction des mesures d'encouragement relatives à l'utilisation de l'option. De façon générale, lorsqu'il est clairement avantageux pour un titulaire de polices avisé d'utiliser une option, on considère cette option comme choisie.

12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Participations des titulaires de polices et caractéristiques ajustables des polices

Les participations futures des titulaires de polices et d'autres caractéristiques ajustables des polices sont comprises dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon l'hypothèse que les participations ou les prestations ajustables différeront dans l'avenir, selon les résultats appropriés. Les ajustements aux participations et aux polices sont déterminés selon les attentes raisonnables des titulaires de polices, ces attentes étant influencées par les politiques en matière de participation des titulaires de polices avec participation, ou par les communications avec les titulaires de polices, les documents publicitaires et les pratiques antérieures. La Compagnie croit que les changements aux participations des titulaires de polices ou aux prestations rajustables liés aux polices avec participation, ou alors aux activités rajustables, correspondront aux modifications apportées aux hypothèses les plus probables, ce qui donnera lieu à une modification non significative des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Dans les cas où les garanties sous-jacentes pourraient restreindre la capacité de transférer ces résultats aux titulaires de polices, l'incidence de ce caractère non ajustable sur le bénéfice attribuable aux actionnaires est reflétée dans les modifications apportées aux hypothèses les plus probables mentionnées ci-dessus.

**g) Gestion du risque**

i) Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne et que d'importants écarts existent entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles posées, notamment en ce qui concerne la mortalité, le maintien en vigueur, la longévité, la morbidité, la fluctuation des frais et le rendement des placements.

La Compagnie accepte le risque associé aux passifs relatifs aux contrats d'assurance. La Compagnie a pour objectif d'atténuer son exposition au risque découlant de ces contrats en ayant recours à divers moyens, soit la conception des produits, la diversification des produits et la diversification géographique, la mise en œuvre des lignes directrices liées à la stratégie de tarification de la Compagnie et le recours à des ententes de réassurance.

12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

L'information sur l'incidence approximative qu'auraient, selon la meilleure estimation de la direction, certaines modifications des hypothèses utilisées pour établir les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la Compagnie sur les passifs en question est présentée ci-dessous.

	Augmentation (diminution) du bénéfice net	
	2016	2015
Mortalité – augmentation de 2 %	(281) \$	(282) \$
Mortalité à l'égard des rentes – diminution de 2 %	(384) \$	(314) \$
Morbidité – variation défavorable de 5 %	(242) \$	(225) \$
Rendement des placements		
Modification parallèle de la courbe de rendement		
Hausse de 1 %	— \$	— \$
Baisse de 1 %	— \$	— \$
Variation de la fourchette des taux d'intérêt		
Hausse de 1 %	149 \$	109 \$
Baisse de 1 %	(491) \$	(430) \$
Fluctuations des marchés boursiers		
Hausse de 10 %	43 \$	45 \$
Baisse de 10 %	(50) \$	(108) \$
Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement des actions		
Hausse de 1 %	407 \$	433 \$
Baisse de 1 %	(438) \$	(457) \$
Charges – augmentation de 5 %	(117) \$	(108) \$
Résiliation et renouvellement de polices – variation défavorable de 10 %	(608) \$	(602) \$

Le risque de concentration peut être lié aux régions géographiques, à l'accumulation de risques et au risque de marché. La concentration du risque d'assurance avant et après la réassurance est décrite ci-dessous, par région géographique.

	2016			2015 (note 33)		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Exploitation canadienne	63 144 \$	480 \$	62 664 \$	60 234 \$	375 \$	59 859 \$
Exploitation américaine	40 871	323	40 548	39 903	355	39 548
Exploitation européenne	53 934	4 824	49 110	60 608	4 401	56 207
<b>Total</b>	<b>157 949 \$</b>	<b>5 627 \$</b>	<b>152 322 \$</b>	<b>160 745 \$</b>	<b>5 131 \$</b>	<b>155 614 \$</b>

---

12. *Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)*

ii) Risque de réassurance

Des limites maximales quant aux montants des prestations par vie assurée (qui varient selon le secteur d'activité) sont établies pour l'assurance-vie et l'assurance-maladie, et l'on a recours à la réassurance pour couvrir les montants excédant ces limites.

L'évaluation tient compte des frais et des recouvrements au titre de la réassurance, lesquels sont définis dans l'entente de réassurance, en tenant compte des hypothèses directes.

Les traités de réassurance ne libèrent pas la Compagnie de ses obligations envers les titulaires de polices. Le défaut de la part des réassureurs de respecter leurs engagements pourrait causer des pertes à la Compagnie. Pour réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité de réassureurs, la Compagnie évalue la situation financière de ses réassureurs.

Certains traités de réassurance ont été conclus suivant la méthode des fonds retenus, selon laquelle la Compagnie conserve l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont réassurés, ce qui réduit l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité des réassureurs de ces contrats.

**13. Fonds distincts et autres entités structurées**

Au Canada, aux États-Unis et en Europe, la Compagnie offre des produits de fonds distincts qui sont désignés soit comme des fonds distincts, des comptes distincts ou des fonds en unités de compte, selon la région. Il s'agit de contrats établis par les assureurs à l'intention des titulaires de polices de fonds distincts, aux termes desquels le montant des prestations est directement lié au rendement des placements ainsi qu'aux risques et aux avantages inhérents aux fluctuations de la juste valeur, et les produits nets tirés des placements sont réalisés par les titulaires de polices de fonds distincts. Ces derniers doivent choisir des fonds distincts qui comprennent une gamme de placements sous-jacents. Bien que la Compagnie détienne les titres de propriété de ces placements, elle a l'obligation contractuelle de remettre les résultats de placement aux titulaires de polices de fonds distincts, et elle sépare ces placements de ses propres placements.

Au Canada et aux États-Unis, les actifs des fonds et des comptes distincts sont juridiquement séparés de l'actif général de la Compagnie selon les modalités du contrat à l'intention des titulaires de polices, et ils ne peuvent être utilisés pour régler les obligations de la Compagnie. En Europe, les actifs des fonds sont séparés de façon fonctionnelle et implicite de ceux de la Compagnie. En raison des modalités juridiques et implicites associées à ces fonds, leurs actifs et leurs passifs sont présentés dans des postes distincts des bilans consolidés, soit au poste Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, et un passif correspondant est comptabilisé au poste Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts.

Dans les cas où l'actif du fonds distinct est investi dans des entités structurées et que l'on considère que le fonds exerce un contrôle sur ces entités, la Compagnie a présenté les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices à titre de montants égaux et correspondants dans l'actif et le passif. Les montants ainsi présentés s'établissaient à 1 547 \$ au 31 décembre 2016 (1 390 \$ au 31 décembre 2015).

Dans les comptes consolidés de résultat, toutes les sommes relatives aux produits liés aux titulaires de polices de fonds distincts, y compris les variations de la juste valeur et les produits nets tirés des placements, sont créditées aux titulaires de polices de fonds distincts et incluses dans les actifs et les passifs pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts dans les bilans consolidés. Étant donné que ces montants n'ont pas d'incidence directe sur les produits et les charges de la Compagnie, ils ne sont pas inclus séparément dans les comptes consolidés de résultat.

13. *Fonds distincts et autres entités structurées (suite)*

Exposition au risque inhérent aux garanties liées aux fonds distincts

La Compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers, des produits unitaires à profit et des produits de rentes variables qui procurent certaines garanties liées aux valeurs de marché des fonds de placement. Bien que ces fonds soient semblables aux fonds communs de placement, ils en diffèrent principalement du fait qu'ils sont assortis de garanties qui protègent les titulaires de polices de fonds distincts contre les reculs subis par les placements sous-jacents sur le marché. Ces garanties constituent la principale exposition de la Compagnie liée à ces fonds. La Compagnie comptabilise ces garanties au titre des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement dans ses états financiers. Outre son exposition à ces garanties, la Compagnie court un risque à l'égard des honoraires qu'elle touche sur ces produits, car ils sont tributaires de la valeur de marché des fonds.

Au Canada, la Compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers par l'entremise de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie. Ces produits procurent des garanties de retrait minimum au décès ainsi que des garanties de retrait minimum de capitalisation à l'échéance.

Aux États-Unis, la Compagnie offre des rentes variables assorties de garanties de retrait minimum au décès par l'intermédiaire de Great-West Financial. La plupart prennent la forme de primes au décès, et la garantie vient à échéance lorsque le titulaire de la police atteint 70 ans.

En Europe, la Compagnie offre des produits unitaires à profit par l'entremise de la Canada-Vie et des produits en unités de compte assortis de garanties de placement par l'entremise d'Irish Life. Ces produits sont semblables aux produits de fonds distincts, mais offrent le regroupement des fonds des titulaires de polices et des taux d'intérêt crédités minimaux.

La Compagnie offre également des produits assortis d'une garantie de retrait minimum au Canada, aux États-Unis, en Irlande et en Allemagne. Certains des produits assortis d'une garantie de retrait minimum de la Compagnie offrent divers niveaux de garantie en cas de décès et à l'échéance. Au 31 décembre 2016, la valeur des produits assortis d'une garantie de retrait minimum en vigueur au Canada, aux États-Unis, en Irlande et en Allemagne s'établissait à 3 917 \$ (3 488 \$ au 31 décembre 2015).

Se reporter à la rubrique Gestion du risque et pratiques relatives au contrôle du rapport de gestion au 31 décembre 2016 de la Compagnie pour obtenir plus de renseignements sur l'exposition au risque inhérent aux garanties de la Compagnie et sur la façon dont elle gère ces risques.

Les tableaux ci-dessous présentent des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, conformément aux exigences de présentation de l'information prévues par la loi qui s'appliquent dans chacune des régions où la Compagnie exerce ses activités :

**a) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts**

	<b>2016</b>	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>12 487 \$</b>	11 656 \$
Obligations	<b>41 619</b>	42 160
Prêts hypothécaires	<b>2 622</b>	2 596
Actions et parts de fiducies d'investissement à participation unitaire	<b>81 033</b>	80 829
Fonds communs de placement	<b>51 726</b>	50 101
Immeubles de placement	<b>11 019</b>	10 839
	<b>200 506</b>	198 181
Produits à recevoir	<b>359</b>	382
Autres passifs	<b>(2 009)</b>	(1 759)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	<b>1 547</b>	1 390
<b>Total</b>	<b>200 403 \$</b>	198 194 \$

13. Fonds distincts et autres entités structurées (suite)

**b) Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts**

	2016	2015
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>198 194 \$</b>	174 966 \$
Ajouter (déduire) :		
Dépôts des titulaires de polices	21 358	21 592
Produits nets tirés des placements	2 379	2 855
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	4 275	4 780
Profits (pertes) en capital latents sur les placements, montant net	6 311	(2 938)
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	(10 584)	12 933
Retraits des titulaires de polices	(21 895)	(21 934)
Acquisitions d'entreprises et autres	193	5 465
Placement des fonds distincts dans le fonds général	8	43
Placement du fonds général dans les fonds distincts	(13)	(11)
Virement du fonds général, montant net	20	65
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	157	378
<b>Total</b>	<b>2 209</b>	23 228
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>200 403 \$</b>	198 194 \$

**c) Produits tirés des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts**

	2016	2015
Produits nets tirés des placements	2 379 \$	2 855 \$
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	4 275	4 780
Profits (pertes) en capital latents sur les placements, montant net	6 311	(2 938)
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	(10 584)	12 933
<b>Total</b>	<b>2 381</b>	17 630
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	2 381	17 630
<b>Montant net</b>	<b>— \$</b>	— \$

**d) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts en fonction des niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur (note 8)**

	2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts<sup>(1)</sup></b>	<b>125 829 \$</b>	<b>63 804 \$</b>	<b>12 045 \$</b>	<b>201 678 \$</b>
	120 283 \$	67 333 \$	11 765 \$	199 381 \$

<sup>(1)</sup> Compte non tenu d'un montant de 1 275 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

	2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts <sup>(1)</sup>	120 283 \$	67 333 \$	11 765 \$	199 381 \$

<sup>(1)</sup> Compte non tenu d'un montant de 1 187 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

13. *Fonds distincts et autres entités structurées (suite)*

En 2016, des placements dans des actions étrangères d'une valeur de 18 \$ ont été transférés du niveau 2 au niveau 1 (412 \$ transférés du niveau 1 au niveau 2 au 31 décembre 2015), car la Compagnie avait été en mesure d'obtenir des prix cotés observables sur des marchés actifs. Les actifs du niveau 2 incluent les actifs pour lesquels les sources de prix du marché usuelles ne fournissent pas la juste valeur et pour lesquels la Compagnie ne peut évaluer les actifs sous-jacents.

Au 31 décembre 2016, un montant de 6 726 \$ (5 925 \$ au 31 décembre 2015) des fonds distincts était investi dans des fonds gérés par le Groupe Investors et Placements Mackenzie, des parties liées membres du groupe de sociétés de la Financière Power (note 25).

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts évalués à la juste valeur pour lesquels la Compagnie a utilisé les données du niveau 3 :

	2016	2015
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>11 765 \$</b>	10 390 \$
Total des profits (pertes) inclus dans les produits tirés des placements liés aux fonds distincts	<b>(109)</b>	1 039
Achats	<b>584</b>	944
Ventes	<b>(370)</b>	(607)
Transferts vers le niveau 3	<b>175</b>	—
Transferts hors du niveau 3	<b>—</b>	(1)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>12 045 \$</b>	11 765 \$

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples.

En plus des fonds distincts, la Compagnie détient des participations dans un certain nombre d'entités structurées non consolidées, notamment des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Ces entités sont créées afin d'offrir des options stratégiques aux porteurs de parts, selon les directives de chaque fonds.

Certains de ces fonds sont gérés par des parties liées à la Compagnie, et la Compagnie touche des honoraires de gestion pour ces services. Les honoraires de gestion sont variables en raison de divers facteurs, comme le rendement des marchés et des secteurs dans lesquels le fonds investit. L'augmentation ou la diminution des honoraires de gestion des fonds de placement est généralement directement liée aux variations de l'actif géré, lesquelles subissent l'incidence de la conjoncture du marché, ainsi que des entrées et des sorties d'actifs de clients.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à une diminution de l'actif géré et des honoraires comprennent les replis des marchés boursiers, les fluctuations des marchés des titres à revenu fixe, les variations des taux d'intérêt, les défaillances, les rachats et les autres retraits, les risques politiques et les autres risques économiques, l'évolution des tendances en matière de placement et le rendement de placement relatif. Le risque provient du fait que les honoraires peuvent fluctuer, mais que les charges et le recouvrement des charges initiales demeurent relativement fixes, ainsi que du fait que la conjoncture du marché peut entraîner une modification de la composition de l'actif se traduisant éventuellement par une variation des produits.

13. *Fonds distincts et autres entités structurées (suite)*

En 2016, les honoraires et autres produits que la Compagnie a gagnés en raison de ses participations dans ces entités structurées se sont chiffrés à 4 323 \$ (4 399 \$ en 2015).

Au 31 décembre 2016, les autres actifs (note 11) comprenaient des placements de 435 \$ (501 \$ au 31 décembre 2015) que la Compagnie a effectués dans des obligations et des actions de fonds commandités par Putnam, ainsi que des placements de 81 \$ (89 \$ au 31 décembre 2015) effectués dans des titres de fiducies d'investissement à participation unitaire commandités en Europe.

**14. Charges financières**

Les charges financières s'établissent comme suit :

	2016	2015
<b>Charges d'exploitation :</b>		
Intérêts sur les marges de crédit à l'exploitation et les instruments d'emprunt à court terme	6 \$	5 \$
<b>Charges financières :</b>		
Intérêts sur les débetures à long terme et les autres instruments d'emprunt	258	260
Intérêts sur les titres de fiducies de capital (note 16)	11	11
Autres	27	27
	<b>296</b>	298
<b>Total</b>	<b>302 \$</b>	303 \$

## 15. Débentures et autres instruments d'emprunt

	2016		2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>À court terme</b>				
Papier commercial et autres instruments d'emprunt à court terme à un taux d'intérêt de 0,670 % à 0,792 % (0,213 % à 0,223 % au 31 décembre 2015), non garantis	133 \$	133 \$	129 \$	129 \$
Facilité de crédit renouvelable portant intérêt au LIBOR majoré de 0,70 % ou au taux préférentiel d'emprunt des É.-U. (220 \$ US/245 \$ US au 31 décembre 2015), non garantie	295	295	338	338
<b>Total à court terme</b>	<b>428</b>	<b>428</b>	467	467
<b>À long terme</b>				
<b>Capital :</b>				
<b>Lifeco</b>				
Débentures à 6,14 %, exigibles le 21 mars 2018, non garanties	200	211	200	220
Débentures à 6,74 %, exigibles le 24 novembre 2031, non garanties	193	261	192	264
Débentures à 6,67 %, exigibles le 21 mars 2033, non garanties	392	523	391	527
Débentures à 5,998 %, exigibles le 16 novembre 2039, non garanties	342	441	342	438
Débentures à 4,65 %, exigibles le 13 août 2020, non garanties	499	549	499	561
Débentures à 2,50 %, exigibles le 18 avril 2023, non garanties (500 €)	706	778	745	798
Débentures à 1,75 %, exigibles le 7 décembre 2026, non garanties (500 €)	704	718	—	—
	<b>3 036</b>	<b>3 481</b>	2 369	2 808
<b>Canada-Vie</b>				
Débentures subordonnées à 6,40 %, exigibles le 11 décembre 2028, non garanties	100	128	100	127
<b>Irish Life</b>				
Débentures subordonnées de 200 € à 5,25 %, remboursables par anticipation le 8 février 2017, comprend les swaps à taux fixe – taux variables connexes, non garanties	285	277	311	324
<b>Great-West Life &amp; Annuity Insurance Capital, LP</b>				
Débentures différées à 6,625 %, exigibles le 15 novembre 2034, non garanties (175 \$ US)	231	240	238	282
<b>Great-West Life &amp; Annuity Insurance Capital, LP II</b>				
Débentures subordonnées exigibles le 16 mai 2046, portant intérêt à un taux de 2,538 % majoré du LIBOR à trois mois, non garanties (300 \$ US), assorties d'un swap de taux d'intérêt prévoyant le paiement d'un taux d'intérêt fixe de 4,68 %	402	345	414	412
<b>Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP</b>				
Débentures subordonnées exigibles le 21 juin 2067, portant intérêt à un taux de 5,691 % jusqu'au 21 juin 2017, soit la première date de remboursement par anticipation au pair, et, par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires canadiennes de 90 jours majoré de 1,49 %, non garanties	999	994	998	1 052
<b>Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP II</b>				
Débentures subordonnées exigibles le 26 juin 2068, portant intérêt à un taux de 7,127 % jusqu'au 26 juin 2018, soit la première date de remboursement par anticipation au pair, et, par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires canadiennes de 90 jours majoré de 3,78 %, non garanties	499	536	498	560
<b>Total à long terme</b>	<b>5 552</b>	<b>6 001</b>	4 928	5 565
<b>Total</b>	<b>5 980 \$</b>	<b>6 429 \$</b>	5 395 \$	6 032 \$

15. *Débetures et autres instruments d'emprunt (suite)*

En 2016, Great-West Life & Annuity Insurance Capital, LP II, une filiale, a choisi de ne pas appeler au rachat de ses débetures subordonnées de second rang à 7,153 %, d'un montant de 300 \$ US, dont la première date de remboursement par anticipation au pair est le 16 mai 2016 et la date d'échéance finale, le 16 mai 2046. Depuis le 16 mai 2016, les débetures portent intérêt à un taux variable correspondant au LIBOR pour trois mois, majoré de 2,538 %. Great-West Financial a également conclu avec une partie externe un swap de taux d'intérêt sur 30 ans, donc jusqu'en 2046, selon lequel elle paiera un taux d'intérêt fixe de 4,68 % et recevra un taux d'intérêt variable correspondant au LIBOR pour trois mois, majoré de 2,538 %, sur le montant nominal.

Le 7 décembre 2016, la Compagnie a émis des obligations de premier rang de 10 ans pour un montant de 500 euros, assorties d'un coupon annuel de 1,75 %. Ces obligations sont inscrites à l'Irish Stock Exchange. Les titres d'emprunt libellés en euros ont été désignés à titre de couverture sur le montant net de l'investissement de la Compagnie dans des établissements à l'étranger libellés en euros, les variations du change sur les instruments d'emprunt étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Événement postérieur :

Le 8 février 2017, Irish Life Assurance, une filiale de la Compagnie, a racheté ses débetures subordonnées de 200 euros à 5,25 % à leur montant en capital plus les intérêts courus.

16. **Titres de fiducies de capital**

	2016		2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Fiducie de capital Canada-Vie (FCCV)</b>				
à 7,529 %, exigibles le 30 juin 2052, non garantis	150 \$	212 \$	150 \$	215 \$
Rajustement à la juste valeur lié à l'acquisition	11	—	11	—
<b>Total</b>	<b>161 \$</b>	<b>212 \$</b>	<b>161 \$</b>	<b>215 \$</b>

La Fiducie de capital Canada-Vie (la FCCV), une fiducie établie par la Canada-Vie, a émis un total de 150 \$ en titres de série B de la Fiducie de capital Canada-Vie (CLiCS de série B), et elle a utilisé le produit de cette émission pour faire l'acquisition de débetures de premier rang de la Canada-Vie d'un montant de 150 \$.

Les distributions et les intérêts sur les titres de fiducies de capital sont classés dans les charges financières dans les comptes consolidés de résultat (note 14). La juste valeur des titres de fiducies de capital est déterminée par le cours acheteur et vendeur. Se reporter à la note 7 pour prendre connaissance des déclarations concernant la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la FCCV peut racheter les CLiCS de série B, en tout ou en partie, en tout temps.

17. **Autres passifs**

	2016	2015
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 23)	1 436 \$	1 261 \$
Découverts bancaires	447	479
Provisions au titre des produits différés	309	437
Autres	1 644	1 190
<b>Total</b>	<b>3 836 \$</b>	<b>3 367 \$</b>

17. *Autres passifs (suite)*

Un montant de 2 091 \$ (1 669 \$ au 31 décembre 2015) du total des autres passifs devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les provisions au titre des produits différés, dont la variation est indiquée ci-dessous.

**Provisions au titre des produits différés**

	2016	2015
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>437 \$</b>	429 \$
Ajouts	<b>29</b>	42
Amortissement	<b>(39)</b>	(39)
Fluctuations des taux de change	<b>(76)</b>	51
Cessions	<b>(42)</b>	(46)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>309 \$</b>	437 \$

18. **Participations ne donnant pas le contrôle**

Aux 31 décembre 2016 et 2015, la Compagnie détenait une participation lui assurant le contrôle dans la Great-West, la London Life, la Canada-Vie, Great-West Financial et Putnam.

Les participations ne donnant pas le contrôle liées au surplus attribuable au compte de participation représentent la proportion des capitaux propres attribuable au compte de participation des filiales de la Compagnie.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales comprennent la participation de Nippon Life dans PanAgora, une filiale de Putnam, ainsi que les participations ne donnant pas le contrôle relatives aux actions émises et en circulation de Putnam et de PanAgora détenues par les employés de ces sociétés.

**a) Les participations ne donnant pas le contrôle dans la Great-West, la London Life, la Canada-Vie, Great-West Financial, Putnam et leurs filiales inscrites dans les comptes consolidés de résultat et les autres éléments du résultat global s'établissent comme suit :**

	2016	2015
Bénéfice net attribuable au compte de participation avant les participations des titulaires de polices		
Great-West	<b>167 \$</b>	177 \$
London Life	<b>843</b>	844
Canada-Vie	<b>453</b>	349
Great-West Financial	<b>4</b>	4
	<b>1 467</b>	1 374
Participations des titulaires de polices		
Great-West	<b>(156)</b>	(150)
London Life	<b>(803)</b>	(805)
Canada-Vie	<b>(314)</b>	(301)
Great-West Financial	<b>(4)</b>	(4)
	<b>(1 277)</b>	(1 260)
<b>Bénéfice net – compte de participation</b>	<b>190</b>	114
<b>Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales</b>	<b>2</b>	9
<b>Total</b>	<b>192 \$</b>	123 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, le montant des participations ne donnant pas le contrôle dans la Great-West, la London Life, la Canada-Vie, Great-West Financial, Putnam et leurs filiales et qui figure dans les autres éléments du résultat global s'est chiffré à (43) \$ (57 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015).

18. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

b) La valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle s'établit comme suit :

	2016	2015
<b>Surplus attribuable au compte de participation de filiales :</b>		(note 33)
Great-West	610 \$	607 \$
London Life	1 798	1 780
Canada-Vie	357	222
Great-West Financial	17	17
<b>Total</b>	<b>2 782 \$</b>	<b>2 626 \$</b>
 <b>Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales</b>	 <b>224 \$</b>	 <b>195 \$</b>

19. Capital social

Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, d'actions privilégiées de catégorie A et d'actions privilégiées de second rang  
Nombre illimité d'actions ordinaires

Émises, en circulation et libérées

	2016		2015	
	Nombre	Valeur comptable	Nombre	Valeur comptable
<b>Actions privilégiées de premier rang</b>				
Série F, à dividende non cumulatif de 5,90 %	7 740 032	194 \$	7 740 032	194 \$
Série G, à dividende non cumulatif de 5,20 %	12 000 000	300	12 000 000	300
Série H, à dividende non cumulatif de 4,85 %	12 000 000	300	12 000 000	300
Série I, à dividende non cumulatif de 4,50 %	12 000 000	300	12 000 000	300
Série L, à dividende non cumulatif de 5,65 %	6 800 000	170	6 800 000	170
Série M, à dividende non cumulatif de 5,80 %	6 000 000	150	6 000 000	150
Série N, à dividende non cumulatif et à taux rajusté tous les cinq ans	8 524 422	213	8 524 422	213
Série O, à dividende non cumulatif variable	1 475 578	37	1 475 578	37
Série P, à dividende non cumulatif de 5,40 %	10 000 000	250	10 000 000	250
Série Q, à dividende non cumulatif de 5,15 %	8 000 000	200	8 000 000	200
Série R, à dividende non cumulatif de 4,80 %	8 000 000	200	8 000 000	200
Série S, à dividende non cumulatif de 5,25 %	8 000 000	200	8 000 000	200
<b>Total</b>	<b>100 540 032</b>	<b>2 514 \$</b>	<b>100 540 032</b>	<b>2 514 \$</b>
<b>Actions ordinaires</b>				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>993 350 331</b>	<b>7 156 \$</b>	<b>996 699 371</b>	<b>7 102 \$</b>
Achetées et annulées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(7 967 881)	(267)	(6 279 856)	(221)
Excédent du produit du rachat sur le capital déclaré selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	—	210	—	176
Exercées et émises en vertu du régime d'options sur actions	1 015 885	31	2 930 816	99
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>986 398 335</b>	<b>7 130 \$</b>	<b>993 350 331</b>	<b>7 156 \$</b>

19. Capital social (suite)

Actions privilégiées

Les actions privilégiées de premier rang, série F, à dividende non cumulatif de 5,90 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série G, à dividende non cumulatif de 5,20 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série H, à dividende non cumulatif de 4,85 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série I, à dividende non cumulatif de 4,50 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série L, à dividende non cumulatif de 5,65 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25,00 \$ par action, majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 décembre 2018, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série M, à dividende non cumulatif de 5,80 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25,00 \$ par action, majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 mars 2019, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série N, à dividende non cumulatif et à taux rajusté tous les cinq ans comportent un taux annuel fixe de dividende de 2,176 % jusqu'au 31 décembre 2020 exclusivement et sont rachetables au gré de la Compagnie le 31 décembre 2020 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat exclusivement. Sous réserve du droit de rachat de la Compagnie et de certaines autres restrictions à la conversion décrites dans les modalités concernant les actions de série N, chaque action de série N peut être convertie en une action de série O, au gré des détenteurs, le 31 décembre 2020 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite.

Les actions privilégiées de premier rang, série O, à dividende non cumulatif variable comportent un taux variable de dividende équivalant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada correspondants plus 1,30 % et sont rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25,50 \$ par action, sauf si les actions sont rachetées le 31 décembre 2020 ou à l'une des dates prévues du 31 décembre tous les cinq ans par la suite, auquel cas le prix de rachat serait de 25,00 \$ par action, plus, dans chaque cas, les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement. Sous réserve du droit de rachat de la Compagnie et de certaines autres restrictions à la conversion décrites dans les modalités concernant les actions de série O, chaque action de série O peut être convertie en une action de série N, au gré des détenteurs, le 31 décembre 2020 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,40 %, série P, sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 31 mars 2017 au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 mars 2021, plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,15 %, série Q, sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 30 septembre 2017 au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 30 septembre 2021, plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

19. Capital social (suite)

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,80 %, série R, sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 31 décembre 2017 au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 décembre 2021, plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,25 %, série S, sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 30 juin 2019 au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 30 juin 2023, plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Actions ordinaires

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 5 janvier 2016, la Compagnie a annoncé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'au plus 8 000 000 de ses actions ordinaires aux fins d'annulation, au cours du marché. L'offre a débuté le 8 janvier 2016 et se terminera le 7 janvier 2017. Le 22 février 2016, la Compagnie a annoncé une modification à l'actuelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités lui permettant d'acheter jusqu'à 20 000 000 de ses actions ordinaires au cours du marché. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités modifiée est entrée en vigueur le 23 février 2016 et se poursuivra jusqu'au 7 janvier 2017.

Le 17 juin 2016, la Compagnie a annoncé son intention de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 5 809 000 de ses actions ordinaires aux termes d'ententes privées conclues entre la Compagnie et plusieurs vendeurs tiers dans des conditions de concurrence normale. Ces rachats se feraient conformément aux ordonnances d'exemption d'offre publique de rachat rendues par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Tout rachat d'actions ordinaires par l'entremise d'ententes privées en vertu des ordonnances serait fait à un escompte par rapport au cours des actions ordinaires à la Bourse de Toronto en vigueur au moment du rachat, et tout rachat devrait être fait au plus tard le 7 janvier 2017. Au 31 décembre 2016, la Compagnie avait conclu une entente privée aux fins du rachat de 1 600 000 de ses actions ordinaires.

Au cours de 2016, la Compagnie a, dans le cadre de la précédente offre publique de rachat dans le cours normal des activités, racheté puis annulé 7 967 881 actions ordinaires au coût de 267 \$, y compris des actions rachetées en vertu d'une entente privée (6 279 856 au cours de 2015 dans le cadre de la précédente offre publique de rachat dans le cours normal des activités, au coût de 221 \$). Le capital social de la Compagnie a été diminué de la valeur comptable moyenne des actions rachetées aux fins d'annulation. L'excédent payé sur la valeur comptable moyenne du capital déclaré s'est établi à 210 \$ et a été comptabilisé à titre de réduction des capitaux propres (176 \$ en 2015, dans le cadre de la précédente offre publique de rachat dans le cours normal des activités).

Événement postérieur

Le 5 janvier 2017, la Compagnie a annoncé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'au plus 20 000 000 de ses actions ordinaires aux fins d'annulation, au cours du marché. L'offre a débuté le 9 janvier 2017 et se terminera le 8 janvier 2018.

## 20. Bénéfice par action ordinaire

Le tableau qui suit permet de rapprocher le bénéfice de base par action ordinaire et le bénéfice dilué par action ordinaire :

	2016	2015
<b>Bénéfice</b>		
Bénéfice net	2 764 \$	2 888 \$
Dividendes – détenteurs d’actions privilégiées	(123)	(126)
<b>Bénéfice net – détenteurs d’actions ordinaires</b>	<b>2 641 \$</b>	<b>2 762 \$</b>
<b>Nombre d’actions ordinaires</b>		
Nombre moyen d’actions ordinaires en circulation	989 986 009	995 609 685
Ajouter :		
– Exercice potentiel d’options sur actions en circulation	1 681 577	2 245 143
<b>Nombre moyen d’actions ordinaires en circulation – dilué</b>	<b>991 667 586</b>	<b>997 854 828</b>
<b>Bénéfice de base par action ordinaire</b>	<b>2,668 \$</b>	<b>2,774 \$</b>
<b>Bénéfice dilué par action ordinaire</b>	<b>2,663 \$</b>	<b>2,768 \$</b>
<b>Dividendes par action ordinaire</b>	<b>1,384 \$</b>	<b>1,304 \$</b>

## 21. Gestion du capital

### a) Politiques et objectifs

La gestion du capital consiste à établir et à maintenir de façon constante la quantité et la qualité du capital pour les besoins de la Compagnie et à faire en sorte que celui-ci soit affecté conformément aux attentes des parties prenantes de la Compagnie. À cet égard, le conseil d’administration considère que les principales parties prenantes sont les actionnaires, les titulaires de polices et les détenteurs de créances subordonnées de la Compagnie, ainsi que les organismes de réglementation concernés dans les divers territoires où la Compagnie et ses filiales exercent leurs activités.

La Compagnie gère son capital sur une base consolidée ainsi qu’au niveau de chaque filiale en exploitation. Les principaux objectifs de la stratégie de gestion du capital de la Compagnie sont les suivants :

- maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excède les exigences minimales de capital réglementaire appropriées dans les territoires où les filiales exercent leurs activités;
- conserver d’excellentes notations de crédit et de solidité financière qui lui garantissent un accès stable aux marchés financiers;
- offrir une structure du capital efficace afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, en tenant compte des risques opérationnels et des plans stratégiques de la Compagnie.

La Compagnie a établi des politiques et des procédures pour déterminer, mesurer et présenter tous les risques significatifs. La direction est responsable de l’établissement des procédures de gestion du capital relatives à la mise en œuvre et au suivi du plan de capital.

21. *Gestion du capital (suite)*

Le processus de planification en matière de capital incombe au chef des services financiers de la Compagnie. Le plan de capital est examiné par le comité de direction du conseil d'administration et approuvé par le conseil d'administration de la Compagnie, sur une base annuelle. Le conseil d'administration examine et approuve toutes les opérations sur capitaux propres conclues par la direction.

La capitalisation cible de la Compagnie et de ses filiales est déterminée en tenant compte de divers facteurs tels que la probabilité qu'elle devienne inférieure aux exigences minimales de capital réglementaire dans les territoires où les activités sont exercées, les opinions exprimées par diverses agences de notation qui fournissent des notations de santé financière et d'autres notations à la Compagnie et la volonté de réunir suffisamment de capitaux pour avoir un degré de confiance élevé quant à sa capacité de respecter ses obligations envers les titulaires de polices et ses autres obligations.

**b) Capital réglementaire**

Au Canada, le BSIF a défini une norme de mesure de suffisance du capital des compagnies d'assurance-vie constituées en personnes morales en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales : le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent. À cette fin, divers ajouts au capital ou diverses déductions de ce dernier sont prescrits par les lignes directrices du BSIF. Le tableau qui suit présente un sommaire des données et des ratios ayant trait au montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent et l'information connexe de la Great-West :

	2016	2015
<b>Capital de première catégorie ajusté, montant net</b>	<b>13 071 \$</b>	13 195 \$
<b>Capital de deuxième catégorie, montant net</b>	<b>2 798</b>	2 535
<b>Total du capital disponible</b>	<b>15 869 \$</b>	15 730 \$
<b>Total du capital requis</b>	<b>6 618 \$</b>	6 599 \$
<b>Ratio du capital de première catégorie</b>	<b>198 %</b>	200 %
<b>Ratio du capital total</b>	<b>240 %</b>	238 %

Au 31 décembre 2016, la valeur estimative du ratio des fonds propres à risque de Great-West Life & Annuity Insurance Company, la société en exploitation américaine réglementée de Lifeco, s'établissait à 455 % du seuil d'intervention de la société fixé par la National Association of Insurance Commissioners. Great-West Life & Annuity Insurance Company présente son ratio des fonds propres à risque une fois par année aux organismes de réglementation américains en matière d'assurance.

Pour les entités dont le siège social est situé en Europe, les politiques en matière de solvabilité ont changé pour refléter la réforme Solvabilité II, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. En 2016, les unités d'exploitation d'assurance et de réassurance de la Compagnie qui sont réglementées en Europe ont élaboré des modèles internes de gestion du risque et pris les mesures nécessaires pour gérer le risque de volatilité du capital dans le cadre de la nouvelle réglementation, en collaboration avec les organismes de réglementation européens. À la fin de 2016, les entités réglementées en Europe répondaient à toutes les exigences de capital et de solvabilité prescrites en vertu de Solvabilité II.

D'autres établissements et filiales à l'étranger de la Compagnie doivent se conformer aux exigences de capital et de solvabilité des territoires où ils sont présents. Aux 31 décembre 2016 et 2015, la Compagnie maintenait la capitalisation à un niveau excédant les exigences minimales réglementaires locales dans chacun des territoires de ses autres établissements à l'étranger.

## 22. Paiements fondés sur des actions

- a) La Compagnie offre un régime d'options sur actions (le régime) en vertu duquel des options permettant de souscrire des actions ordinaires de Lifeco peuvent être accordées à certains dirigeants et salariés de Lifeco et de ses sociétés liées. Le comité des ressources humaines de la Compagnie (le comité) gère le régime et, sous réserve de certaines dispositions du régime, établit les conditions selon lesquelles les options sont attribuées. Le prix d'exercice de chaque option accordée en vertu du régime, qui est fixé par le comité, ne peut en aucun cas être inférieur au cours moyen pondéré par action ordinaire de Lifeco négocié à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours de négociation précédant le jour de l'attribution. La période d'acquisition des options est généralement de cinq ans, et la période d'exercice maximale de 10 ans. Dans certaines circonstances, une cessation d'emploi peut entraîner l'extinction des options, à moins que le comité n'en décide autrement. À l'heure actuelle, le nombre maximal d'actions ordinaires de Lifeco qui peut être émis en vertu du régime est de 65 000 000.

Au cours de 2016, 3 146 800 options sur actions ordinaires ont été attribuées (2 793 820 en 2015). La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions ordinaires attribuées au cours de 2016 était de 3,87 \$ par option (5,54 \$ par option en 2015). La juste valeur de chaque option sur actions ordinaires a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui s'appuie sur les hypothèses moyennes pondérées suivantes pour les options attribuées en 2016 : rendement des actions de 3,99 % (3,66 % en 2015), volatilité prévue de 19,31 % (22,79 % en 2015), taux d'intérêt sans risque de 0,94 % (1,09 % en 2015) et durée prévue de sept ans (sept ans en 2015).

Le tableau qui suit résume les changements survenus relativement aux options en circulation, ainsi que le prix d'exercice moyen pondéré :

	2016		2015	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
<b>Options en circulation au début de l'exercice</b>				
Attribuées	14 623 832	30,50 \$	14 995 388	29,18 \$
Exercées	3 146 800	34,68	2 793 820	35,66
Ayant fait l'objet d'une renonciation ou expirées	(1 015 885)	27,41	(2 930 816)	28,71
	<b>(226 997)</b>	<b>35,12</b>	<b>(234 560)</b>	<b>30,01</b>
<b>Options en circulation à la fin</b>	<b>16 527 750</b>	<b>31,42 \$</b>	<b>14 623 832</b>	<b>30,50 \$</b>
<b>Options pouvant être exercées à la fin</b>	<b>10 259 325</b>	<b>30,13 \$</b>	<b>9 395 978</b>	<b>29,78 \$</b>

Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options sur actions s'établissait à 35,05 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (35,88 \$ en 2015).

La charge de rémunération liée aux transactions du régime comptabilisées à titre de paiements fondés sur des actions réglées en instruments de capitaux propres de 11 \$ en 2016, après impôt (10 \$ en 2015, après impôt) a été comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat.

22. Paiements fondés sur des actions (suite)

Le tableau qui suit résume l'information relative à la fourchette des prix d'exercice, y compris la durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée au 31 décembre 2016 :

Fourchette des prix d'exercice	En circulation			Pouvant être exercées		
	Options	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Échéance
23,16 \$ – 37,22 \$	1 174 700	0,19	37,02	1 174 700	37,02	2017
23,16 \$ – 31,27 \$	3 475 717	1,38	30,74	3 475 717	30,74	2018
23,16 \$ – 31,14 \$	268 700	2,53	28,79	268 700	28,79	2019
23,16 \$ – 35,62 \$	666 226	3,37	28,32	666 226	28,32	2020
23,16 \$ – 35,62 \$	1 331 980	4,23	28,31	1 331 980	28,31	2021
23,16 \$	1 415 438	5,16	23,16	1 160 058	23,16	2022
27,13 \$ – 28,36 \$	1 323 259	6,16	27,15	858 779	27,15	2023
30,33 \$ – 33,02 \$	1 338 723	7,19	31,10	602 955	31,11	2024
35,62 \$ – 36,63 \$	2 515 545	8,17	35,66	631 210	35,65	2025
34,68 \$ – 35,52 \$	3 017 462	9,16	34,68	89 000	34,68	2026

- b) Afin de favoriser l'harmonisation des intérêts des administrateurs et des actionnaires de la Compagnie, celle-ci et certaines de ses sociétés liées disposent de régimes d'unités d'actions différées obligatoires et de régimes d'unités d'actions différées facultatifs (les régimes obligatoires et les régimes facultatifs) qui s'adressent à ses administrateurs. En vertu des régimes obligatoires, chaque administrateur qui réside au Canada ou aux États-Unis doit toucher 50 % de sa provision annuelle pour participation au conseil en unités d'actions différées. En vertu des régimes facultatifs, chaque administrateur a le choix de toucher le solde de sa provision annuelle pour participation au conseil (y compris la rémunération liée aux comités du conseil) et ses jetons de présence soit entièrement en unités d'actions différées, soit entièrement en espèces, ou à parts égales en espèces et en unités d'actions différées. Dans tous les cas, le nombre d'unités d'actions différées attribuées est établi en divisant le montant de la rémunération payable à l'administrateur par le cours moyen pondéré de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto pendant les cinq derniers jours de Bourse du trimestre précédent (ce cours moyen pondéré étant la « valeur d'une unité d'action différée »). Les administrateurs reçoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires en fonction de la valeur des unités à ce moment. Au moment où l'administrateur quitte ses fonctions, il peut généralement faire racheter ses unités d'actions différées en contrepartie d'une somme forfaitaire en espèces établie en fonction de la valeur des unités à la date du rachat. En 2016, une tranche de 3 \$ de la rémunération des administrateurs a servi à acquérir des unités d'actions différées (3 \$ en 2015).
- c) Certains employés de la Compagnie ont droit à des unités d'actions liées au rendement. En vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement, ces employés se font attribuer des unités d'actions liées au rendement équivalentes aux actions ordinaires de la Compagnie et dont les droits sont acquis sur une période de trois ans. Les employés reçoivent des unités d'actions liées au rendement supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires en fonction de la valeur des unités à ce moment. À l'échéance, les employés reçoivent un montant en espèces correspondant à la valeur des unités d'actions liées au rendement à ce moment. La Compagnie utilise le modèle de la juste valeur pour comptabiliser les unités d'actions liées au rendement attribuées aux employés en vertu du régime. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 14 \$ (12 \$ en 2015) dans les comptes consolidés de résultat relativement au régime d'unités d'actions liées au rendement. Au 31 décembre 2016, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions liées au rendement était de 27 \$ (22 \$ en 2015), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.

22. Paiements fondés sur des actions (suite)

- d) Le plan d'achat d'actions pour les employés de la Compagnie est un régime facultatif en vertu duquel les employés admissibles peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leurs revenus admissibles de l'exercice précédent pour acheter des actions ordinaires de Great-West Lifeco Inc. La Compagnie verse une cotisation égale à 50 % de la cotisation totale de l'employé. Les droits aux cotisations de la Compagnie sont acquis immédiatement et sont passés en charge. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 11 \$ (10 \$ en 2015) dans les comptes consolidés de résultat, au poste Charges d'exploitation et frais administratifs, relativement au plan d'achat d'actions pour les employés.
- e) Putnam est le promoteur du régime d'intéressement en titres de participation de Putnam Investments, LLC. Conformément aux modalités du régime d'intéressement en titres de participation, Putnam est autorisée à attribuer ou à vendre des actions de catégorie B de Putnam (les actions de catégorie B de Putnam), sous réserve de certaines restrictions, et à attribuer des options visant l'achat d'actions de catégorie B de Putnam (collectivement, les attributions) à certains membres de la haute direction et employés clés de Putnam, à la juste valeur au moment de l'attribution. La juste valeur est déterminée à l'aide de la méthode d'évaluation utilisée dans le cadre du régime d'intéressement en titres de participation. La période d'acquisition des droits peut être d'au plus cinq ans; celle-ci est précisée dans la lettre d'attribution. Les détenteurs d'actions de catégorie B de Putnam n'ont pas droit de vote, sauf en ce qui concerne certains éléments liés au régime d'intéressement en titres de participation, et n'ont pas le droit de convertir leurs actions en d'autres titres. Le nombre maximal d'actions de catégorie B de Putnam qui peuvent être visées par les attributions en vertu du régime d'intéressement en titres de participation s'établit à 10 555 555.

Au cours de 2016, Putnam a attribué 990 000 actions ordinaires incessibles de catégorie B (1 525 218 en 2015), mais aucune option à certains membres de la haute direction et employés clés en 2016 et en 2015.

La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 relativement aux actions ordinaires de catégorie B incessibles et aux options sur actions de catégorie B dont les droits étaient acquis s'est chiffrée à 37 \$ (36 \$ en 2015) et elle est comptabilisée au titre des charges d'exploitation et frais administratifs dans les comptes consolidés de résultat.

- f) Certains employés de PanAgora, une filiale de Putnam, sont admissibles à la participation au régime d'actionnariat de la direction en vertu duquel des actions de catégorie C de PanAgora et des options et des droits à l'appréciation d'actions de catégorie C de PanAgora peuvent être émis. Les détenteurs d'actions de catégorie C de PanAgora n'ont pas droit de vote et n'ont pas le droit de convertir leurs actions en d'autres titres. Le nombre d'actions de catégorie C de PanAgora ne peut excéder 20 % des capitaux propres de PanAgora, en supposant un taux d'exercice et de conversion de 100 %.

La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 relativement aux actions incessibles de catégorie C et aux droits à l'appréciation de ces actions était de 17 \$ en 2016 (11 \$ en 2015), ces charges étant comprises dans les charges d'exploitation et frais administratifs, dans les comptes consolidés de résultat.

### 23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

#### Caractéristiques, capitalisation et risque

Les filiales de la Compagnie ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. Les filiales de la Compagnie ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention de certains salariés et conseillers.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Pour la plupart des régimes, les participants actifs assument une part du coût au moyen de cotisations à l'égard des services rendus au cours de la période. Certaines prestations de retraite sont indexées de façon ponctuelle ou sur une base garantie. L'obligation au titre des prestations définies est établie en tenant compte des prestations de retraite selon les modalités des régimes. L'actif couvrant les régimes de retraite capitalisés est détenu dans des caisses de retraite en fiducie distinctes et est évalué à la juste valeur. Les obligations au titre des régimes entièrement non capitalisés sont incluses dans les autres passifs et sont soutenues par l'actif général.

Les régimes à prestations définies importants des filiales de la Compagnie n'acceptent pas de nouveaux participants. Les nouveaux employés ne sont admissibles qu'aux prestations des régimes à cotisations définies. L'exposition de la Compagnie au titre des régimes à prestations définies continuera de s'atténuer au cours des exercices à venir.

Les régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies d'après les cotisations salariales et patronales cumulées. Les cotisations patronales correspondent à un pourcentage du salaire annuel des employés et peuvent être assujetties à certaines conditions d'acquisition.

Les filiales de la Compagnie offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie postérieures à l'emploi. Les employés retraités assument une part du coût des avantages au moyen de franchises, de coassurances et de plafonds liés aux avantages. Ces régimes, qui sont désormais fermés aux nouveaux employés, ont été préalablement modifiés afin de restreindre le nombre d'employés qui peuvent y participer. Le montant de certains avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes de retraite dépend de l'indexation future des coûts. Ces avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préalablement capitalisés, et le montant relatif à l'obligation pour ces prestations est inclus dans les autres passifs et soutenu par l'actif général.

Les filiales de la Compagnie ont des comités de retraite, ou des accords fiduciaires, en ce qui a trait à la supervision de leurs régimes de retraite. Les régimes de retraite sont suivis de façon continue afin d'évaluer les politiques en matière de prestations, de capitalisation et de placement ainsi que la situation financière et les obligations de capitalisation des filiales de la Compagnie. Des changements importants aux régimes de retraite requièrent l'approbation du conseil d'administration de la filiale concernée de la Compagnie.

La politique de capitalisation des filiales de la Compagnie en ce qui a trait aux régimes de retraite capitalisés prévoit des cotisations d'un montant égal ou supérieur aux exigences posées par les règlements applicables et les dispositions qui régissent la capitalisation des régimes. Pour les régimes capitalisés comportant un actif net au titre des régimes de retraite à prestations définies, la Compagnie détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des cotisations futures de la Compagnie, la valeur actualisée des sorties futures du régime ou un remboursement des excédents du régime, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

En raison de leur conception, les régimes à prestations définies exposent la Compagnie aux risques auxquels ils font face normalement, tels que le rendement des placements, les variations des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, la longévité des participants aux régimes et l'inflation future. La gestion du risque lié aux régimes et aux prestations de retraite s'effectue au moyen d'un suivi régulier des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la Compagnie.

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les tableaux suivants reflètent la situation financière des régimes contributifs et non contributifs à prestations définies des filiales de la Compagnie :

a) Actif des régimes, obligation au titre des prestations et situation de capitalisation

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
<b>Variation de la juste valeur de l'actif des régimes</b>				
<b>Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice</b>	<b>6 093 \$</b>	5 628 \$	<b>— \$</b>	— \$
Produits d'intérêts	222	200	—	—
Rendement réel en sus des produits d'intérêts	231	87	—	—
Cotisations patronales	125	104	19	19
Cotisations salariales	20	21	—	—
Prestations versées	(232)	(213)	(19)	(19)
Excédent versé à l'employeur	(8)	—	—	—
Règlements	(19)	—	—	—
Frais administratifs	(13)	(9)	—	—
Transferts hors des régimes, montant net	(3)	(2)	—	—
Fluctuations des taux de change	(209)	277	—	—
<b>Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice</b>	<b>6 207 \$</b>	6 093 \$	<b>— \$</b>	— \$
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations définies</b>				
<b>Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice</b>	<b>6 627 \$</b>	6 248 \$	<b>394 \$</b>	395 \$
Coût des services rendus au cours de la période	131	138	2	2
Coût financier	241	221	16	15
Cotisations salariales	20	21	—	—
Prestations versées	(232)	(213)	(19)	(19)
Modifications des régimes	(1)	15	2	—
Réductions	(14)	—	(7)	—
Règlements	(19)	—	—	—
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	495	(135)	11	(3)
Gains actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	(13)	(7)	(3)	(6)
Écarts actuariels découlant des résultats techniques liés aux participants	(34)	1	1	6
Transferts hors des régimes, montant net	(3)	(2)	—	—
Fluctuations des taux de change	(256)	340	(1)	4
<b>Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice</b>	<b>6 942 \$</b>	6 627 \$	<b>396 \$</b>	394 \$
<b>Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés</b>				
Situation de capitalisation des régimes – surplus (déficit)	(735) \$	(534) \$	(396) \$	(394) \$
Montant non comptabilisé en raison du plafond de l'actif	(91)	(83)	—	—
<b>Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés</b>	<b>(826) \$</b>	(617) \$	<b>(396) \$</b>	(394) \$
Comptabilisé dans :				
Autres actifs (note 11)	214 \$	250 \$	— \$	— \$
Autres passifs (note 17)	(1 040)	(867)	(396)	(394)
<b>Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés</b>	<b>(826) \$</b>	(617) \$	<b>(396) \$</b>	(394) \$
<b>Analyse de l'obligation au titre des prestations définies</b>				
Régimes capitalisés en tout ou en partie	6 636 \$	6 336 \$	— \$	— \$
Régimes non capitalisés	306 \$	291 \$	396 \$	394 \$

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Aux termes de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (l'IFRIC) 14, *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction*, la Compagnie doit déterminer si l'actif au titre de chaque régime de retraite lui donne un avantage économique par l'entremise de réductions de contributions futures, de la valeur actualisée des charges futures que le régime doit payer, ou du remboursement des excédents; si ce n'est pas le cas, le bilan doit présenter un « plafond de l'actif ». Le tableau suivant présente de l'information sur la variation du plafond de l'actif :

	<b>Régimes de retraite à prestations définies</b>	
	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Variation du plafond de l'actif</b>		
Plafond de l'actif au début de l'exercice	83 \$	23 \$
Intérêts sur le plafond de l'actif au début de la période	3	4
Variation du plafond de l'actif	5	56
<b>Plafond de l'actif à la fin de l'exercice</b>	<b>91 \$</b>	<b>83 \$</b>

**b) Charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi**

Le total de la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi incluse dans les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

	<b>Tous les régimes de retraite</b>		<b>Autres avantages postérieurs à l'emploi</b>	
	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Coût des services rendus au cours de la période au titre des prestations définies	151 \$	159 \$	2 \$	2 \$
Coût des services rendus au cours de la période au titre des cotisations définies	65	54	—	—
Cotisations salariales	(20)	(21)	—	—
Coût des services rendus au cours de la période engagé par l'employeur	196	192	2	2
Frais administratifs	13	7	—	—
Modifications des régimes	(1)	15	2	—
Réductions	(14)	—	(7)	—
Coût financier, montant net	22	25	16	15
<b>Charge- résultat net</b>	<b>216</b>	<b>239</b>	<b>13</b>	<b>17</b>
Écarts actuariels comptabilisés	448	(141)	9	(3)
Rendement plus élevé que le rendement prévu de l'actif	(231)	(85)	—	—
Variation du plafond de l'actif	5	56	—	—
Perte actuarielle – placement dans une entreprise associée <sup>(1)</sup>	—	6	—	—
<b>Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments (de bénéfice global) de perte globale</b>	<b>222</b>	<b>(164)</b>	<b>9</b>	<b>(3)</b>
<b>Total de la charge, y compris les réévaluations</b>	<b>438 \$</b>	<b>75 \$</b>	<b>22 \$</b>	<b>14 \$</b>

<sup>(1)</sup> Ce montant représente la quote-part de la Compagnie des gains et des pertes liés à la réévaluation du régime de retraite découlant d'un placement dans une entreprise associée comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

**c) Répartition de l'actif par principales catégories, pondérée en fonction de l'actif des régimes**

	<b>Régimes de retraite à prestations définies</b>	
	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Titres de participation	47 %	51 %
Titres de créance	41 %	36 %
Biens immobiliers	7 %	6 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 %	7 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Aucun actif de régime n'est investi directement dans les titres de la Compagnie ou de parties liées. Les actifs des régimes comprennent des placements dans des fonds distincts et d'autres fonds gérés par des filiales de la Compagnie qui s'élevaient à 5 241 \$ au 31 décembre 2016 et à 5 207 \$ au 31 décembre 2015, dont un montant de 5 176 \$ (5 143 \$ au 31 décembre 2015) était inclus dans les bilans consolidés. Les actifs des régimes ne comprennent pas d'immeubles ou d'autres actifs utilisés par la Compagnie.

**d) Informations sur l'obligation au titre des prestations définies**

- i) Partie de l'obligation au titre des prestations définies assujettie aux augmentations futures de la rémunération

	<b>Régimes de retraite à prestations définies</b>		<b>Autres avantages postérieurs à l'emploi</b>	
	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Obligation au titre des prestations compte non tenu de la croissance future de la rémunération	<b>6 306 \$</b>	5 987 \$	<b>396 \$</b>	394 \$
Incidence de la croissance future présumée de la rémunération	<b>636</b>	640	—	—
<b>Obligation au titre des prestations définies</b>	<b>6 942 \$</b>	6 627 \$	<b>396 \$</b>	394 \$

Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures de la rémunération.

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

- ii) Partie de l'obligation au titre des prestations définies compte non tenu des augmentations futures des rentes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Obligation au titre des prestations définies compte non tenu des augmentations futures des rentes	6 515 \$	6 053 \$	396 \$	394 \$
Incidence de la croissance future présumée des rentes	427	574	—	—
<b>Obligation au titre des prestations définies</b>	<b>6 942 \$</b>	<b>6 627 \$</b>	<b>396 \$</b>	<b>394 \$</b>

Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures des rentes.

- iii) Profil du statut des participants aux régimes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Employés en service	43 %	45 %	21 %	22 %
Participants avec droits acquis différés	20 %	17 %	— %	— %
Employés retraités	37 %	38 %	79 %	78 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies	19,1 ans	18,9 ans	13,0 ans	12,4 ans

e) Renseignements sur les flux de trésorerie

	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
<b>Cotisations patronales prévues pour 2017 :</b>			
Régimes à prestations définies capitalisés (en tout ou en partie)	164 \$	— \$	164 \$
Régimes non capitalisés	16	19	35
Régimes à cotisations définies	74	—	74
<b>Total</b>	<b>254 \$</b>	<b>19 \$</b>	<b>273 \$</b>

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

f) Hypothèses actuarielles et sensibilités

i) Hypothèses actuarielles

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
<b>Pour le calcul du coût des prestations :</b>				
Taux d'actualisation – obligations au titre des services passés	3,8 %	3,5 %	4,1 %	3,9 %
Taux d'actualisation – obligations au titre des services futurs	3,8 %	3,6 %	4,5 %	4,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,2 %	3,2 %	—	—
Augmentations futures des rentes <sup>(1)</sup>	1,5 %	1,1 %	—	—
<b>Pour le calcul du coût de l'obligation au titre des prestations définies :</b>				
Taux d'actualisation – obligations au titre des services passés	3,3 %	3,8 %	3,8 %	4,1 %
Taux de croissance de la rémunération	3,2 %	3,2 %	—	—
Augmentations futures des rentes <sup>(1)</sup>	1,1 %	1,5 %	—	—
<b>Taux tendanciel du coût des soins médicaux :</b>				
Taux tendanciel initial du coût des soins médicaux			5,1 %	5,2 %
Taux tendanciel final du coût des soins médicaux			4,5 %	4,5 %
Exercice au cours duquel le taux final est atteint			2029	2029

<sup>(1)</sup> Moyenne pondérée des régimes assujettis aux augmentations futures des rentes.

ii) Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
<b>Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité :</b>				
Hommes				
65 ans au cours de l'exercice	22,8	22,8	22,3	22,2
65 ans pour ceux qui ont 35 ans au cours de l'exercice	25,1	25,2	23,9	23,9
Femmes				
65 ans au cours de l'exercice	24,7	24,7	24,6	24,7
65 ans pour ceux qui ont 35 ans au cours de l'exercice	26,7	26,9	26,1	26,2

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur les hypothèses les plus probables au chapitre de la mortalité future, y compris certaines provisions liées à l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité. Cette estimation fait l'objet d'une grande incertitude, et la formulation des hypothèses nécessite l'exercice d'un jugement. Comme les hypothèses liées à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, elles ont été appliquées par la Compagnie compte tenu de certains facteurs tels l'âge, le genre et l'emplacement géographique. Les hypothèses tiennent également compte d'une estimation des améliorations futures au chapitre de la longévité.

Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses liées à la mortalité. L'incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie donnerait lieu à une augmentation de 201 \$ de l'obligation au titre des prestations définies et de 17 \$ au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi.

iii) Incidence des variations des hypothèses sur l'obligation au titre des prestations définies

	Hausse de 1 %		Baisse de 1 %	
	2016	2015	2016	2015
<b>Régimes de retraite à prestations définies :</b>				
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(1 138) \$	(1 026) \$	1 458 \$	1 353 \$
Incidence de la variation du taux de croissance de la rémunération	303	314	(264)	(272)
Incidence de la variation du taux d'inflation	550	551	(498)	(536)
<b>Autres avantages postérieurs à l'emploi :</b>				
Incidence de la variation des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins médicaux	33	34	(28)	(28)
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(46)	(44)	56	54

Pour mesurer l'incidence de la modification d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses sont demeurées constantes. Une interaction est à prévoir entre certaines des hypothèses.

## 24. Cumul des autres éléments du résultat global

	2016							
	Profits de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Profits (pertes) de change latents sur les titres d'emprunt libellés en euros désignés comme couverture de l'investissement net dans des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Actionnaires
Solde au début de l'exercice	3 011 \$	(58) \$	123 \$	(277) \$	(476) \$	2 323 \$	(105) \$	2 218 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(1 485)	42	35	109	(231)	(1 530)	54	(1 476)
Impôt sur le résultat	—	(6)	2	(41)	60	15	(11)	4
	(1 485)	36	37	68	(171)	(1 515)	43	(1 472)
Solde à la fin de l'exercice	1 526 \$	(22) \$	160 \$	(209) \$	(647) \$	808 \$	(62) \$	746 \$

  

	2015							
	Profits de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Profits (pertes) de change latents sur les titres d'emprunt libellés en euros désignés comme couverture de l'investissement net dans des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Actionnaires
Solde au début de l'exercice	953 \$	(17) \$	223 \$	(122) \$	(611) \$	426 \$	(48) \$	378 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	2 058	(50)	(124)	(249)	167	1 802	(62)	1 740
Impôt sur le résultat	—	9	24	94	(32)	95	5	100
	2 058	(41)	(100)	(155)	135	1 897	(57)	1 840
Solde à la fin de l'exercice	3 011 \$	(58) \$	123 \$	(277) \$	(476) \$	2 323 \$	(105) \$	2 218 \$

## 25. Transactions entre parties liées

La Financière Power, constituée en société par actions et domiciliée au Canada, est la société mère de la Compagnie et en exerce le contrôle de droit. La Compagnie est liée à d'autres membres du groupe de sociétés de la Financière Power, dont la Société financière IGM Inc., société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et ses filiales le Groupe Investors, la Financière Mackenzie et Investment Planning Counsel, ainsi que Pargesa, société de portefeuille qui détient des intérêts importants dans un groupe de sociétés industrielles diversifiées établies en Europe.

### a) Principales filiales

Les états financiers de la Compagnie comprennent les activités des filiales suivantes et de leurs propres filiales :

Société	Pays de constitution	Principale activité	% de participation
La Great-West, compagnie d'assurance-vie	Canada	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
London Life, Compagnie d'Assurance-Vie	Canada	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Canada	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Great-West Life & Annuity Insurance Company	États-Unis	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Putnam Investments, LLC.	États-Unis	Services financiers	100,00 % <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Lifeco détient 100 % des actions avec droit de vote et 96,2 % du total des actions en circulation.

25. Transactions entre parties liées (suite)

**b) Transactions entre parties liées comprises dans les états financiers consolidés**

Dans le cours normal des activités, la Great-West et Putnam prennent part à diverses transactions avec des parties liées, transactions qui comprennent l'offre de prestations d'assurance et de services de sous-conseillers à d'autres sociétés du groupe de sociétés de la Financière Power. Dans tous les cas, ces opérations ont été effectuées selon les conditions du marché.

Au cours de l'exercice, la Great-West a reçu certains services administratifs d'IGM et ses filiales, membres du groupe de sociétés de la Financière Power, et leur en a rendu. La Great-West a également fourni des produits d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et de rentes selon une entente de distribution conclue avec IGM. La London Life a fourni des services de distribution à IGM. Toutes ces opérations ont été effectuées selon les conditions du marché.

La Compagnie a investi l'actif de ses fonds distincts dans des fonds gérés par le Groupe Investors et Placements Mackenzie. La Compagnie détient également des participations dans des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Certains de ces fonds sont gérés par des parties liées à la Compagnie, et la Compagnie touche des honoraires de gestion pour ces services. Toutes ces opérations ont été effectuées selon les conditions du marché (note 13).

La Compagnie détenait des débetures émises par IGM, lesquelles étaient assorties des échéances et des taux d'intérêt suivants :

	2016	2015
6,65 % arrivant à échéance le 13 décembre 2027	16 \$	16 \$
7,45 % arrivant à échéance le 9 mai 2031	13	14
7,00 % arrivant à échéance le 31 décembre 2032	13	13
<b>Total</b>	<b>42 \$</b>	<b>43 \$</b>

En 2016, la Compagnie a acquis d'IGM des prêts hypothécaires résidentiels d'une valeur de 184 \$ (206 \$ en 2015).

En octobre 2016, la Compagnie a effectué un placement dans Portag3 Ventures, une société qui investit dans le secteur des technologies financières. Cette participation est un partenariat d'entreprises réalisé avec la Financière Power et IGM.

La Compagnie fournit des services de gestion d'actifs et d'avantages du personnel ainsi que des services administratifs à l'égard des régimes de prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés de la Compagnie et de ses filiales. Ces opérations ont été effectuées selon les conditions du marché.

Aucun prêt ni aucune garantie n'étaient en cours, et aucun prêt ni aucune garantie n'avaient été émis en 2016 ou en 2015. Aucune provision n'a été constituée relativement aux montants non recouvrables de parties liées en 2016 ou en 2015.

**c) Rémunération des principaux dirigeants**

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de Lifeco, directement ou indirectement, y compris les administrateurs. Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration ainsi que certains dirigeants clés.

25. Transactions entre parties liées (suite)

Le tableau qui suit présente toute la rémunération versée ou attribuée aux principaux dirigeants, ou gagnée par ces derniers, pour des services rendus à la Compagnie et à ses filiales, quelle que soit la fonction qu'ils occupent :

	<b>2016</b>	2015
Salaire	<b>15 \$</b>	14 \$
Attributions fondées sur des actions	<b>7</b>	11
Attributions fondées sur des options	<b>3</b>	5
Rémunération incitative annuelle autre qu'en actions	<b>21</b>	20
Valeur de rente	<b>8</b>	8
<b>Total</b>	<b>54 \$</b>	<b>58 \$</b>

26. Impôt sur le résultat

a) Composantes de la charge d'impôt sur le résultat

i) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat

Impôt exigible

	<b>2016</b>	2015
Charge d'impôt exigible	<b>321 \$</b>	296 \$
Perte fiscale, crédit d'impôt ou différence temporaire non comptabilisés dans les exercices antérieurs	<b>(32)</b>	—
<b>Total de l'impôt exigible</b>	<b>289 \$</b>	<b>296 \$</b>

Impôt différé

	<b>2016</b>	2015
Création et résorption de différences temporaires	<b>105 \$</b>	161 \$
Incidence de la variation des taux d'imposition ou des nouveaux impôts	<b>4</b>	7
Réductions de valeur, ou reprise de réductions de valeur antérieures, d'actifs d'impôt différé	<b>5</b>	—
Perte fiscale, crédit d'impôt ou différence temporaire non comptabilisés dans les exercices antérieurs	<b>(7)</b>	(4)
<b>Total de l'impôt différé</b>	<b>107 \$</b>	<b>164 \$</b>

**Total de la charge d'impôt sur le résultat**

<b>396 \$</b>	<b>460 \$</b>
---------------	---------------

26. Impôt sur le résultat (suite)

ii) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (note 24)

	2016	2015
Économie d'impôt exigible	(9) \$	(2) \$
Économie d'impôt différé	(6)	(93)
<b>Total</b>	<b>(15) \$</b>	<b>(95) \$</b>

iii) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les états consolidés des variations des capitaux propres

	2016	2015
Charge d'impôt exigible	— \$	— \$
Économie d'impôt différé	(1)	(2)
<b>Total</b>	<b>(1) \$</b>	<b>(2) \$</b>

b) Pour les postes qui suivent, le taux d'imposition effectif comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat diffère du taux d'imposition combiné (fédéral et provincial) au Canada établi à 26,75 % :

	2016		2015	
Bénéfice avant impôt	<b>3 352 \$</b>		3 471 \$	
Taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial) au Canada	<b>897</b>	<b>26,75 %</b>	929	26,75 %
Augmentation (diminution) du taux d'imposition attribuable aux éléments suivants :				
Produits non imposables tirés des placements	<b>(198)</b>	<b>(5,91) %</b>	(220)	(6,34) %
Taux d'imposition effectif inférieur applicable au bénéfice non assujetti à l'impôt au Canada	<b>(213)</b>	<b>(6,35) %</b>	(224)	(6,45) %
Autres	<b>(81)</b>	<b>(2,41) %</b>	(28)	(0,80) %
Incidence des changements de taux sur l'impôt différé	<b>(9)</b>	<b>(0,27) %</b>	3	0,10 %
<b>Total de la charge d'impôt sur le résultat et du taux d'imposition effectif</b>	<b>396 \$</b>	<b>11,81 %</b>	460 \$	13,26 %

26. Impôt sur le résultat (suite)

c) Le montant net de l'actif d'impôt différé se compose et varie comme suit :

	2016					
	Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	Placements de portefeuille	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Autres	Total
<b>Solde au début de l'exercice</b>	(1 097) \$	(674) \$	1 784 \$	(312) \$	604 \$	305 \$
Comptabilisé dans les comptes de résultat	(140)	42	135	(123)	(21)	(107)
Comptabilisé dans les états du résultat global	—	(18)	—	—	24	6
Comptabilisé dans les états des variations des capitaux propres	—	—	—	—	1	1
Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	—	—	5	(9)	—	(4)
Fluctuations des taux de change et autres	27	3	(39)	(2)	10	(1)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(1 210) \$</b>	<b>(647) \$</b>	<b>1 885 \$</b>	<b>(446) \$</b>	<b>618 \$</b>	<b>200 \$</b>

  

	2015 (note 33)					
	Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	Placements de portefeuille	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	(600) \$	(869) \$	1 490 \$	(151) \$	376 \$	246 \$
Comptabilisé dans les comptes de résultat	(378)	247	38	(84)	13	(164)
Comptabilisé dans les états du résultat global	—	24	—	—	69	93
Comptabilisé dans les états des variations des capitaux propres	—	—	—	—	2	2
Fluctuation des taux de change et autres	(119)	(76)	256	(77)	144	128
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(1 097) \$</b>	<b>(674) \$</b>	<b>1 784 \$</b>	<b>(312) \$</b>	<b>604 \$</b>	<b>305 \$</b>

Comptabilisés dans les bilans consolidés	2016	2015 (note 33)
Actifs d'impôt différé	1 845 \$	1 891 \$
Passifs d'impôt différé	(1 645)	(1 586)
<b>Total</b>	<b>200 \$</b>	<b>305 \$</b>

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de différences temporaires déductibles, de pertes et d'autres reports en avant non utilisés dans la mesure où la réalisation des avantages d'impôt connexes par l'entremise des bénéfices imposables futurs est probable.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que la Compagnie enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la Compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

La direction évalue la recouvrabilité de la valeur comptable des actifs d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs. La direction estime que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé, au 31 décembre 2016, sera recouvrable.

26. *Impôt sur le résultat (suite)*

Au 31 décembre 2016, la Compagnie a comptabilisé un actif d'impôt différé de 1 885 \$ (1 784 \$ au 31 décembre 2015) sur ses pertes fiscales reportées totalisant 6 874 \$ (4 951 \$ en 2015). De ce montant, une tranche de 6 748 \$ viendra à échéance entre 2017 et 2036; il n'existe aucune date d'échéance pour la tranche restante de 126 \$. La Compagnie réalisera cette économie d'impôt au cours des prochains exercices au moyen de la diminution de l'impôt sur le résultat exigible.

Une des filiales de la Compagnie a récemment enregistré des pertes. Le solde net de l'actif d'impôt différé de cette filiale se chiffre à 1 262 \$ (942 \$ US) au 31 décembre 2016 et est principalement constitué du montant net des pertes d'exploitation et de déductions futures liées au goodwill, pour lequel une perte de valeur a été comptabilisée au cours d'exercices antérieurs. La direction a conclu qu'il est probable que la filiale, et d'autres filiales traditionnellement rentables avec lesquelles la filiale présente ou prévoit présenter une déclaration de revenus consolidée aux États-Unis produira un bénéfice imposable suffisant auquel pourront être imputées les pertes et déductions américaines non utilisées.

La Compagnie n'a pas comptabilisé un actif d'impôt différé de 23 \$ (27 \$ en 2015) sur ses pertes fiscales reportées totalisant 101 \$ (123 \$ en 2015) pour lesquelles il n'existe aucune date d'échéance.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux placements effectués dans les filiales, les divisions et les sociétés associées, car la Compagnie est en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire se résorbera, et il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

**27. Charges d'exploitation et frais administratifs**

	2016	2015
Salaires et autres avantages du personnel	<b>3 122 \$</b>	2 923 \$
Frais généraux et administratifs	<b>1 594</b>	1 463
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>83</b>	80
<b>Total</b>	<b>4 799 \$</b>	4 466 \$

**28. Restructuration**

En 2016, Putnam a comptabilisé une charge de restructuration de 33 \$ au poste Coûts de restructuration et d'acquisition dans les comptes consolidés de résultat. De ce montant, une tranche de 19 \$ demeurait impayée au 31 décembre 2016. Cette tranche est comptabilisée dans les autres passifs. Ces frais reflètent les efforts de Putnam en matière de réduction des charges et sa restructuration visant à se positionner le mieux possible pour profiter des occasions actuelles et futures. La Compagnie prévoit payer les sommes restantes en 2017.

Ces efforts de réduction des charges ont été mis en œuvre à l'échelle de Putnam pour réduire les coûts en réduisant les effectifs, en éliminant certains programmes d'affaires non stratégiques et en regroupant les fournisseurs. Dans le cadre de cette initiative, Putnam a réduit ses effectifs de près de 8 %, principalement des professionnels des technologies et de la gestion des opérations, mais a également mis à pied un petit nombre de professionnels en gestion de placements.

## 29. Instruments financiers dérivés

Pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que des risques du marché, la Compagnie a recours, comme utilisateur final, à plusieurs instruments financiers dérivés. La Compagnie a pour politique de réaliser des transactions au moyen de dérivés uniquement avec des intermédiaires financiers qui ont une réputation de solvabilité. La note 7 présente le risque auquel la Compagnie est exposée à l'égard de la qualité de crédit de ses contreparties. Les montants du risque de crédit équivalent sont présentés déduction faite des garanties reçues, compte tenu de la marge initiale sur les dérivés négociés en Bourse de 159 \$ au 31 décembre 2016 (107 \$ au 31 décembre 2015).

a) **Le tableau suivant donne un aperçu du portefeuille d'instruments dérivés de la Compagnie et du risque de crédit correspondant, en fonction des définitions du risque, tel que le BSIF le prescrit :**

Risque de crédit maximal	Le coût de remplacement total de tous les contrats sur produits dérivés qui présentent une valeur positive.
Risque de crédit futur	Le risque de crédit potentiel futur est calculé au moyen d'une formule prescrite par le BSIF. Les facteurs à considérer dans ce calcul sont le type et la durée du dérivé.
Risque de crédit équivalent	La somme du risque de crédit maximal et du risque de crédit potentiel futur moins les garanties détenues.
Équivalent pondéré en fonction du risque	Le risque de crédit équivalent, pondéré selon la solvabilité de la contrepartie, tel que le BSIF le prescrit.

	2016				Équivalent pondéré en fonction du risque
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>					
Contrats à terme standardisés – achat	11 \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Contrats à terme standardisés – vente	98	—	—	—	—
Swaps	3 315	213	35	218	19
Options achetées	318	49	2	50	4
	<b>3 742</b>	<b>262</b>	<b>37</b>	<b>268</b>	<b>23</b>
<b>Contrats de change</b>					
Contrats à terme de gré à gré	1 588	35	18	52	4
Swaps de devises	11 114	228	677	777	58
	<b>12 702</b>	<b>263</b>	<b>695</b>	<b>829</b>	<b>62</b>
<b>Autres contrats dérivés</b>					
Contrats sur actions	62	1	4	4	1
Contrats à terme standardisés – achat	11	—	—	—	—
Contrats à terme standardisés – vente	609	2	—	—	—
Autres contrats à terme de gré à gré	103	—	—	—	—
	<b>785</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>17 229 \$</b>	<b>528 \$</b>	<b>736 \$</b>	<b>1 101 \$</b>	<b>86 \$</b>

29. Instruments financiers dérivés (suite)

	2015				Équivalent pondéré en fonction du risque
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>					
Contrats à terme standardisés – achat	2 \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Contrats à terme standardisés – vente	160	—	—	—	—
Swaps	3 085	179	29	208	15
Options achetées	342	49	2	38	5
	<u>3 589</u>	<u>228</u>	<u>31</u>	<u>246</u>	<u>20</u>
<b>Contrats de change</b>					
Contrats à terme de gré à gré	1 501	84	37	59	7
Swaps de devises	10 804	143	692	803	61
	<u>12 305</u>	<u>227</u>	<u>729</u>	<u>862</u>	<u>68</u>
<b>Autres contrats dérivés</b>					
Contrats sur actions	68	2	4	7	—
Contrats à terme standardisés – achat	13	—	—	—	—
Contrats à terme standardisés – vente	606	4	—	—	—
Autres contrats à terme de gré à gré	131	—	—	—	—
	<u>818</u>	<u>6</u>	<u>4</u>	<u>7</u>	<u>—</u>
<b>Total</b>	<u>16 712 \$</u>	<u>461 \$</u>	<u>764 \$</u>	<u>1 115 \$</u>	<u>88 \$</u>

29. Instruments financiers dérivés (suite)

b) Le tableau suivant présente le montant nominal, la durée jusqu'à l'échéance et la juste valeur estimative du portefeuille d'instruments dérivés de la Compagnie par catégorie :

	2016				Juste valeur estimative totale
	Montant nominal			Total	
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
<b>Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables</b>					
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>					
Contrats à terme standardisés – achat	2 \$	9 \$	— \$	11 \$	— \$
Contrats à terme standardisés – vente	70	28	—	98	—
Swaps	693	469	1 721	2 883	125
Options achetées	39	194	85	318	49
	<b>804</b>	<b>700</b>	<b>1 806</b>	<b>3 310</b>	<b>174</b>
<b>Contrats de change</b>					
Contrats à terme de gré à gré	1 089	—	—	1 089	(7)
Swaps de devises	428	1 987	7 199	9 614	(1 265)
	<b>1 517</b>	<b>1 987</b>	<b>7 199</b>	<b>10 703</b>	<b>(1 272)</b>
<b>Autres contrats dérivés</b>					
Contrats sur actions	62	—	—	62	1
Contrats à terme standardisés – achat	11	—	—	11	—
Contrats à terme standardisés – vente	609	—	—	609	1
Autres contrats à terme de gré à gré	103	—	—	103	—
	<b>785</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>785</b>	<b>2</b>
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>					
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>					
Swaps	—	—	432	432	42
<b>Contrats de change</b>					
Swaps de devises	1 000	500	—	1 500	(436)
<b>Couvertures d'investissement net</b>					
Contrats de change à terme	450	49	—	499	6
<b>Total</b>	<b>4 556 \$</b>	<b>3 236 \$</b>	<b>9 437 \$</b>	<b>17 229 \$</b>	<b>(1 484) \$</b>

29. Instruments financiers dérivés (suite)

	2015				Juste valeur estimative totale
	Montant nominal			Total	
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables					
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme					
standardisés – achat	2 \$	— \$	— \$	2 \$	— \$
Contrats à terme					
standardisés – vente	79	80	—	159	—
Swaps	619	847	1 589	3 055	130
Options achetées	49	190	103	342	49
	749	1 117	1 692	3 558	179
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	948	—	—	948	(28)
Swaps de devises	426	2 138	6 740	9 304	(1 885)
	1 374	2 138	6 740	10 252	(1 913)
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	68	—	—	68	2
Contrats à terme					
standardisés – achat	13	—	—	13	—
Contrats à terme					
standardisés – vente	606	—	—	606	1
Autres contrats à terme de gré à gré	131	—	—	131	—
	818	—	—	818	3
Couvertures de flux de trésorerie					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	—	—	31	31	12
Contrats de change					
Swaps de devises	—	1 500	—	1 500	(524)
Couvertures d'investissement net					
Contrats de change à terme	—	553	—	553	80
<b>Total</b>	<b>2 941 \$</b>	<b>5 308 \$</b>	<b>8 463 \$</b>	<b>16 712 \$</b>	<b>(2 163) \$</b>

Les contrats à terme standardisés du tableau ci-dessus sont des contrats négociés en Bourse; tous les autres contrats sont négociés sur le marché hors cote.

c) Contrats de taux d'intérêt

Des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés dans le cadre d'un portefeuille d'actifs pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. Les contrats de swap de taux d'intérêt exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans que soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés. Les options d'achat permettent à la Compagnie de conclure des swaps assortis de versements à taux fixe préétablis sur une période déterminée à la date d'exercice. Les options d'achat sont en outre utilisées dans la gestion des fluctuations des paiements d'intérêts futurs découlant de la variation des taux d'intérêt crédités et de la variation potentielle connexe des flux de trésorerie en raison des rachats. Finalement, les options d'achat sont aussi utilisées pour couvrir les garanties de taux minimal.

29. Instruments financiers dérivés (suite)

Contrats de change

Des swaps de devises sont utilisés conjointement avec d'autres placements pour gérer le risque de change lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. En vertu de ces contrats, les montants de capital ainsi que les versements d'intérêts à taux fixes et à taux variables peuvent être échangés dans des devises différentes. La Compagnie conclut également certains contrats de change à terme pour couvrir le passif relatif à certains produits.

La tranche inefficace des couvertures des flux de trésorerie de 2016, qui comprend les contrats sur taux d'intérêt et les contrats de change, et les profits et les pertes nets dont il est prévu qu'ils seront reclassés hors du cumul des autres éléments du résultat global pour les 12 prochains mois se chiffrent à 1 \$. Les flux de trésorerie variables sont couverts sur une période maximale de 29 ans.

Autres contrats dérivés

Des swaps sur indice, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés afin de couvrir le passif relatif à certains produits. Les swaps sur indice sont en outre utilisés comme substituts d'instruments de trésorerie et sont utilisés de temps à autre pour couvrir le risque de marché lié à certains honoraires. Des options de vente de titres de capitaux propres sont utilisées pour gérer l'incidence éventuelle du risque de crédit découlant des replis importants observés sur certains marchés boursiers.

**30. Provisions liées à des poursuites judiciaires et passif éventuel**

De temps à autre, la Compagnie et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs, dans le cours normal de leurs activités. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière significative à la situation financière consolidée de la Compagnie. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la Compagnie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction.

Durant l'exercice, la Canada-Vie, une filiale de la Compagnie, a obtenu les autorisations requises des organismes de réglementation et est présentement en train de finaliser l'application du règlement du recours collectif relatif à l'annonce des quatre liquidations partielles d'un régime de retraite à prestations définies en Ontario.

Putnam Advisory Company, LLC, une filiale de la Compagnie, est défenderesse dans le cadre d'une poursuite en justice relativement à son rôle à titre de gestionnaire de garanties à l'égard d'un titre garanti par des créances, poursuite engagée par une institution partie à ce titre garanti par des créances. Le 28 avril 2014, la poursuite a été rejetée. Le 2 juillet 2014, le plaignant a interjeté appel du rejet et, le 15 avril 2015, la United States Court of Appeals for the Second Circuit a rendu sa décision, annulant le rejet de la poursuite et renvoyant la cause devant une instance inférieure où les procédures suivent leur cours. La résolution de cette question n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière consolidée de la Compagnie.

Des filiales de la Compagnie aux États-Unis sont défenderesses dans le cadre de recours collectifs envisagés au sujet de la gestion des régimes de retraite de leurs employés ou au sujet du coût et des caractéristiques de certains de leurs produits de retraite ou de fonds. La direction estime que les demandes sont sans fondement et défendra énergiquement sa position. Selon l'information connue à l'heure actuelle, ces poursuites n'auront pas d'incidence défavorable significative.

### 31. Engagements

#### a) Lettres de crédit

Les lettres de crédit sont des engagements écrits fournis par une banque. Les facilités de lettres de crédit totalisent 2 913 \$ US, dont une tranche de 2 676 \$ US était émise au 31 décembre 2016.

L'unité Réassurance utilise périodiquement des lettres de crédit comme garantie aux termes de certains traités de réassurance pour les provisions mathématiques figurant au bilan.

#### b) Engagements à l'égard d'investissements

Les engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, qui doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies, se chiffraient à 1 172 \$ au 31 décembre 2016, une tranche de 1 084 \$ étant assortie d'une échéance de moins de un an et une tranche de 88 \$ étant assortie d'une échéance de moins de deux ans.

#### c) Obligations locatives

La Compagnie conclut des contrats de location simple pour les locaux à bureaux et certains éléments du matériel utilisés dans le cours normal de ses activités. Les paiements au titre de la location sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation. Les paiements minimaux futurs globaux au titre de la location et par exercice se présentent comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et par la suite	Total
Paiements futurs au titre de la location	115 \$	105 \$	77 \$	60 \$	50 \$	274 \$	681 \$

#### d) Actifs donnés en garantie

En plus des actifs donnés en garantie qui ont été présentés dans les autres rubriques des états financiers :

- i) Le montant des actifs inclus dans le bilan de la Compagnie qui ont été donnés en garantie au titre d'ententes de réassurance se chiffre à 1 709 \$ (645 \$ au 31 décembre 2015).

De plus, en vertu de certains traités de réassurance, les obligations présentées dans les portefeuilles de placements sont détenues dans des comptes en fidéicommiss et des comptes entiercés. Les actifs sont déposés dans ces comptes afin de respecter les exigences de certaines obligations juridiques et contractuelles visant le soutien des passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont repris.

- ii) La Compagnie a, dans le cours normal de ses activités, donné en garantie des actifs d'une valeur de 62 \$ (70 \$ au 31 décembre 2015) afin de fournir une sûreté à la contrepartie.

### 32. Information sectorielle

Les secteurs opérationnels de la Compagnie sont l'exploitation canadienne, l'exploitation américaine, l'exploitation européenne et l'exploitation générale de Lifeco. Ces secteurs reflètent la structure de gestion et l'information financière interne de la Compagnie, de même que ses emplacements géographiques. Chaque secteur exerce des activités dans le secteur des services financiers et tire ses produits principalement de participations dans l'assurance-vie, l'assurance-maladie, les services de retraite et de placement, la gestion d'actifs et la réassurance. Les activités commerciales qui ne sont pas liées à des emplacements géographiques précis sont regroupées dans le secteur Exploitation générale de Lifeco.

32. Information sectorielle (suite)

Les transactions entre secteurs opérationnels sont effectuées selon les conditions du marché et ont été éliminées au moment de la consolidation.

La Compagnie a un modèle de répartition du capital visant à mesurer le rendement de ses secteurs opérationnels. L'information sectorielle présentée ci-dessous tient compte de l'incidence du modèle de répartition du capital.

a) **Résultat net consolidé**

	2016				Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Exploitation générale de Lifeco	
<b>Produits</b>					
Total des primes, montant net	12 471 \$	5 304 \$	13 350 \$	— \$	31 125 \$
Produits nets tirés des placements					
Produits nets tirés des placements – réguliers	2 668	1 741	1 841	2	6 252
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	692	92	3 119	—	3 903
Total des produits nets tirés des placements	3 360	1 833	4 960	2	10 155
Honoraires et autres produits	1 494	2 311	1 296	—	5 101
	<b>17 325</b>	<b>9 448</b>	<b>19 606</b>	<b>2</b>	<b>46 381</b>
<b>Prestations et charges</b>					
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	11 862	6 271	16 542	—	34 675
Autres <sup>(1)</sup>	3 599	2 678	1 511	24	7 812
Charges financières	115	140	45	2	302
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	66	82	29	—	177
Coûts de restructuration et d'acquisition	—	46	17	—	63
<b>Bénéfice (perte) avant impôt</b>	<b>1 683</b>	<b>231</b>	<b>1 462</b>	<b>(24)</b>	<b>3 352</b>
Charge (économie) d'impôt	268	(27)	161	(6)	396
<b>Bénéfice net (perte nette) avant les participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>1 415</b>	<b>258</b>	<b>1 301</b>	<b>(18)</b>	<b>2 956</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	191	2	(1)	—	192
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>1 224</b>	<b>256</b>	<b>1 302</b>	<b>(18)</b>	<b>2 764</b>
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	104	—	19	—	123
<b>Bénéfice net (perte nette) avant la répartition du capital</b>	<b>1 120</b>	<b>256</b>	<b>1 283</b>	<b>(18)</b>	<b>2 641</b>
Incidence de la répartition du capital	98	(7)	(83)	(8)	—
<b>Bénéfice net (perte nette) – détenteurs d'actions ordinaires</b>	<b>1 218 \$</b>	<b>249 \$</b>	<b>1 200 \$</b>	<b>(26) \$</b>	<b>2 641 \$</b>

(1) Comprend les commissions, les charges d'exploitation et frais administratifs et les taxes sur les primes.

32. Information sectorielle (suite)

	2015				Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Exploitation générale de Lifeco	
<b>Produits</b>					
Total des primes, montant net	11 303 \$	3 858 \$	9 340 \$	— \$	24 501 \$
Produits nets tirés des placements					
Produits nets tirés des placements – réguliers	2 512	1 676	2 081	2	6 271
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(358)	(532)	(1 120)	—	(2 010)
Total des produits nets tirés des placements	2 154	1 144	961	2	4 261
Honoraires et autres produits	1 459	2 378	1 221	—	5 058
	14 916	7 380	11 522	2	33 820
<b>Prestations et charges</b>					
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	9 991	4 138	8 713	—	22 842
Autres <sup>(1)</sup>	3 143	2 515	1 349	16	7 023
Charges financières	116	144	42	1	303
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	59	69	18	—	146
Coûts de restructuration et d'acquisition	—	12	23	—	35
Bénéfice (perte) avant impôt	1 607	502	1 377	(15)	3 471
Charge (économie) d'impôt	285	77	105	(7)	460
Bénéfice net (perte nette) avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 322	425	1 272	(8)	3 011
Participations ne donnant pas le contrôle	111	10	2	—	123
Bénéfice net (perte nette)	1 211	415	1 270	(8)	2 888
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	103	—	23	—	126
Bénéfice net (perte nette) avant la répartition du capital	1 108	415	1 247	(8)	2 762
Incidence de la répartition du capital	87	(6)	(73)	(8)	—
Bénéfice net (perte nette) – détenteurs d'actions ordinaires	1 195 \$	409 \$	1 174 \$	(16) \$	2 762 \$

<sup>(1)</sup> Comprend les commissions, les charges d'exploitation et frais administratifs et les taxes sur les primes.

32. Information sectorielle (suite)

**b) Total consolidé de l'actif et du passif**

	2016			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
<b>Actif</b>				
Actif investi	70 311 \$	44 904 \$	47 940 \$	163 155 \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	5 133	2 388	2 428	9 949
Autres actifs	3 171	4 537	18 697	26 405
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	74 909	35 414	90 080	200 403
<b>Total</b>	<b>153 524 \$</b>	<b>87 243 \$</b>	<b>159 145 \$</b>	<b>399 912 \$</b>

	2016			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
<b>Passif</b>				
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	63 144 \$	40 871 \$	53 934 \$	157 949 \$
Autres passifs	7 026	5 162	4 364	16 552
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	74 909	35 414	90 080	200 403
<b>Total</b>	<b>145 079 \$</b>	<b>81 447 \$</b>	<b>148 378 \$</b>	<b>374 904 \$</b>

	2015			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
<b>Actif</b>				
Actif investi	67 701 \$	43 809 \$	50 071 \$	161 581 \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	5 132	2 465	2 352	9 949
Autres actifs	2 793	4 535	22 883	30 211
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	70 269	35 966	91 959	198 194
<b>Total</b>	<b>145 895 \$</b>	<b>86 775 \$</b>	<b>167 265 \$</b>	<b>399 935 \$</b>

	2015 (note 33)			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
<b>Passif</b>				
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	60 234 \$	39 903 \$	60 608 \$	160 745 \$
Autres passifs	6 703	5 189	3 844	15 736
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	70 269	35 966	91 959	198 194
<b>Total</b>	<b>137 206 \$</b>	<b>81 058 \$</b>	<b>156 411 \$</b>	<b>374 675 \$</b>

### 33. Chiffres correspondants

La Compagnie a corrigé le classement de passifs d'impôt différé de 73 \$ pour les transférer dans les passifs relatifs aux contrats d'investissement afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré (notes 8, 12, 26 et 32). La Compagnie a corrigé une erreur liée à la mauvaise attribution de certaines commissions à des périodes précédentes. Cet ajustement a été appliqué de façon rétrospective, ce qui a entraîné une augmentation de 15 \$ des participations ne donnant pas le contrôle et une diminution de 15 \$ du surplus cumulé (note 18). La Compagnie a également reclassé les chiffres correspondants pour certains éléments d'information.

Ces ajustements et reclassements n'ont eu aucune incidence sur le total des capitaux propres et sur le bénéfice net de la Compagnie.

## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires de  
Great-West Lifeco Inc.,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Great-West Lifeco Inc., qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Great-West Lifeco Inc. au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
Comptables professionnels agréés  
Le 9 février 2017  
Winnipeg (Manitoba)